

# RAPPORT DE PRÉSENTATION

## ANNEXE 1 Diagnostic socio-économique





# SOMMAIRE

<b>PRÉAMBULE</b>	<b>4</b>
<b>1 DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUE ET COMPOSITION DE LA POPULATION</b>	<b>5</b>
1.1 Évolution et répartition de la population	5
1.2 Caractéristiques de la population	12
<b>2 CARACTÉRISTIQUES DU PARC DE LOGEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD-HÉRAULT</b>	<b>22</b>
2.1 Structure et évolution du parc de logements	22
2.2 Caractéristiques du parc	26
2.3 L'accueil spécifique	43
2.4 Le marché immobilier	44
2.5 Estimations des besoins en logements	46
<b>3 L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI</b>	<b>52</b>
3.1 L'emploi	52
3.2 Le tissu économique	68
<b>4 CADRE DE VIE : ÉQUIPEMENTS ET TISSU ASSOCIATIF</b>	<b>82</b>
4.1 Généralités	82
4.2 Les équipements scolaires	87
4.3 Les équipements sportifs et de loisirs	90
4.4 Les équipements de santé et d'action sociale	93
4.5 Les équipements culturels	95
4.6 Les équipements de sécurité	96
4.7 L'équipement et l'aménagement numérique	97
4.8 Le tissu associatif et les événements du territoire	99
<b>5 DÉPLACEMENTS, MOBILITÉS, ACCESSIBILITÉ</b>	<b>102</b>
5.1 Les infrastructures de transports	102
5.2 Les modes de transport et les déplacements observés	113
5.3 Le stationnement et le rechargement des véhicules électriques	119
<b>LEXIQUE</b>	<b>123</b>
<b>LISTE DES FIGURES</b>	<b>124</b>

# PRÉAMBULE

Le code de l'Urbanisme et son article L.151-4 précise le contenu du rapport de présentation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) :

*« Le rapport de présentation explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables, les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement.*

*Il s'appuie sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, de surfaces et de développement agricoles, de développement forestier, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerce, d'équipements et de services.*

*Il analyse la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du plan ou depuis la dernière révision du document d'urbanisme et la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales.*

*Il expose les dispositions qui favorisent la densification de ces espaces ainsi que la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers.*

*Il justifie les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain compris dans le projet d'aménagement et de développement durables au regard des objectifs de consommation de l'espace fixés, le cas échéant, par le schéma de cohérence territoriale et au regard des dynamiques économiques et démographiques.*

*Il établit un inventaire des capacités de stationnement de véhicules motorisés, de véhicules hybrides et électriques et de vélos des parcs ouverts au public et des possibilités de mutualisation de ces capacités. »*

Ce cahier expose les éléments d'état des lieux et constitue un socle de connaissances dans le domaine sociodémographique, et précise le cadre de départ en matière de démographie, de logement, d'activités économiques et d'emplois, de mobilité... L'État Initial de l'Environnement, le diagnostic agricole et forestier viennent compléter cet état des lieux.

C'est sur cette analyse que repose largement les choix retenus par les élus de Sud-Hérault pour établir notamment le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi de la Communauté.

# 1 DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUE ET COMPOSITION DE LA POPULATION

## 1.1 ÉVOLUTION ET RÉPARTITION DE LA POPULATION

### 1.1.1 Évolutions et structure de la démographie de la Communauté de communes Sud-Hérault

- **ÉVOLUTION DE LA POPULATION : UNE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE GLOBALE, DES DISPARITÉS LOCALES**

La Communauté de communes Sud-Hérault (CCSH) comptait 17 810 habitants en 2018 (population municipale - RP2018 exploitations principales – INSEE). Cela représente 1,5% de la population du département de l'Hérault en 2018.

	Variation annuelle moyenne (en %)		Population 2013	Variation annuelle moyenne 2013-2018 (en %)
	1999-2008	2008-2013		
CCSH	1,2	+1	17 810	+0,5
CC Avant-Monts	2,5	+2,4	27 144	+1,1
Département de l'Hérault	1,4	+1,4	1 159 220	+1,2
Région Occitanie	1,2	+1	5 885 496	+0,7
France Métropolitaine	0,7	+0,4	64 844 037	+0,4

Figure 1: Évolution de la population et comparaisons (source : INSEE, RP2008, 2013 et 2018 exploitations principales)

La Communauté de communes s'inscrit dans la même tendance démographique d'augmentation observée au sein de son département (dans des proportions légèrement moindres) et de la région Occitanie.

En revanche, lorsque l'on compare la croissance démographique de la Communauté de communes Sud-Hérault à celle d'un EPCI ressemblant en termes de localisation (au sein du SCoT du Biterrois), poids démographique, et nombre de communes, la Communauté de communes des Avant-Monts (CCAM), on observe que le territoire de Sud-Hérault est moins attractif que celui de la CCAM. Une explication possible à cette différence tient au fait que la partie nord du territoire du SCoT du Biterrois a profité de la proximité de Montpellier offerte par la création de l'autoroute A75. On constate d'ailleurs que cet essor se tasse sur la période 2013-2018. Cette infrastructure a eu un impact moindre sur la croissance démographique de la Communauté de communes Sud-Hérault.

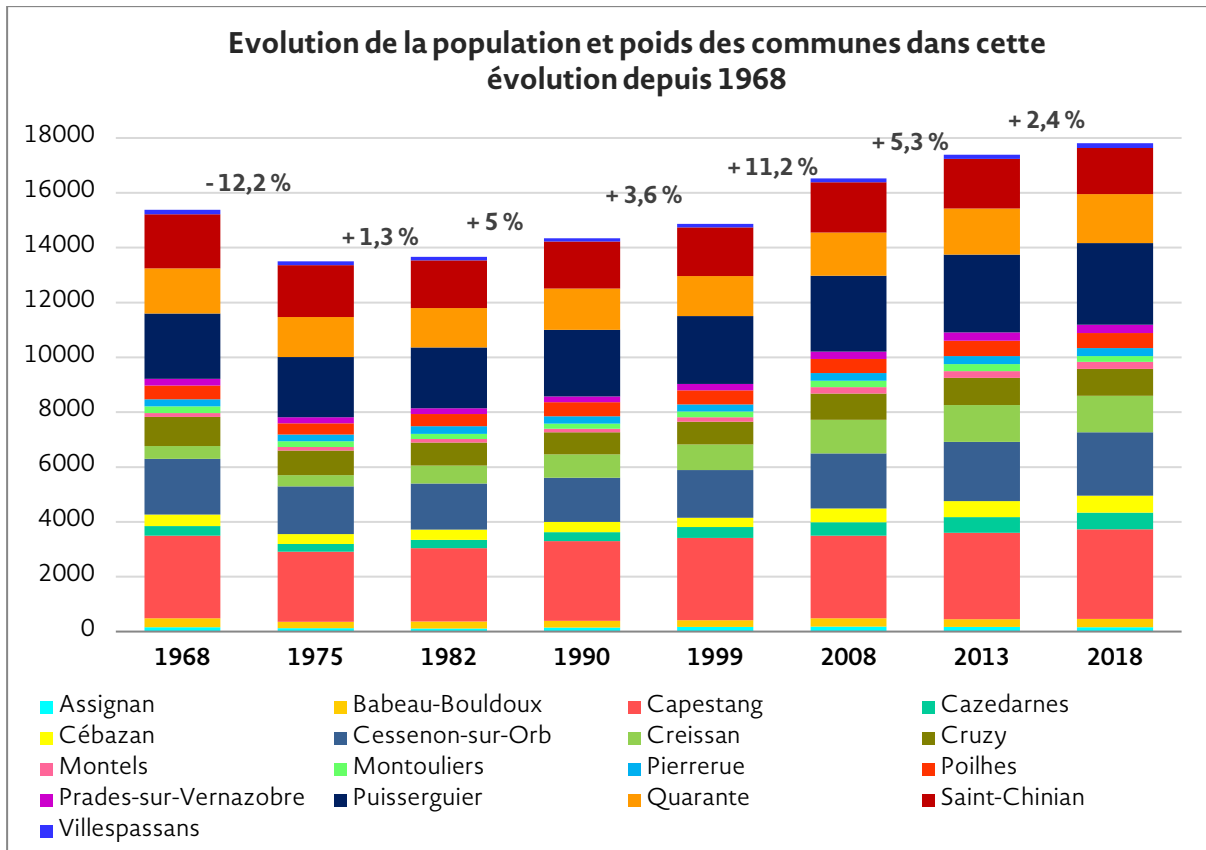


Figure 2 : Évolution de la population depuis 1968 et part communale dans cette évolution (source : INSEE RP2018)

Bien que toujours positive et ce depuis les années 70, la croissance du territoire tend à se tasser dans le temps. Sur la dernière dernière décennie, de 2008 à 2018, la Communauté de communes Sud-Hérault a vu sa population augmenter de 7,8%, soit un rythme de croissance moyenne annuelle de +0,8% environ contre 1,2% entre 1999-2008. Cette tendance connaît néanmoins des disparités d'une commune à une autre :

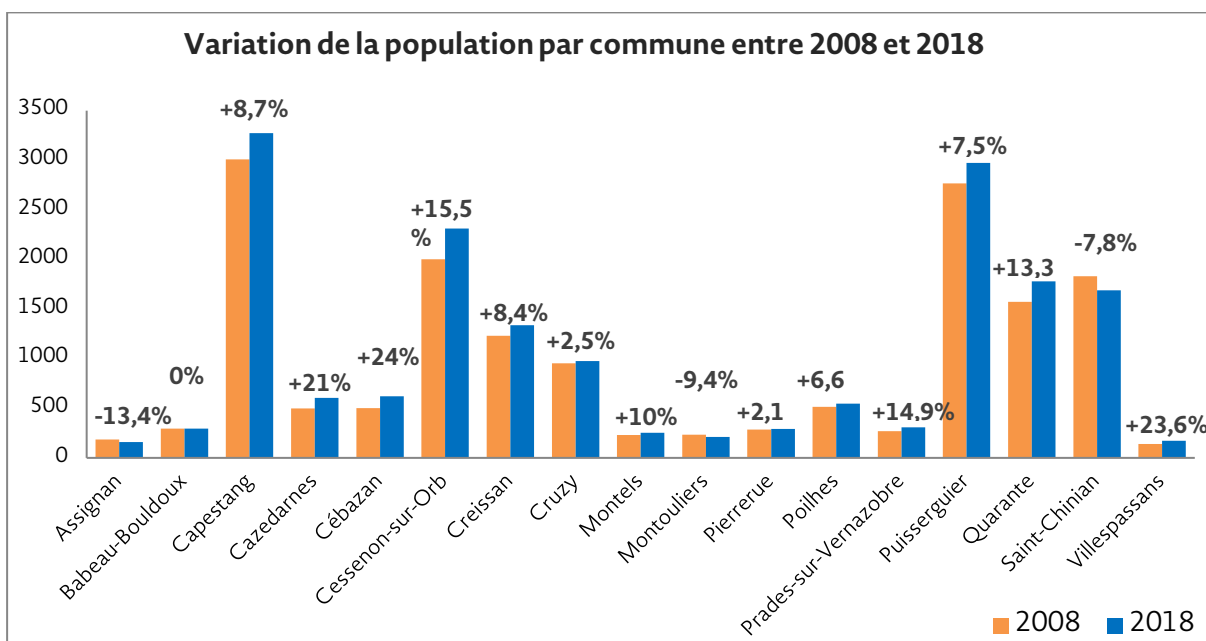


Figure 3 : Variation de la population par commune entre 2008 et 2018 (source : INSEE RP2008 et 2018 exploitations principales)

Entre 2008 et 2018, trois des communes de Sud-Hérault accusent une baisse de leur population. Il s'agit d'Assignan (-1,3% par an en moyenne), de Montouliers (-0,9% par an en moyenne), et de Saint-Chinian (-0,8% par an en moyenne).

Six communes ont-elles, vu leur population augmenter de plus de 1,5% par an en moyenne, ce sont les communes de Cébazan, Villespassans (2,4% par an en moyenne), Cazedarnes (2,1%), Cessenon-sur-Orb (1,6%) et Prades-sur-Vernazobre (1,5%). Parmi ces communes deux font par ailleurs parti des communes aux poids démographique les plus faibles au sein de la Communauté.

Les deux bourgs de Puisserguier et Capestang ont connu une croissance parmi les moins rapides de la Communauté de communes (moins d'1% de variation annuelle moyenne).

Saint-Chinian, pôle historique, voit sa population diminuer tandis que la commune de Cessenon-sur-Orb connaît une croissance importante et la devance Saint-Chinian en nombre d'habitants dès les années 2000.

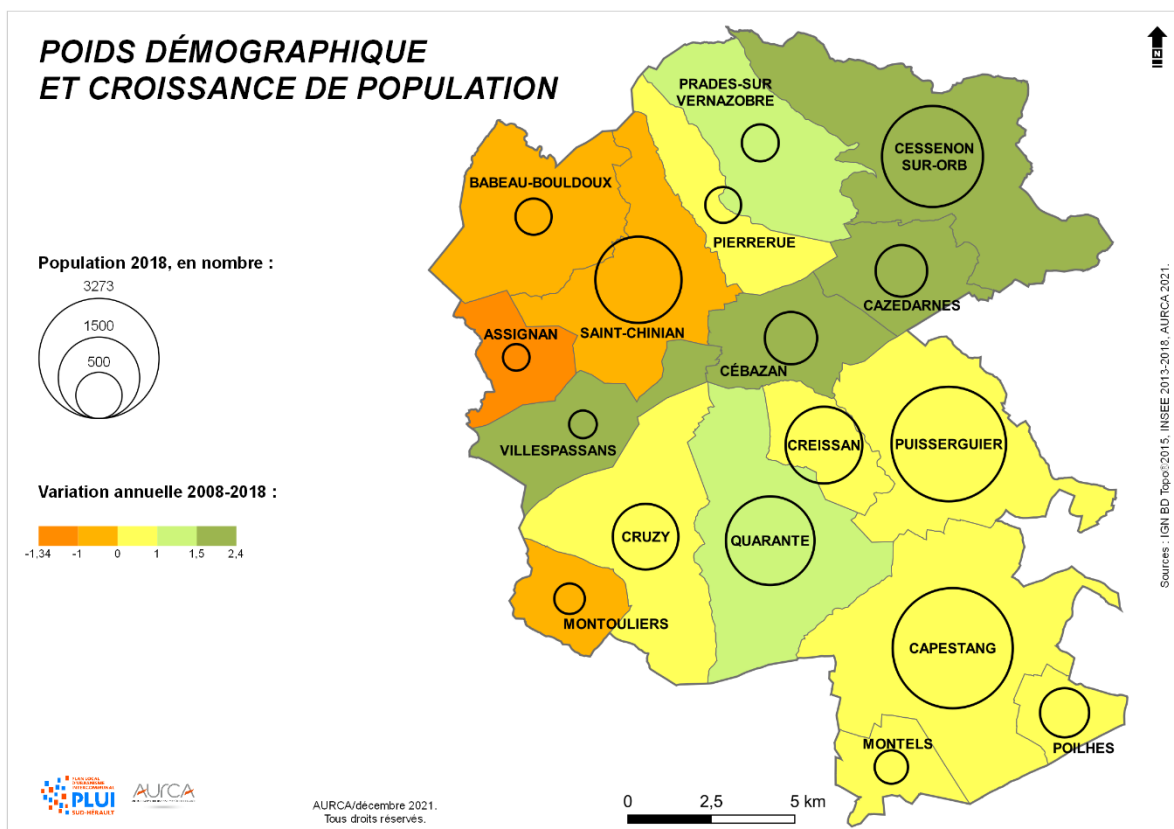


Figure 4 : Poids démographique et croissance de population (source : INSEE RP2008 et 2018 exploitations principales)

▪ **COMPOSANTES DE L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE : UNE CROISSANCE PORTÉE PAR LE SOLDE MIGRATOIRE**

	Pop 2008	Pop 2013	Variation annuelle moyenne 2008-2013 (en %)			Pop 2018	Variation annuelle moyenne 2013-2018 (en %)		
			Total	Due au solde naturel	Due au solde migrat.		Total	Due au solde naturel	Due au solde migrat.
<b>CCSH</b>	<b>16 521</b>	<b>17 394</b>	<b>+1</b>	<b>-0,5</b>	<b>+1,5</b>	<b>17 810</b>	<b>+0,5</b>	<b>-0,6</b>	<b>+1,0</b>
<b>CC Avant-Monts</b>	<b>22 774</b>	<b>25 644</b>	<b>+2,4</b>	<b>-0,1</b>	<b>+2,5</b>	<b>27 144</b>	<b>+1,1</b>	<b>-0,2</b>	<b>+1,3</b>
<b>Dep. Hérault</b>	<b>1 019 798</b>	<b>1 092 331</b>	<b>+1,4</b>	<b>+0,3</b>	<b>+1,1</b>	<b>1 159 220</b>	<b>+1,2</b>	<b>+0,2</b>	<b>+1,0</b>
<b>Région Occita.</b>	<b>5 419 946</b>	<b>5 683 878</b>	<b>+1</b>	<b>+0,2</b>	<b>+0,8</b>	<b>5 885 496</b>	<b>+0,7</b>	<b>+0,1</b>	<b>+0,6</b>
<b>France métro.</b>	<b>62 134 866</b>	<b>63 697 865</b>	<b>+0,5</b>	<b>+0,4</b>	<b>+0,1</b>	<b>64 844 037</b>	<b>+0,4</b>	<b>+0,3</b>	<b>+0,1</b>

Figure 5 : Analyse des composantes et comparaison de la croissance démographique (source : INSEE RP2018)

Le solde naturel est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès sur une période donnée. Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties, sur une période donnée.

La croissance observée depuis les années 1980, est portée par l'arrivée de nouveaux habitants plus que par le solde naturel (qui est lui négatif), à l'image de la croissance observée sur le département et sur la région et contrairement à la tendance nationale.

Le solde migratoire est ainsi passé de 1,5% entre 2008 et 2013 à 1% entre 2013 et 2018. Bien qu'ayant baissé sur la dernière période observée, la Communauté de communes Sud-Hérault est restée un territoire attractif, qui doit la plus grande partie de sa croissance à l'accueil de populations nouvelles.

Seules deux communes ont un solde migratoire négatif sur la période 2008-2018, il s'agit d'Assignan et de Montouliers comme le montre le graphique ci-après.



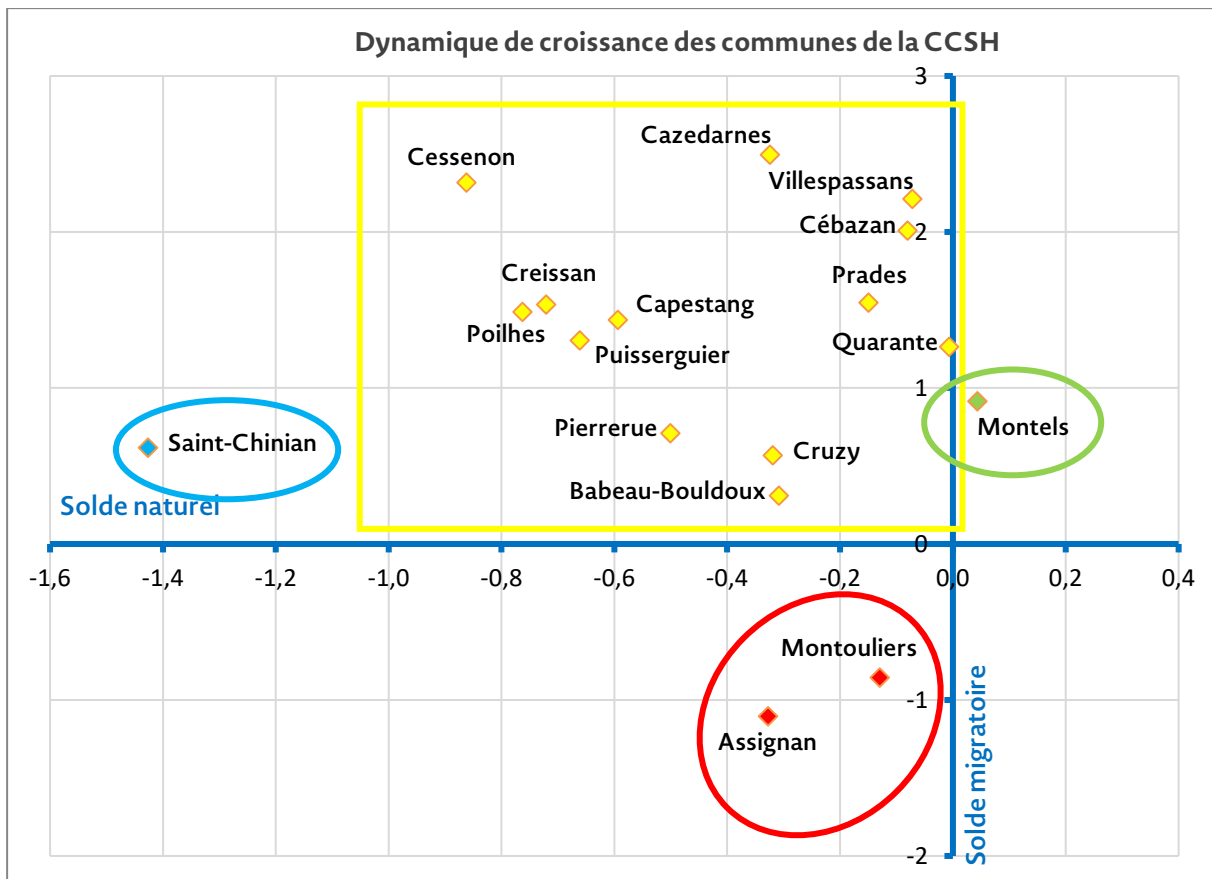


Figure 6: Détails de la croissance démographique par commune (source INSEE RP1999 dénombrements, RP2018)

- Communes gagnant des habitants – le solde naturel et le solde migratoire sont positifs**
- Communes gagnant des habitants – le solde migratoire compense le solde naturel négatif ou nul**
- Communes perdant des habitants – le solde migratoire ne compense pas le solde naturel négatif**
- Communes perdant des habitants – le solde naturel ne compense pas les départs de population**

### 1.1.2 Une mobilité résidentielle assez faible

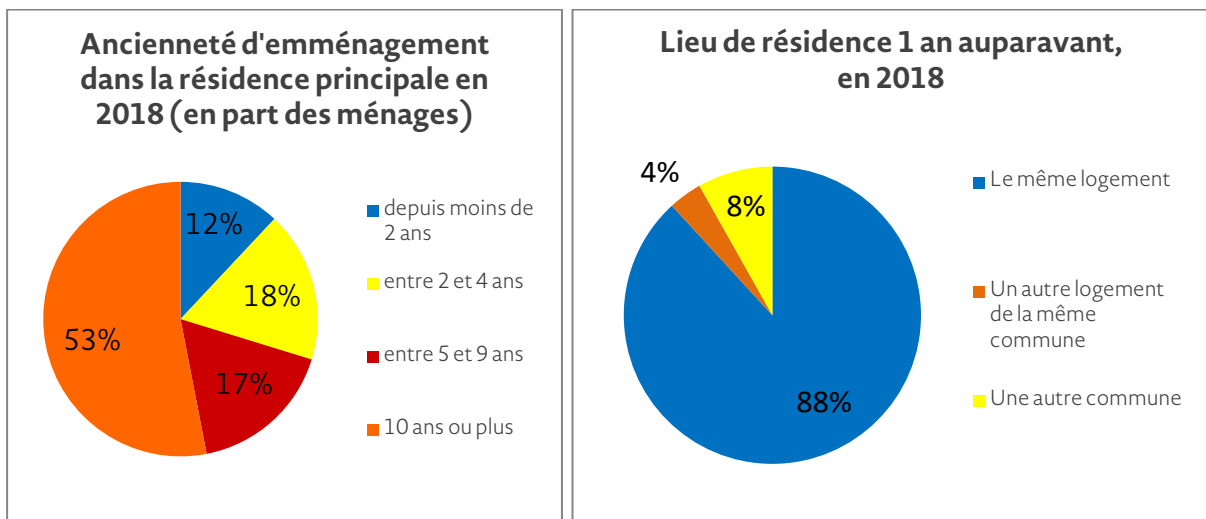


Figure 7 : Ancienneté d'aménagement et lieux de résidence 1 an auparavant des habitants de Sud-Hérault en 2018 (Source : INSEE RP2018)

La mobilité résidentielle est assez faible, 92% des ménages occupent le même logement ou un logement dans la même commune.

Les ménages sont également plus de la moitié à avoir emménagé il y a 10 ans ou plus dans leur résidence principale en 2018, ce chiffre est plus élevé que sur le SCoT du Biterrois (47%) et que sur le département de l'Hérault (43%).

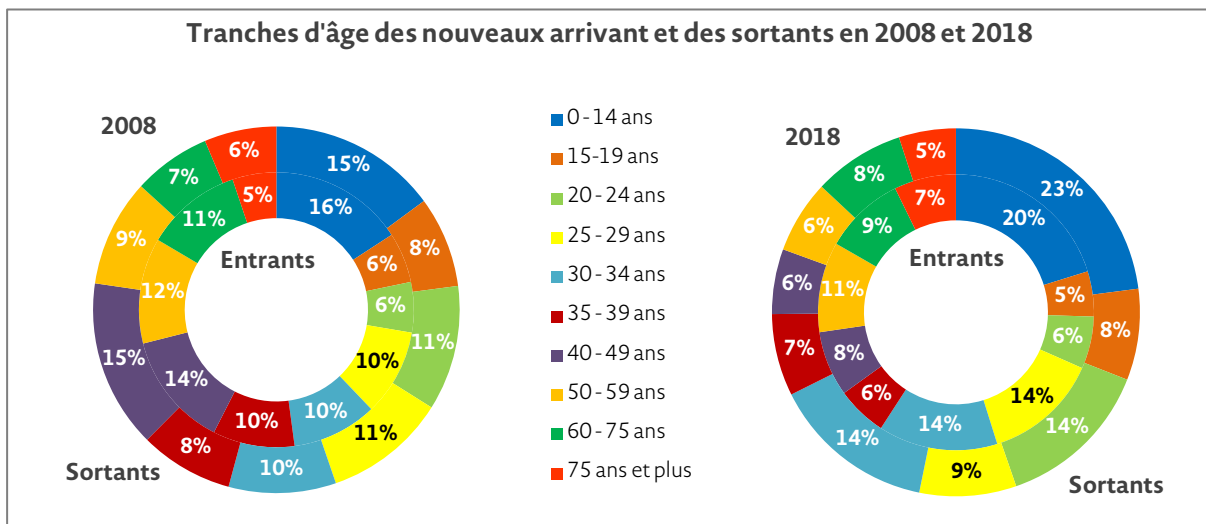


Figure 8 : Tranches d'âge des nouveaux arrivants et des habitants quittant la CESH (source : INSEE RP2018)

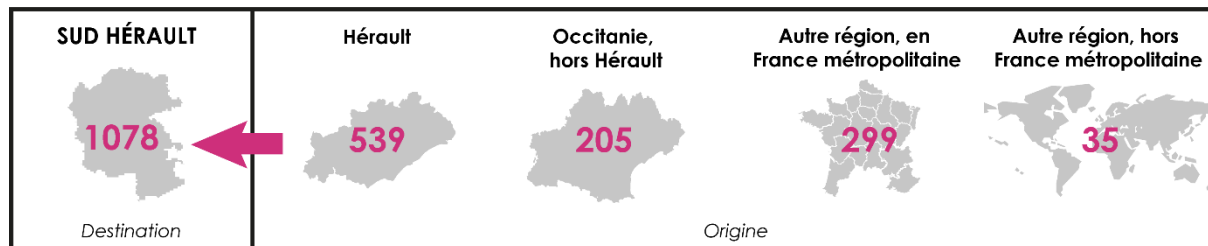
Cette faible mobilité résidentielle est à mettre en relation avec le caractère résidentiel du territoire intercommunal, et la part très forte de propriétaires occupants (cf. 1.1.2).

Les migrations résidentielles, dans leur composition sont également un des facteurs du vieillissement de la population, puisque l'on constate que la part des 20-24 ans sortants (14%) représente le double de la part de cette même tranche d'âge en termes d'entrants (6%). Ce constat c'est d'autant plus marqué dans le temps en comparant les données de 2008 et de 2018.

Toutefois, la part des jeunes ménages entrants (28% de 25-34 ans) est plus importante que celles des sortants (23%). Elle est également plus importante en 2018 qu'en 2008.

## Les migrations résidentielles

D'OÙ VIENNENT LES NOUVEAUX RÉSIDENTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD HÉRAULT ?

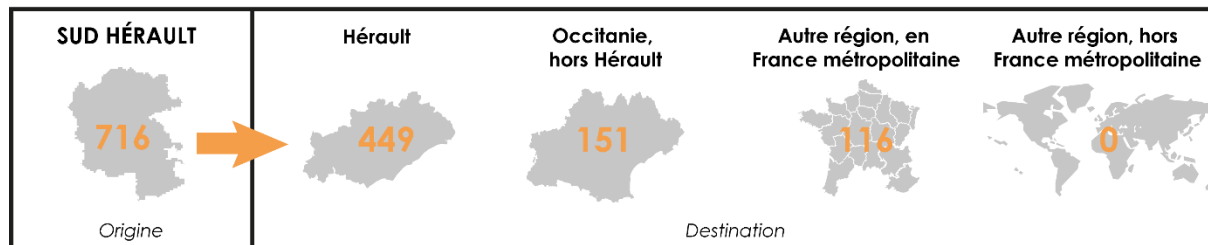


Source : INSEE 2018, AURCA 2021. Réalisation : AURCA/décembre 2021. Tous droits réservés.

À grande échelle, on constate que les nouveaux habitants du territoire de Sud-Hérault proviennent majoritairement du département de l'Hérault, ou du reste de la France métropolitaine (hors région Occitanie).

## Les migrations résidentielles

OÙ VONT LES RÉSIDENTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD HÉRAULT ?



Source : INSEE 2018, AURCA 2021. Réalisation : AURCA/décembre 2021. Tous droits réservés.

Concernant les départs des habitants de Sud-Hérault, la majorité d'entre eux restent dans le département de l'Hérault et dans une moindre mesure dans les autres départements de la région Occitanie. Une plus faible s'en va dans les autres régions françaises.

### ▪ UNE DENSITÉ RELATIVEMENT FAIBLE COMPARÉE AU DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

La densité moyenne de population est relativement basse comparée à celle du département (56,7 hab/km<sup>2</sup> en 2018 contre 190 hab/km<sup>2</sup> pour l'Hérault), toutefois cela s'explique par le fait que la densité du département soit largement relevée par celle de la ville de Montpellier et de son agglomération.

## 1.2 CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION

### 1.2.1 Une composition et une évolution des ménages comparables aux tendances nationale

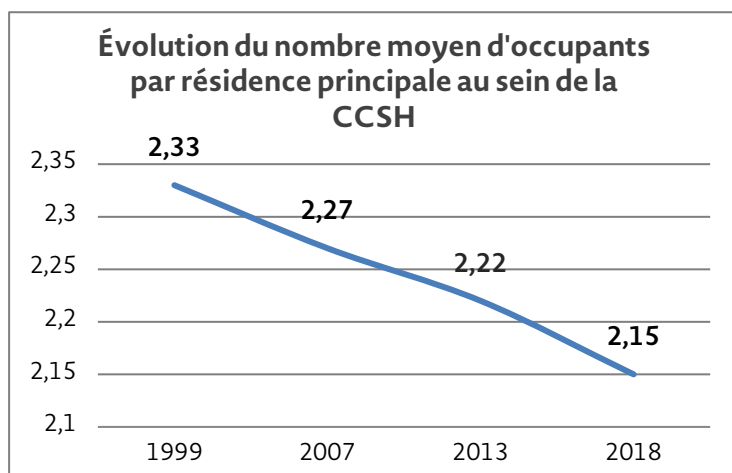


Figure 9 : Évolution de la taille moyenne des ménages de la CESH (source : INSEE RP2018 exploitation principales)

La taille des ménages ainsi que son évolution, s'inscrivent dans les tendances observables à l'échelle nationale, c'est-à-dire une diminution du nombre de personnes par foyer et une moyenne de 2,15 personnes occupants par résidence principale en 2018 (2,19 à l'échelle nationale). Même constat pour le département de l'Hérault où la moyenne est de 2,09 en 2018.

Les projections de l'INSEE dans ce domaine laissent entrevoir un prolongement de ce phénomène de desserrement des ménages.

Commune	Nombre moyen d'occupant par résidence principale
Assignan	2,13
Babeau-Bouldoux	2,13
Capestang	2,19
Cazedarnes	2,44
Cébazan	2,27
Cessenon-sur-Orb	2,13
Creissan	2,27
Cruzy	2,07
Montels	2,25
Montouliers	1,94
Pierrerue	1,88
Poilhes	2,11
Prades-sur-Vernazobre	2,15
Puisserguier	2,14
Quarante	2,22
Saint-Chinian	1,99
Villespassans	2,17

Ce phénomène a plusieurs origines telles que :

- La hausse du nombre de divorces et de fait la hausse de familles monoparentales ;
- Le départ de plus en plus tard des jeunes du domicile familial ;
- L'augmentation de l'espérance de vie, etc.

Il existe, dans ce domaine des disparités entre les communes du territoire.

Par exemple Cazedarnes observe une moyenne plus importante que la moyenne nationale en 2018 (2,44 contre 2,19 en France).

À l'inverse, les communes de Montouliers (1,94), Pierrerue (1,88) et Saint-Chinian (1,99) connaissent un nombre moyen de personnes par résidence principale relativement plus bas que la moyenne.

Ce type de disparités est à mettre en relation avec les disparités entre les communes en termes de croissance démographique mais également avec les disparités constatées quant au solde migratoire par tranche d'âge.

Figure 10 : Taille moyenne des ménages en 2018 par commune de la CESH (source : INSEE RP2018 exploitations principales)

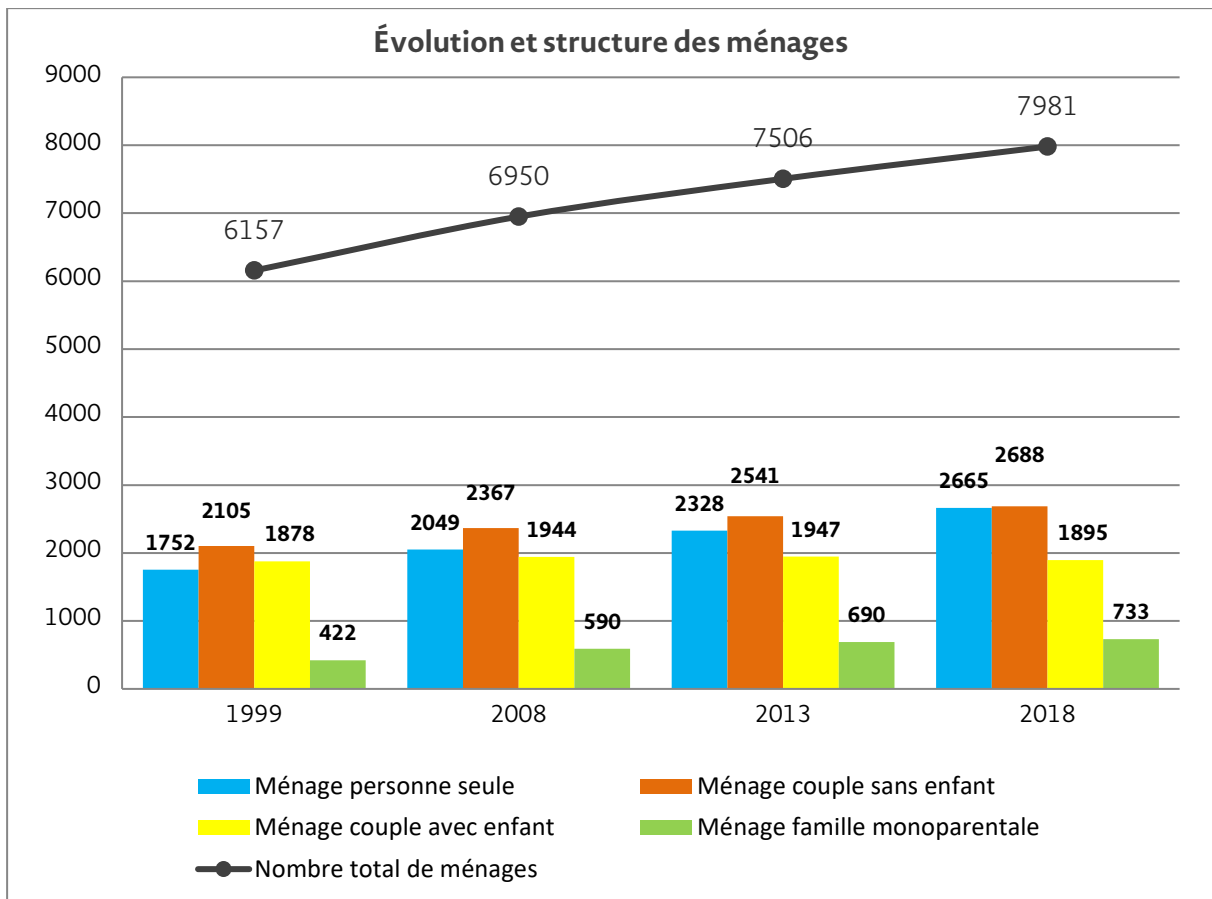


Figure 11: Évolution et structure des ménages (source : INSEE RP2018)

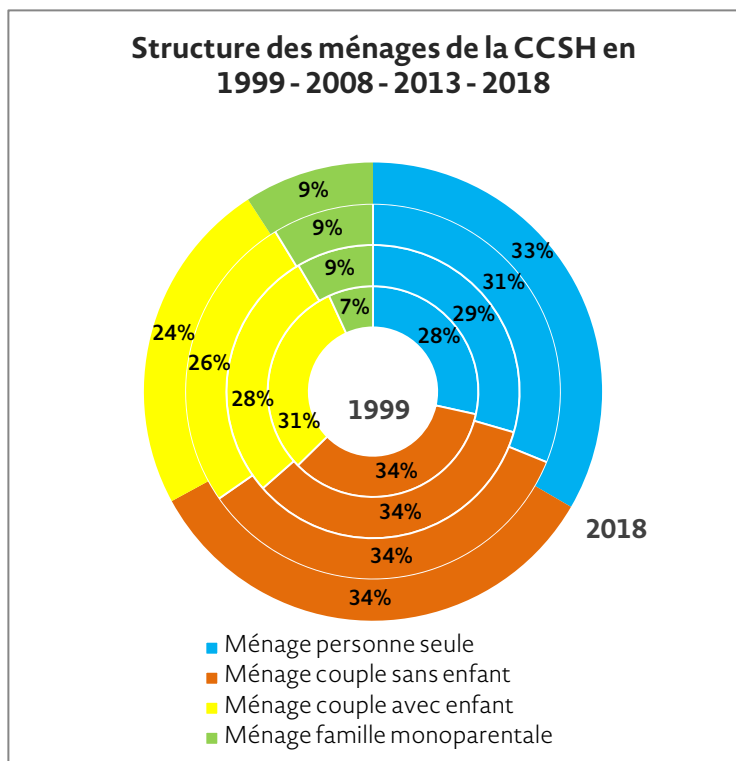


Figure 12 : Structure des ménages en 1999, 2007, 2013 et 2018 (source : INSEE RP2018)

La structure de la population du territoire de Sud-Hérault évolue selon les mêmes tendances que celles observées à l'échelle nationale par l'INSEE.

On constate que la part de ménages constitués d'une personne seule est de plus en plus importante.

Les couples sans enfant représentent toujours la part la plus importante des ménages.

Les familles monoparentales représentent une part de plus en plus importante au détriment de la part des couples avec enfant qui diminue.

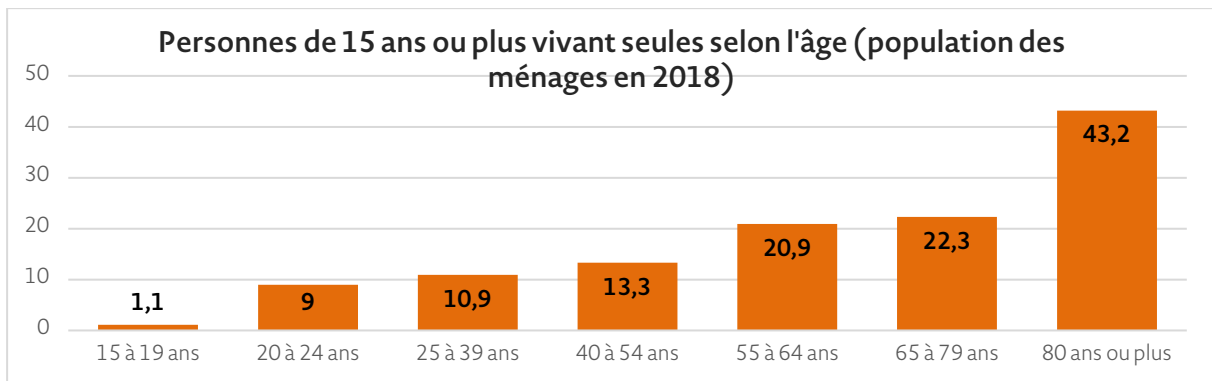


Figure 13: Personnes de 15 ans ou plus vivant seules selon l'âge au sein de la population des ménages en 2018 (source : INSEE RP2018)

Les plus concernés par cette augmentation du nombre de ménages constitués d'une personne seule sont naturellement les personnes les plus âgées, et notamment les femmes. Ceci est à mettre en lien avec l'espérance de vie un peu plus longue des femmes.

Ces caractéristiques témoignent de la vulnérabilité de ces ménages, vulnérabilité qui devient aussi préoccupante au fur et à mesure que leur nombre augmente.

Les projections faites en 2012 par l'INSEE sur le département de l'Hérault, concernant l'évolution du nombre de personnes âgées dépendantes à horizon 2030 laissent penser à une augmentation conséquente de ces personnes et donc de ces ménages. Cependant, ce constat est moins alarmant sur le territoire de Sud-Hérault (inclus dans le piémont Biterrois dans l'extrait de l'analyse ci-dessous) que dans le reste du département de l'Hérault, notamment sur le littoral.

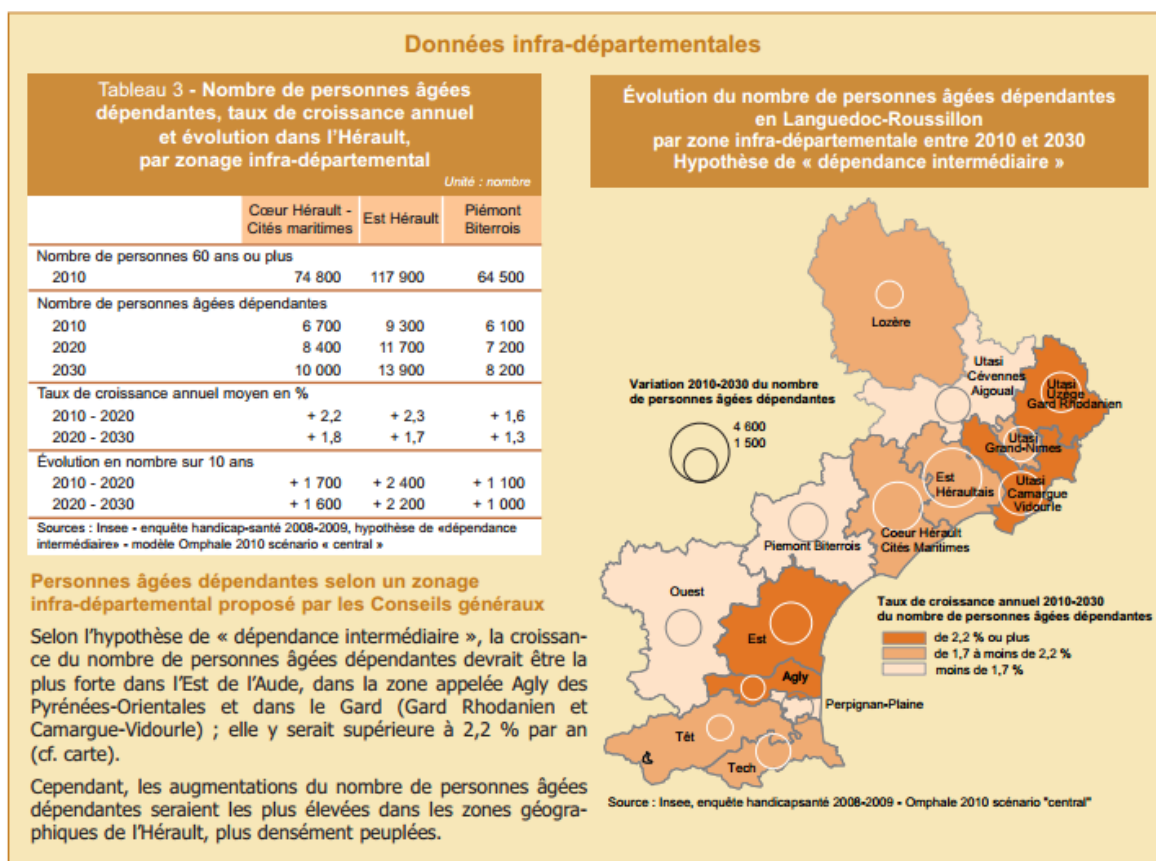


Figure 14: En Languedoc-Roussillon, + 27 300 personnes âgées dépendantes en 2030 (source : INSEE 2012)

### 1.2.2 Une population vieillissante

L'examen de l'évolution des différentes tranches d'âge entre 2007 et 2018 démontre que les catégories d'âge correspondant aux personnes retraitées prennent de l'importance, ce qui témoigne de l'accueil d'une population relativement âgée. Cela constitue ainsi la principale composante du solde migratoire, socle de la croissance démographique, et induit un vieillissement de la population de la Communauté de communes Sud-Hérault.

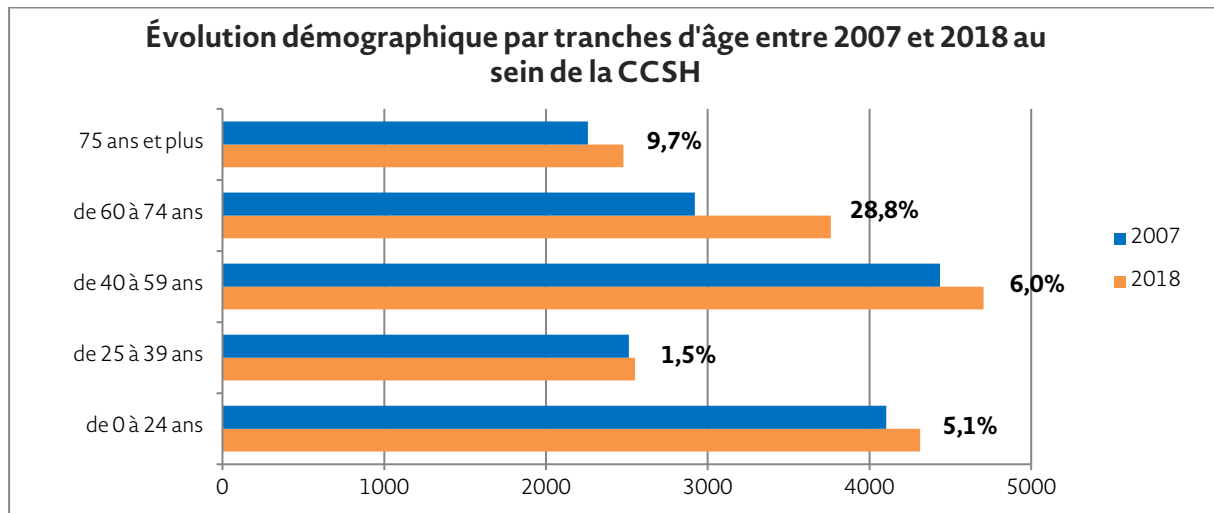


Figure 15: Évolution démographique entre 2007 et 2018 par tranche d'âge (source INSEE RP2018)

La croissance presque équivalente des 0-24 ans ainsi que de celle des 40-59 ans (respectivement de 5,1% et 6%) montrent que ce territoire est aussi dans une moindre mesure, attractif pour les ménages avec enfants.

À l'inverse, la faible croissance de la tranche des 25-39 ans témoigne d'un manque d'attractivité vis-à-vis des jeunes.

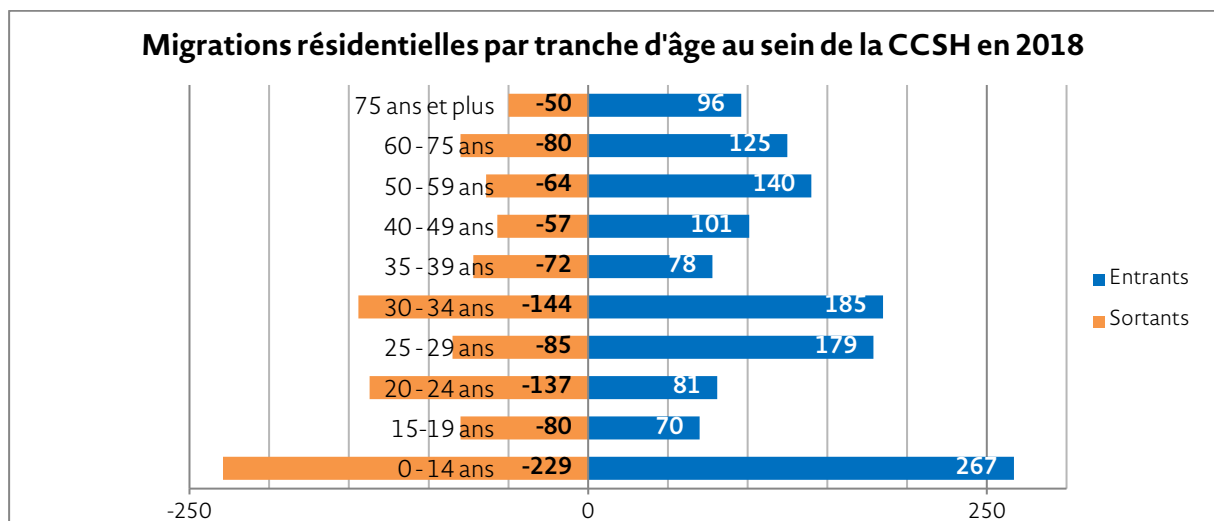
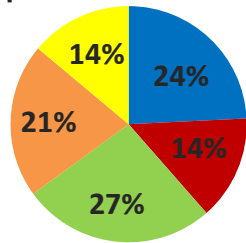


Figure 16: Analyse des migrations résidentielles par tranche d'âge en 2018 (source : INSEE 2018)

Dans le détail, on constate qu'en 2018 les tranches des 15-19 ans et des 20-24 ans sont les seuls à connaître un solde migratoire négatif (voir graphique ci-dessus), correspondant à la génération qui quitte le territoire pour les études supérieures.

Si l'on compare les tranches d'âge à l'échelle du département de l'Hérault, on s'aperçoit que la composition de la population est différente et les populations âgées sont moins représentées en proportion qu'au sein de la Communauté de communes Sud-Hérault.

**Part de chaque tranche d'âge au sein de la population de CCSH en 2018**



**Part de chaque tranche d'âge au sein de la population de l'Hérault en 2018**

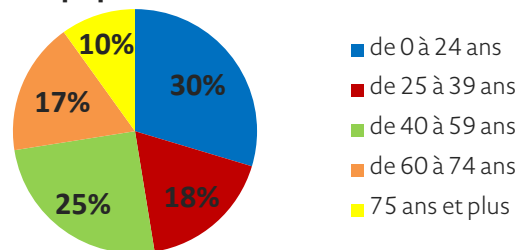


Figure 17: Comparaison de la répartition par tranche d'âge des populations de la CCSH et du département de l'Hérault en 2018 (source : INSEE RP2018)

### L'indice de jeunesse

Selon l'Observatoire des territoires, l'indice de jeunesse est le rapport de la population des moins de 20 ans sur celle des 60 ans et plus. Un indice autour de 100 indique que les 60 ans et plus, et les moins de 20 ans, sont présents dans à peu près les mêmes proportions, plus l'indice est élevé plus le rapport est favorable aux jeunes, moins il est élevé plus il est favorable aux personnes plus âgées.

Au sein de la Communauté de communes Sud-Hérault l'indice de jeunesse est de 59,9, c'est-à-dire que le rapport est assez nettement favorable aux 60 ans et plus (l'indice en France étant de 93 et celui du département de l'Hérault de 84). On constate néanmoins des disparités communales importantes : Cazedarnes est la seule commune qui a un rapport qui tend à l'équilibre plus favorable aux jeunes, et supérieur à l'indice national (109). La commune de Quarante (78,3), et celle de Montels (74,4) ont un des indices les plus proches de l'équilibre mais elles ont un rapport plus favorable aux plus âgées. Les autres communes ont un rapport clairement favorable aux plus âgés.

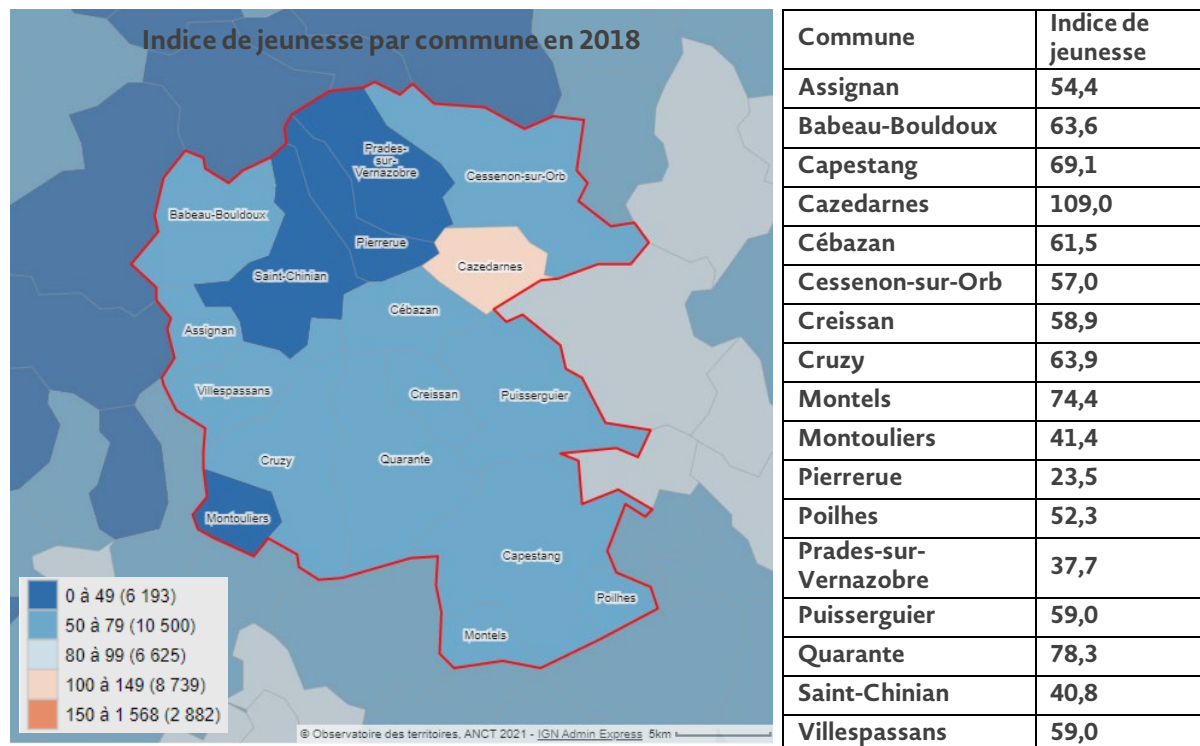
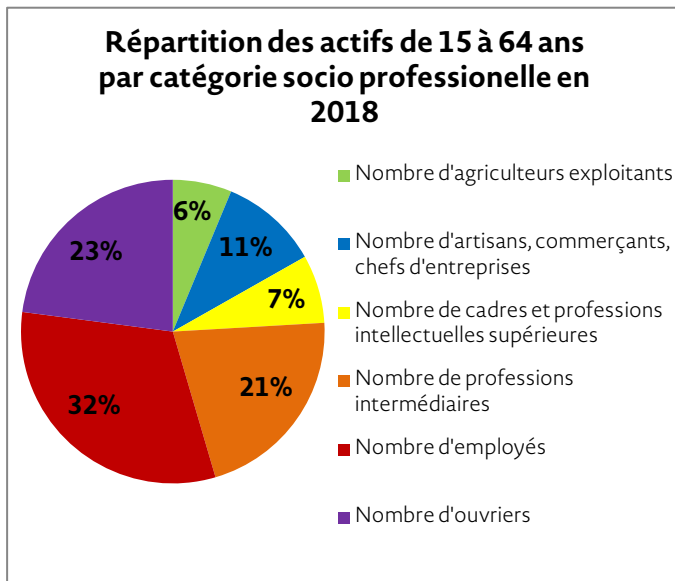


Figure 18 : Indice de jeunesse par commune (source : INSEE RP 2018)



### 1.2.3 Catégories Socio Professionnelles, revenus et précarité au sein d'un territoire frappé par la crise de l'emploi



En 2018, le territoire de la Communauté de communes Sud-Hérault compte 7 422 actifs, soit 2% de plus qu'en 2013. Un tassement de la croissance est toutefois observé en comparaison avec la période de 2008 à 2013 où l'évolution du nombre d'actifs était de 11,2%. Bien que moins prononcé, un tassement s'est opéré à l'échelle du département de l'Hérault (+8,8% entre 2008 et 2013 contre +5,2% entre 2013 et 2018).

Les employés et les ouvriers sont les plus représentés sur le territoire, respectivement 32% et 23% des actifs suivi des professions intermédiaires (21% des actifs).

Figure 19: Répartition des actifs de 15 à 64 par catégorie socioprofessionnelle en 2018 (source : INSEE RP2018)

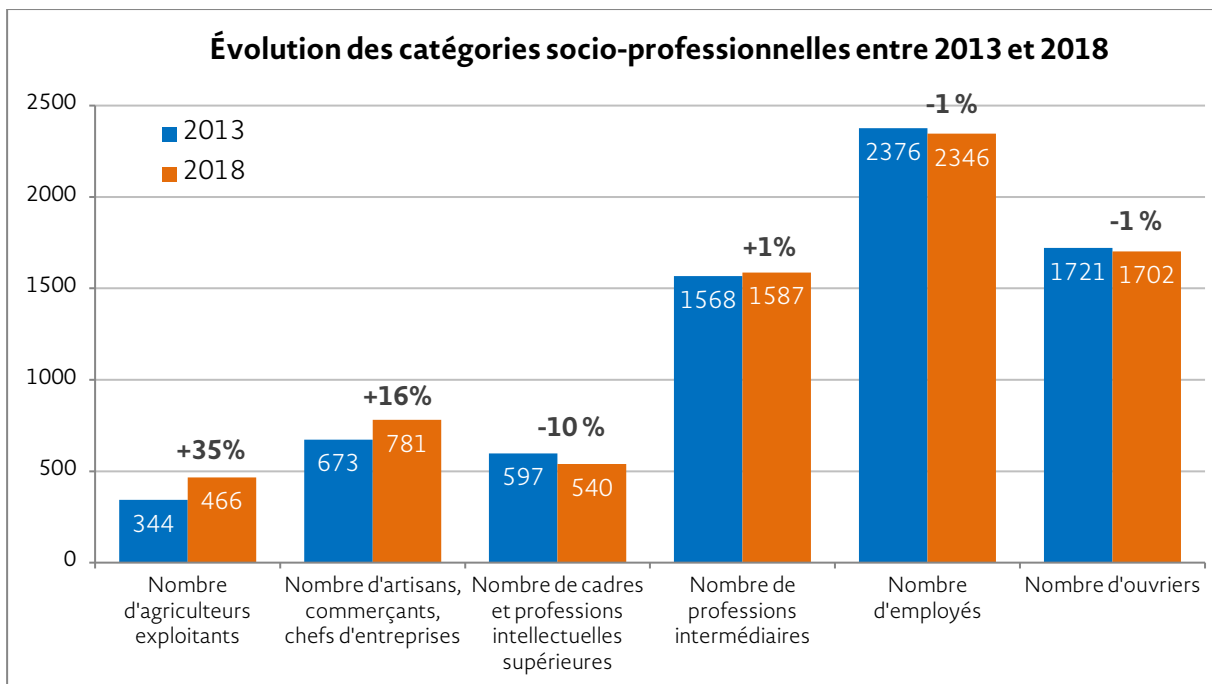


Figure 20: Évolution des catégories socioprofessionnelles entre 2013 et 2018 (source : INSEE RP2018)

Cette répartition a très peu évolué entre 2013 et 2018 pour les catégories des professions intermédiaires, d'employés et d'ouvriers. En revanche, celle des agriculteurs connaît la plus forte augmentation (+35%) sur la même période à l'inverse des cadres et professions intellectuelles supérieures qui voit son nombre d'actifs diminuer (-10%).

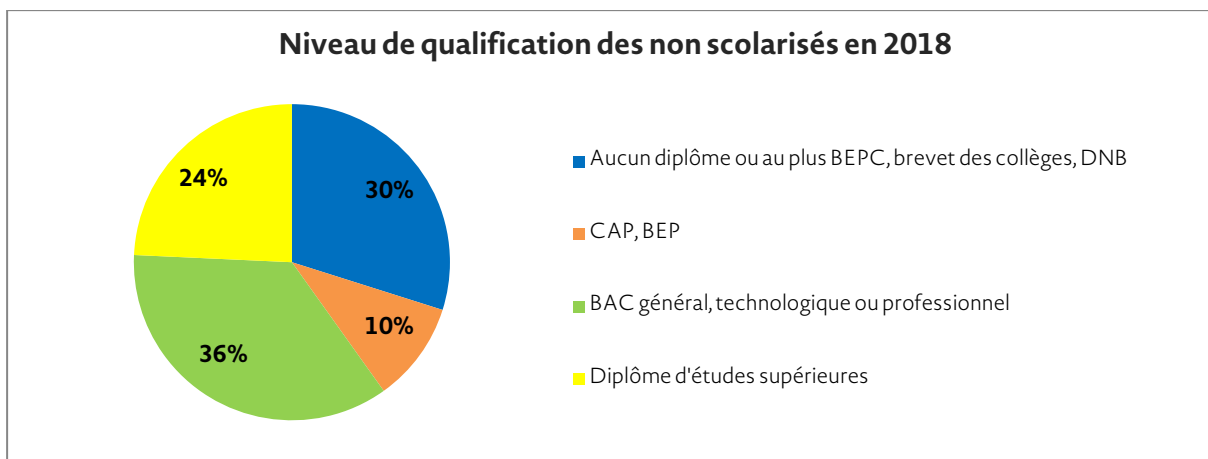


Figure 21: Niveau de qualification des non scolarisés en 2018 (source : INSEE RP 2018)

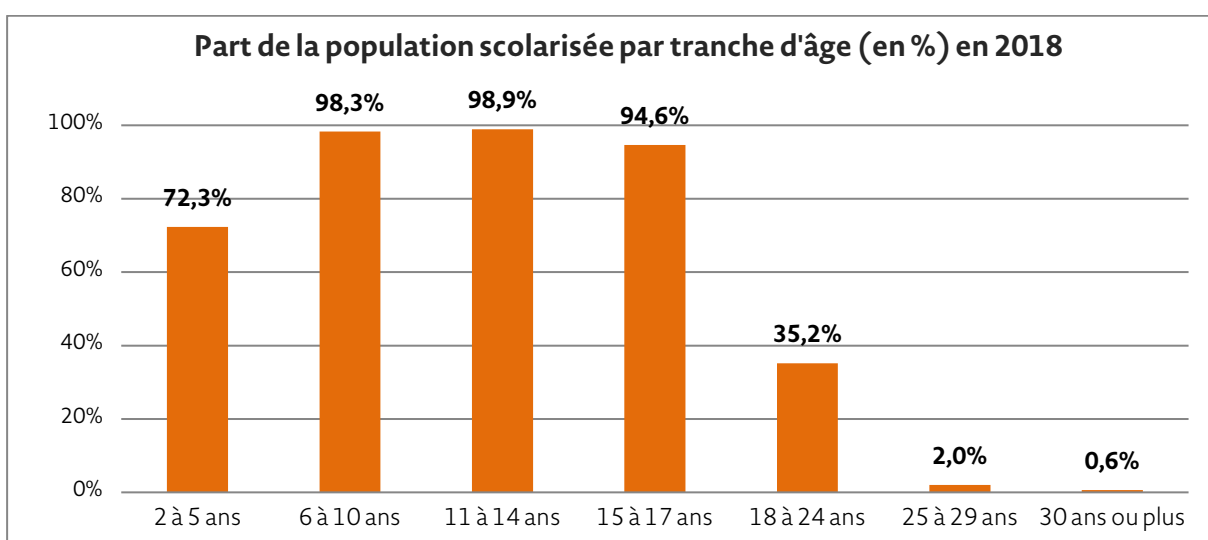


Figure 22: Répartition de la population scolarisée par tranche d'âge en % en 2018 (source : INSEE RP2018)

Le profil de la population, combiné à l'analyse du niveau de qualification et à celle de la part de la population scolarisée par tranche d'âge, démontre le caractère peu qualifié des habitants du territoire. Cela peut s'expliquer par plusieurs éléments :

- Les revenus sont relativement bas, ne permettant pas toujours l'accès aux études, en particulier lorsque les lieux d'enseignement supérieur sont plus éloignés ;
- Les caractéristiques des emplois locaux faisant des emplois moins qualifiés les plus représentés au sein du territoire intercommunal n'incitent pas à la poursuite d'études longues ;
- Le niveau de qualification relativement faible est également à mettre en relation avec la part importante des personnes âgées sur le territoire, qui auparavant ne réalisaient peu voire pas d'études.

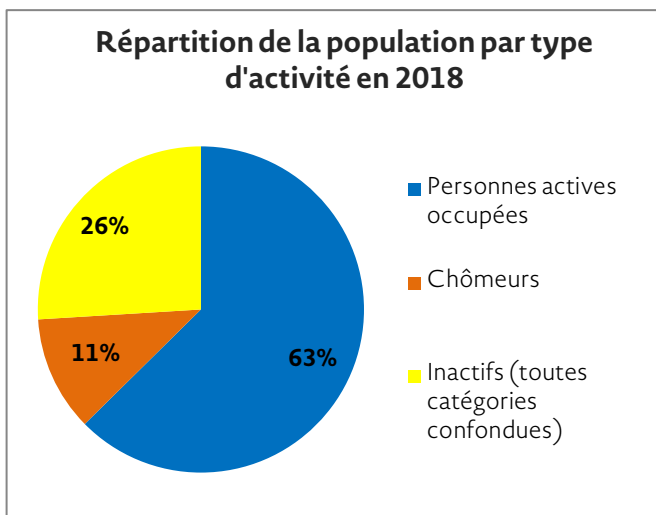


Figure 23: Répartition de la population par type d'activité en 2018 (source : INSEE RP 2018)

Le taux de chômage est de 15,4% à l'échelle de Sud-Hérault en 2018 contre 13% au plan national ; 14,6% à l'échelle de la région Occitanie et 16,9% pour le département.

Le taux de chômage est donc légèrement plus bas que les tendances observées à l'échelle départementale mais plus élevé que les taux observés à l'échelle nationale et régionale.

Néanmoins il est à noter une baisse du taux de chômage sur le territoire de Sud-Hérault où ce dernier était de 16,2% en 2013.

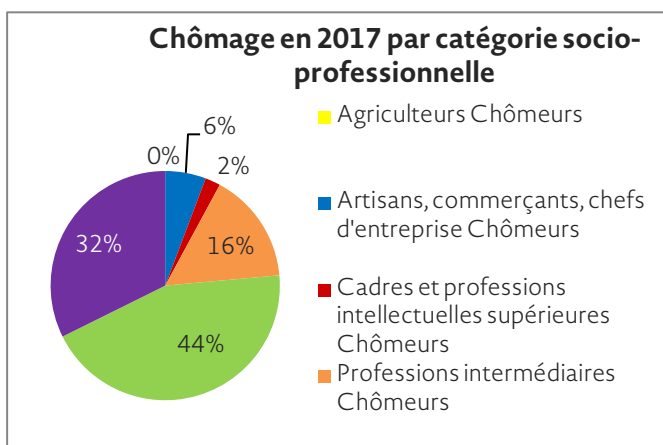


Figure 24: Chômage par catégorie socioprofessionnelle en 2017 (source : INSEE RP2017)

Ce taux de 15,4% à l'échelle de la Communauté de communes Sud-Hérault, déjà préoccupant, peut s'avérer encore plus inquiétant pour certaines communes du territoire, tel que Babeau-Bouldoux (19,1% de taux de chômage en 2018) et Montouliers (17,1%).

Compte-tenu de leur poids, les employés représentent naturellement la plus grande part des chômeurs au sein du territoire Sud-Hérault en 2017, suivi par les ouvriers et dans une moindre mesure les professions intermédiaires.

De plus, de façon générale, ce taux par commune est partagé entre baisse et augmentation entre 2013 et 2018. Il est à noter la forte baisse sur les commune de Montels (-7,8 points), Quarante (-5,8 points) et Cébazan (-4,9 points), et à l'inverse une augmentation importante sur les commune de Babeaux-Bouldoux (+5,1 points) et Villesspassans (+3,8 points).

Taux de chômage par an et par commune	2006	2007	2009	2011	2012	2013	2018	Évolution du taux de chômage en points entre le taux observé en 2013 et celui de 2018
Assignan	9,26	9,09	8,77	15,63	16,39	16,13	13,43	-2,7
Babeau-Bouldoux	10,32	10,08	13,74	13,85	13,85	13,95	19,08	5,13
Capestang	13,43	13,44	13,43	15,88	15,86	15,9	16,05	0,15
Cazedarnes	11,4	12,87	13	13,1	13,39	13,36	14,13	0,77
Cébazan	17,34	17,22	12,32	12,11	12,39	14,81	9,93	-4,88
Cessenon-sur-Orb	13,87	13,89	13,5	13,56	13,52	14,05	16,29	2,24
Creissan	15,91	12,63	12,59	12,59	17,06	16,96	14,34	-2,62
Cruzy	14,17	13,23	13,12	13,01	16,35	16,51	14,46	-2,05
Montels	17,82	11,21	10,74	10,57	17,27	17,86	10,09	-7,77
Montouliers	10,67	10,53	10	14,29	14,12	13,95	17,05	3,1
Pierrerue	6,09	6,03	5,98	9,43	10,38	10,28	12,37	2,09
Poilhes	9,94	13,43	13,64	13,54	11,3	11,3	13,91	2,61
Prades-sur-Vernazobre	11,96	11,83	11	10,58	10,28	11,01	12,61	1,6
Puisserguier	16,75	14,35	14,36	14,36	17,57	17,55	16,64	-0,91
Quarante	15,44	13,73	13,69	13,66	21,49	21,48	15,71	-5,77
Saint-Chinian	14,4	14,33	14,29	17,67	17,6	17,6	16,75	-0,85
Villespassans	11,32	11,32	8,62	8,2	8,2	7,94	11,76	3,82
CCSH	12,95	12,31	11,93	13,06	14,53	14,74	15,43	0,69

Figure 25: Évolution du taux de chômage de 2006 à 2018 par commune (source : INSEE RP2018)

Le degré de qualification des emplois et l'importance du nombre de chômeurs et d'inactifs constituent des explications d'un niveau de vie relativement bas.

Près de deux tiers des 7 951 ménages fiscaux du territoire de la communauté sont des foyers non imposés en 2018 (source DGFIP).

Le revenu net déclaré moyen par foyer fiscal en 2012 n'atteint que 19 360€ contre 20 330€ pour le département et 20 740 pour la région Occitanie.

Des inégalités entre les communes peuvent apparaître relativement importantes.

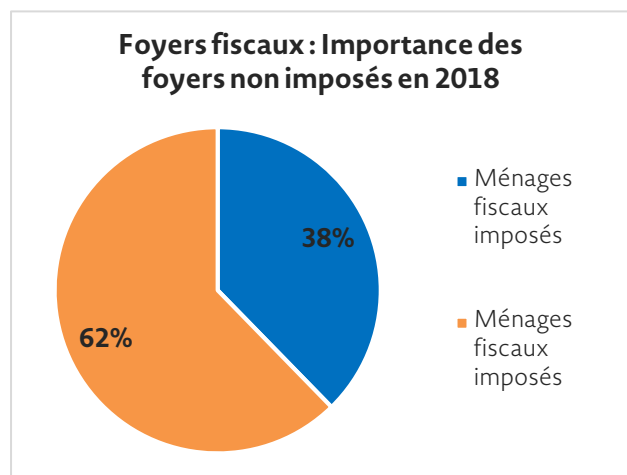


Figure 26: Répartition des foyers fiscaux imposés et non imposés en 2018 (source : Insee/DGFIP)

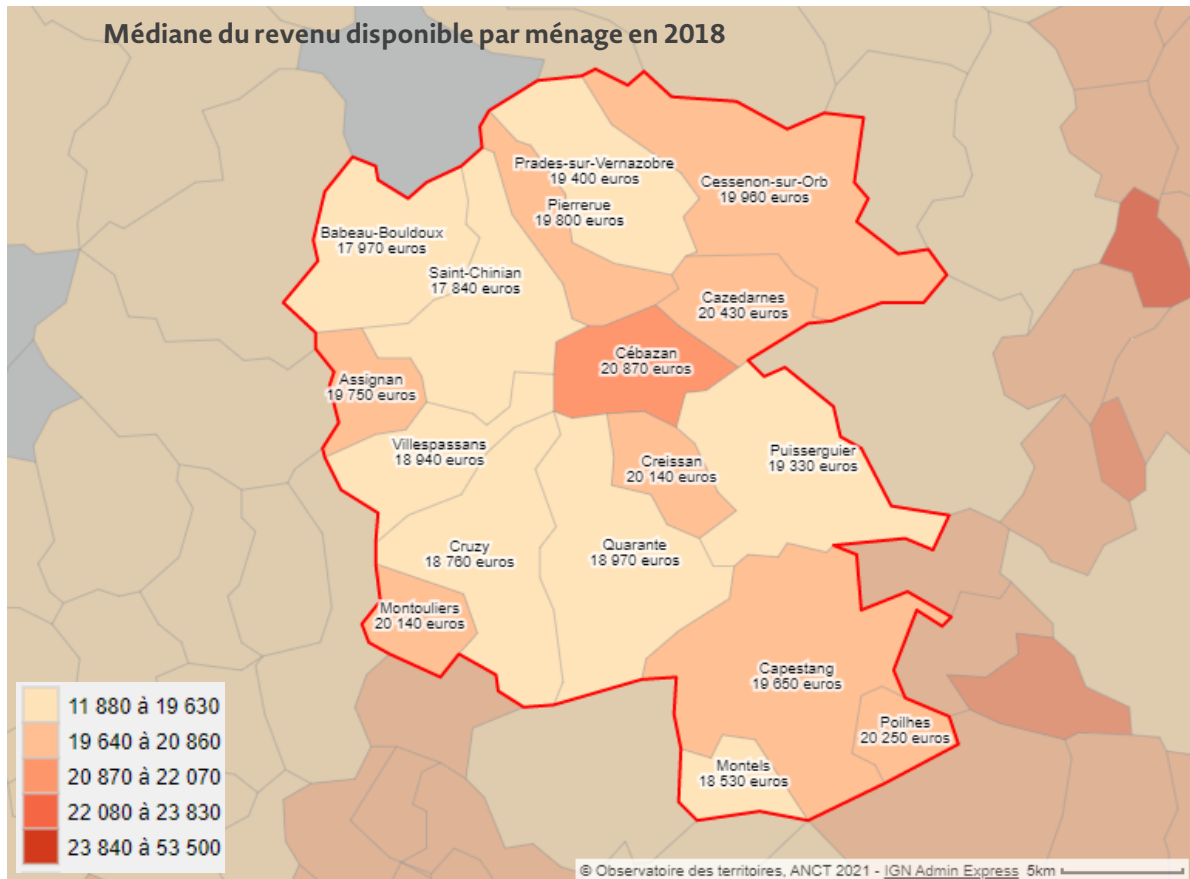


Figure 27 : Médiane du revenu disponible en 2018 (source : INSEE RP2018 exploitations principales)

## 2 CARACTÉRISTIQUES DU PARC DE LOGEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD-HÉRAULT

### 2.1 STRUCTURE ET ÉVOLUTION DU PARC DE LOGEMENTS

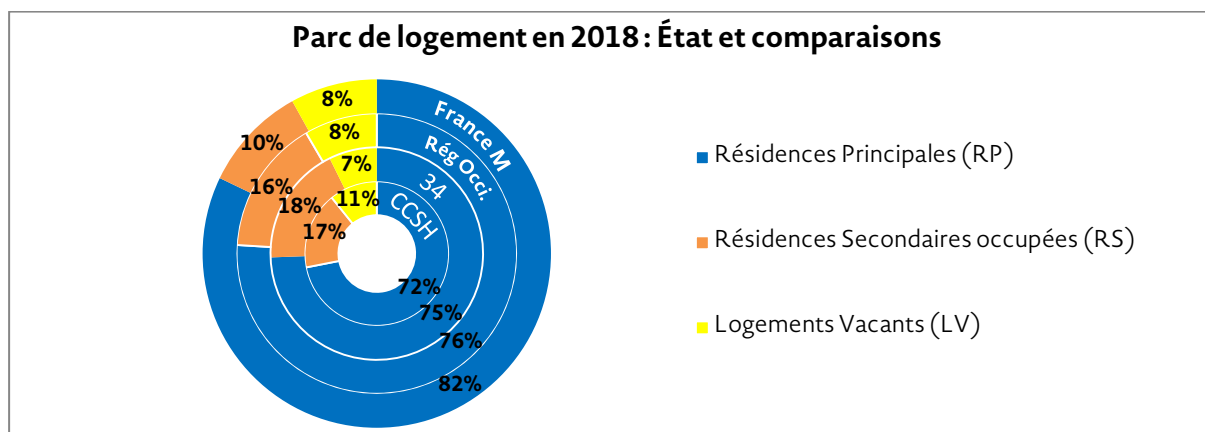


Figure 28: Comparaison de la composition du parc de logements (source : INSEE RP2018 exploitations principales)

L'observation du parc de logements en 2018 démontre l'importance des logements vacants qui représentent 10,8% du parc, contre 7 à l'échelle départementale et 8 % à l'échelle régionale et nationale. Toutefois, une baisse importante de la vacance a été observée depuis 2012 où la part était de 12,5%,

Sur le SCoT du Biterrois en 2018, le vacant ne représente que 8,6%. La part du logement vacant est donc relativement plus importante sur le territoire de la Communauté bien qu'une baisse importante de la vacance ait été observée depuis 2012 où la part était de 12,5%, se qui se traduit par une remobilisation de 108 logements. Il s'agit d'une vacance majoritairement liée à l'inadaptabilité des logements en centre-ancien puisque c'est là que persiste la vacance structurelle.

L'observation des mêmes données, montre également l'importance des résidences secondaires (17%), dont la part est légèrement moindre par rapport au département (en lien avec la façade littorale et touristique de celui-ci), mais légèrement supérieur qu'à l'échelle régionale (16%) et bien plus importante que sur le plan national (10%).

Composition du parc de logements en 2018 par commune	% Résidences Principales	% Résidences Secondaires	% Logements Vacants
Assignan	48,4	29,3	22,3
Babeau-Bouldoux	57,9	31,7	10,4
Capestang	79,1	11,0	9,8
Cazedarnes	72,2	20,5	7,3
Cébazan	73,8	10,0	16,2
Cessenon-sur-Orb	73,8	19,8	6,4
Creissan	81,6	15,1	3,1
Cruzy	71,3	18,6	10,1
Montels	84,3	5,2	11,2
Montouliers	48,4	42,2	9,0
Pierrerue	63,8	26,3	9,9
Poilhes	73,1	24,0	2,9
Prades-sur-Vernazobre	60,6	28,4	11,0
Puisserguier	79,0	8,9	12,0
Quarante	70,5	23,3	6,2
Saint-Chinian	59,5	16,3	24,2
Villespassans	57,1	35,7	7,1

Figure 29: Composition du parc de logements : détails par commune en 2018 (source : INSEE RP2018)

Les inégalités entre les communes face à cette répartition, peuvent s'avérer importantes. On constate que pour certaines communes la part de résidences secondaires contribue à diminuer l'importance de la part de logements vacants (Cazedarnes, Montouliers, Poilhes, Quarante, Villespassans), mais c'est loin d'être une généralité puisqu'à l'inverse la plupart des communes qui ont un fort taux de logements vacants sont souvent parmi celles qui ont les plus forts taux de résidences secondaires (hors Capestang et Puisserguier).

Dans le détail :

11 communes sur 17 sont au-dessus du taux de résidences secondaires observé à l'échelle de la Communauté et du département héraultais (Assignan, Babeau-Bouldoux, Cazedarnes, Cessenon-sur-Orb, Cruzy, Montouliers, Pierrerue, Poilhes, Prades-sur-Vernazobre, Quarante et Villespassans), soit plus de la moitié des communes.

Les 2 communes de Puisserguier et Montels ont un taux de résidences secondaires inférieur à ce que l'on observe à l'échelle nationale.

Assignan, Cébazan, et Saint-Chinian sont parmi les communes les plus touchées par la vacance avec une part allant de 16 à 24%.

À l'inverse les communes de Cazedarnes, Cessenon-sur-Orb, Creissan, Poilhes, Quarante et Villespassans ont un taux de logements vacants inférieur à celui observé sur le plan national ou même à l'échelle départementale.

Deux communes semblent vraiment singulières sur cette thématique de la composition du parc de logements :

Montouliers qui est un cas particulier au sein de l'intercommunalité, puisque la commune a un taux de 42,2% de résidences secondaires pour 48,4 % de résidences principales (soit un rapport de 11 résidences principales pour 9 résidences secondaires en 2018) ;

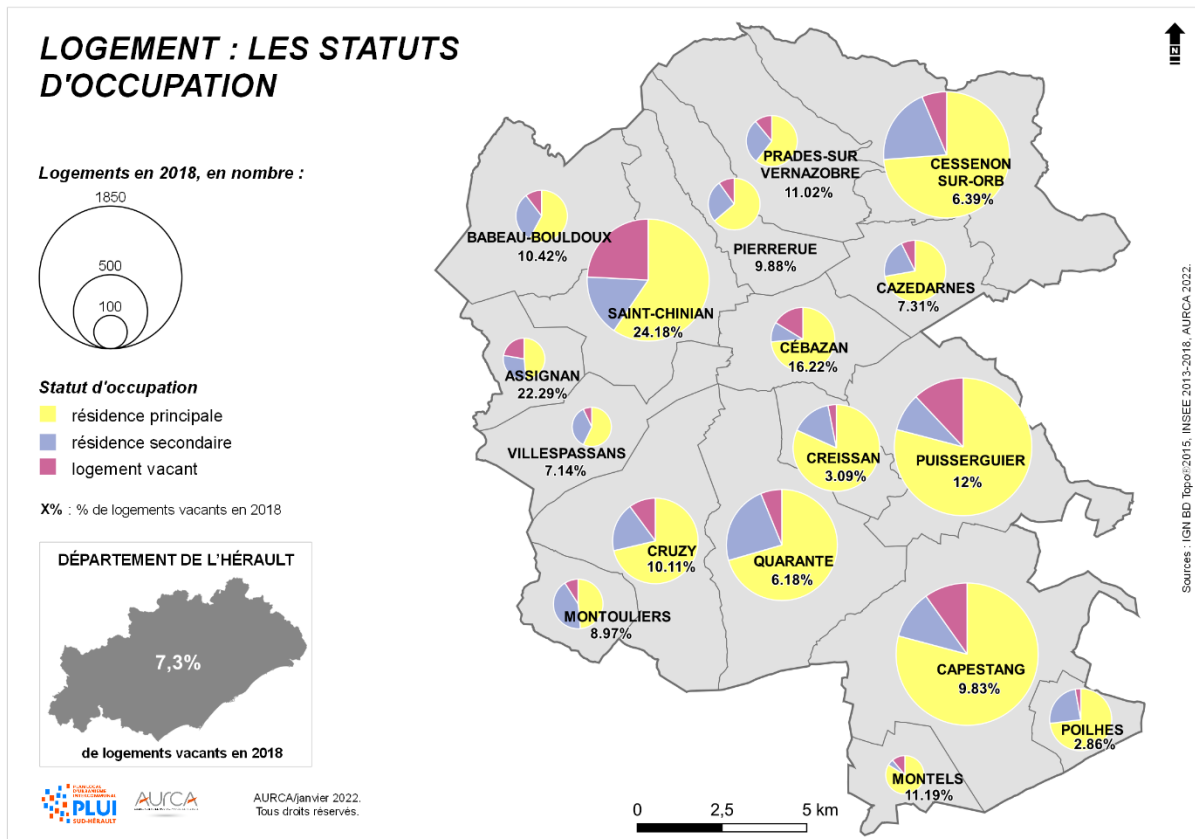


Figure 30 : Les statuts d'occupation (Source : INSEE RP2018)

Montels qui dispose d'un parc de résidences secondaires relativement bas (plus bas qu'à l'échelle nationale), et d'une part de logements vacants semblable à celle de la communauté.

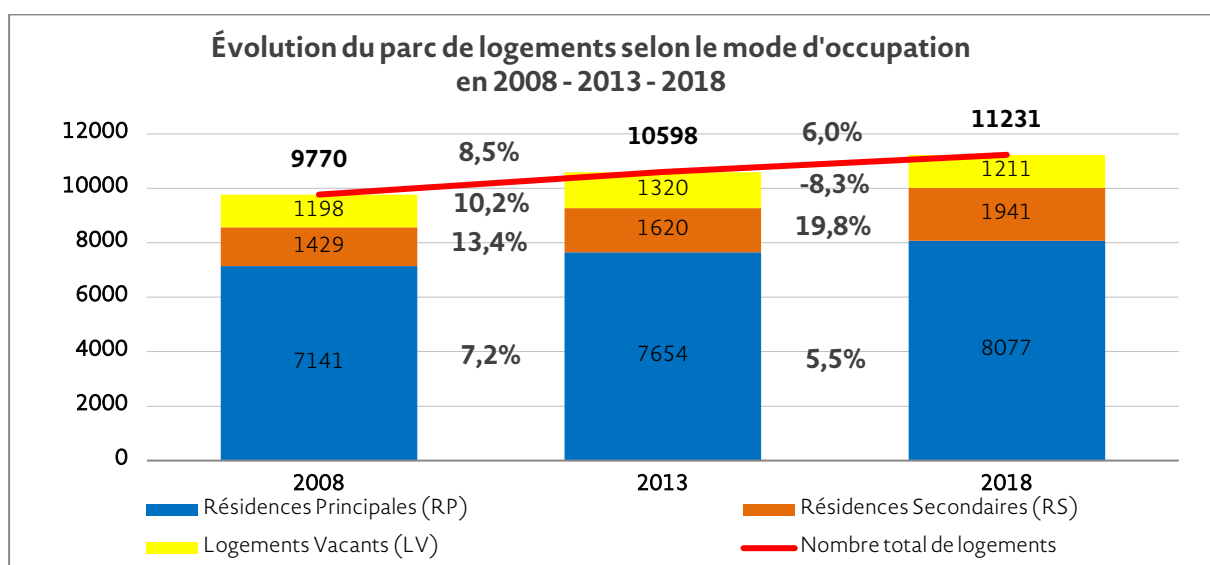


Figure 31 : Poids par commune, statuts d'occupation et évolution du parc de logements (Source : INSEE RP1999, 2007, 2013 et 2018)



En s'intéressant au statut d'occupation, le nombre de logements vacants réhabilités en résidences principales ou en résidences secondaires est supérieur aux résidences principales et secondaires délaissées, signe d'un renouvellement urbain en marche. Les communes de Poilhes et Quarante se démarquent notamment par leur fort taux de renouvellement urbain contrairement aux communes d'Assignan ou Montels qui ont un nombre de logements vacants en forte augmentation.

À titre de comparaison, la Communauté de communes de Sud-Hérault a un taux de renouvellement urbain de 18%, le double de ce qu'il se fait à l'échelle du SCoT du Biterrois et du département de l'Hérault (9%).

L'analyse de l'évolution du parc de logements montre que le territoire a connu sur la période 2013-2015 un tassement de sa croissance même si cela reste assez dynamique. À partir de 2016 force est de constater que le nombre de constructions autorisées est reparti à la hausse, atteignant un nombre de 163 en 2018. Malgré une baisse enregistrée en 2020, l'observation du nombre de permis de construire déposés pour l'année en cours, de 2021, laisse entrevoir une forte croissance.

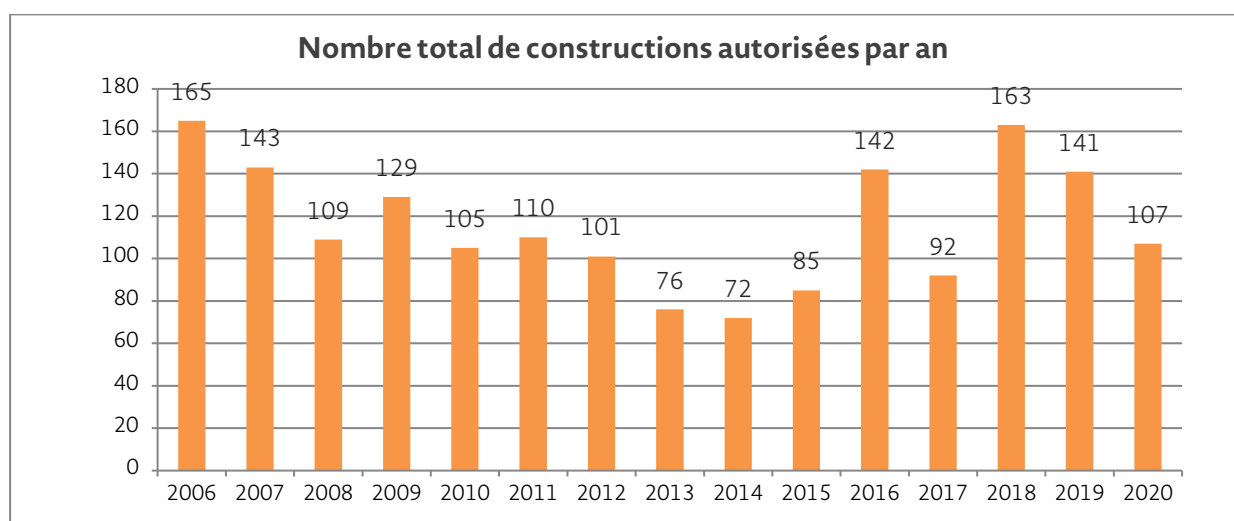
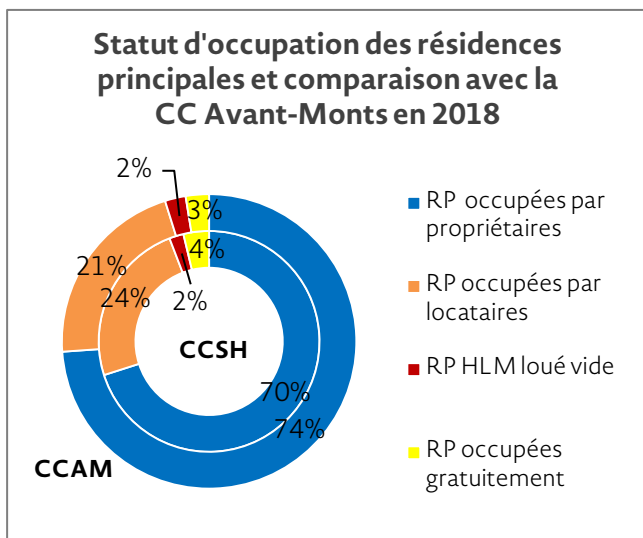


Figure 32: Nombre de constructions d'habitation autorisées par an (source : Sit@del2 en date réelle)

## 2.2 CARACTÉRISTIQUES DU PARC

### 2.2.1 Statuts et composition du parc



On constate une part importante des propriétaires occupants, qui représentent 70% des statuts des résidences principales en 2018.

Cette part importante de propriétaires contribue à une relativement faible mobilité résidentielle, car il est plus contraignant de quitter un bien lorsqu'on le possède.

La comparaison avec le territoire de la CC des Avant-Monts démontre que le territoire de Sud-Hérault s'inscrit dans la tendance locale.

Figure 33: Statuts d'occupation des résidences principales et comparaison avec la Communauté de communes des Avant-Monts (source : INSEE RP2018)

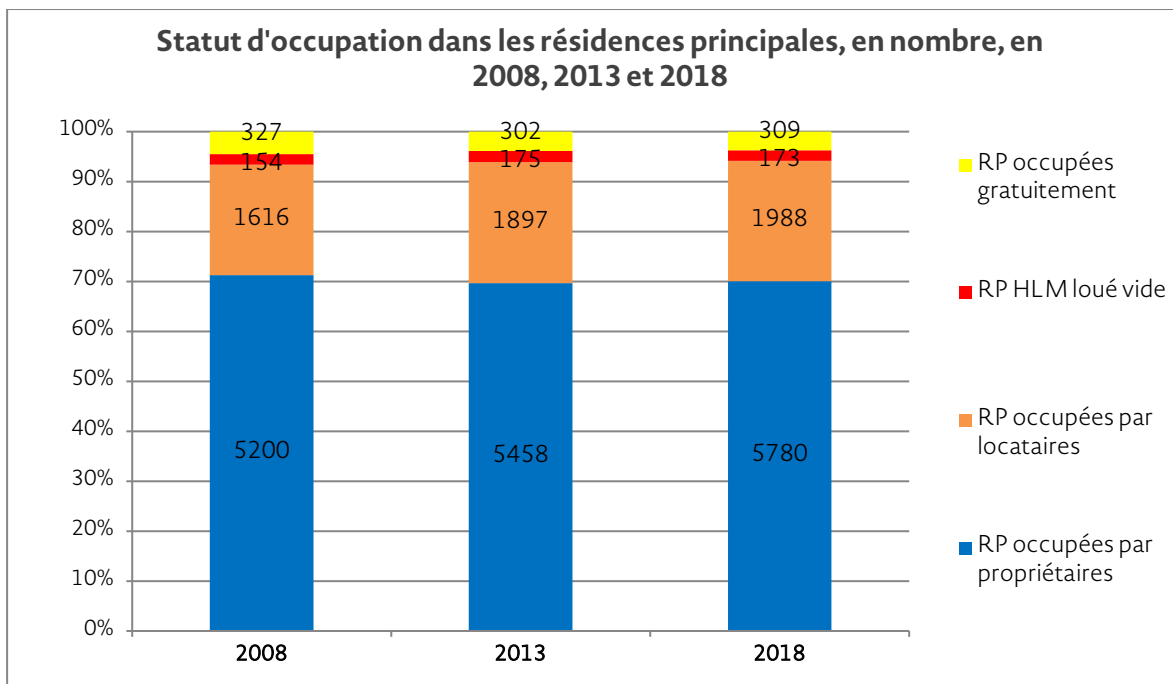


Figure 34: Évolution des statuts d'occupation des résidences principales en nombre (Source : INSEE RP2018)

Depuis 2008 la part de résidences principales occupées par des propriétaires est relativement stable, celles occupées par des locataires est elle en augmentation sur la même période (+23%), au détriment des personnes logées gratuitement (-5,5%).

Le nombre d'HLM loués vides a augmenté entre 2008 et 2013 avant de se stabiliser entre 2013 et 2018.

Il faut noter que depuis, plusieurs communes ont entre temps réalisé d'autres opérations de logements locatifs sociaux et que certaines sont en cours de construction, à l'instar de Cessenon-sur-Orb où 12 logements ont été réalisés à Aigue Rouch.

Par ailleurs, la donnée issue du Répertoire du Parc Locatif Social (base RPLS) nous permet de dénombrer 183 logements locatifs sociaux au 1<sup>er</sup> janvier 2021, répartis sur 10 communes.

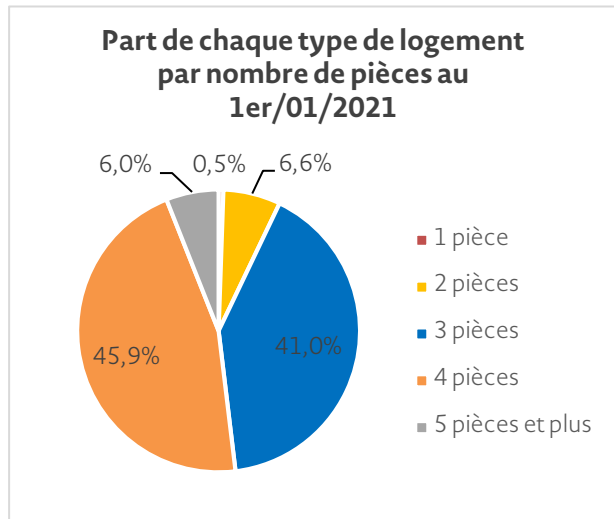


Figure 35: Part de chaque type de logement en logements locatifs sociaux (source : Base RPLS)

La majorité de ces logements sont des 4 pièces (84 logements sur 183 soit près de 46% du parc) et 3 pièces (41% du parc soit 75 logements).

D'autre part le nombre de logements communaux qui font office de logement social à maîtrise communale est relativement important : ils représentent plus de 90 logements selon les données recueillies auprès des élus au début de l'année 2022.

Il ressort que les communes de Cessenon-sur-Orb et de Saint-Chinian possèdent néanmoins le plus de logements locatifs sociaux en 2018 et que d'autres, comme Cruzy ou Babeau-Bouldoux n'en n'ont aucun. Ces dernières possèdent toutefois quelques

logements communaux. Notons par ailleurs l'absence de logements communaux ou locatifs sociaux sur la commune de Montels.

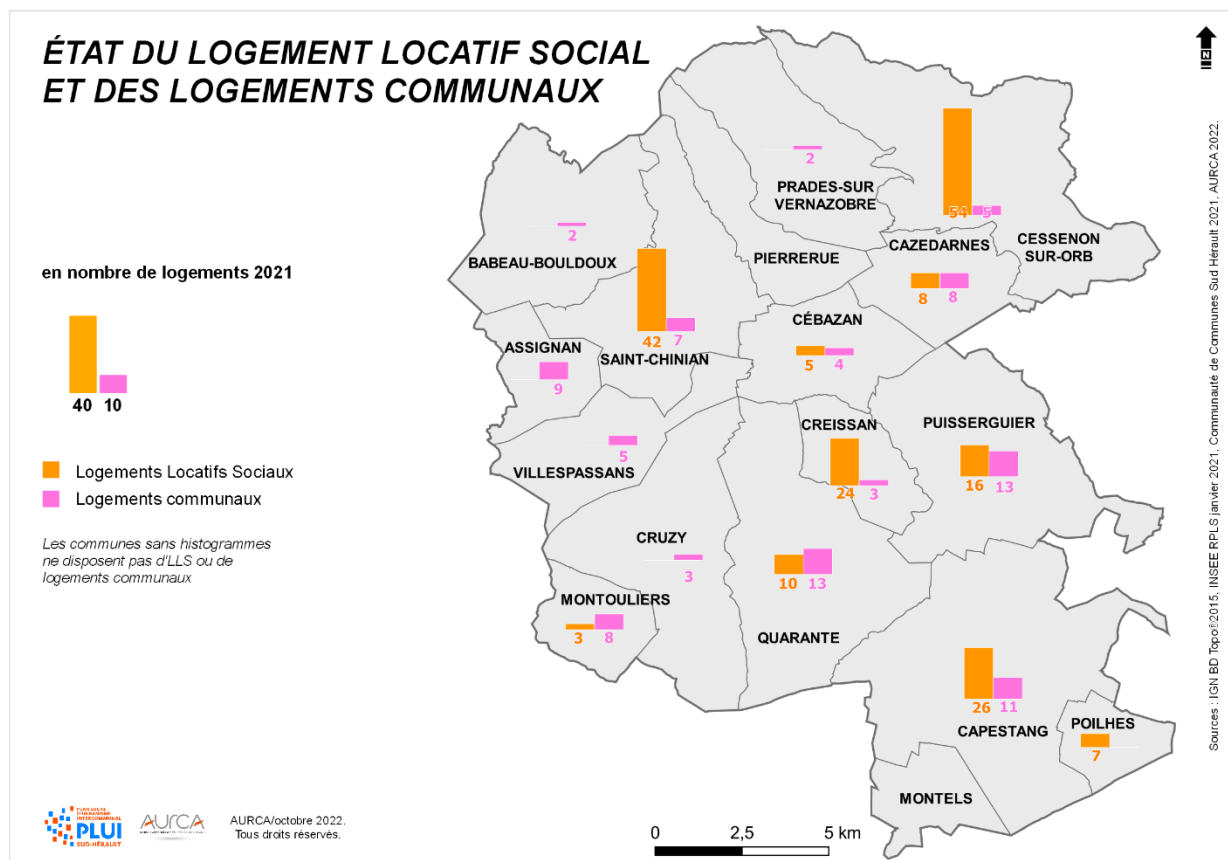


Figure 36: État du logement locatif social et des logements communaux (source : RPLS et entretiens auprès des communes)

## FOCUS – Les logements communaux de Quarante : Une opération à reproduire à l'échelle de la Communauté ?

La commune de Quarante dispose de 22 logements communaux et a lancé par le passé plusieurs opérations de lotissements communaux.

Parmi ces 22 logements, 8 sont neufs et loués à l'année et ont une « vocation sociale » pour la commune. Ceux-ci sont réservés aux habitants de la commune dans le besoin, et le montant du loyer, fixé par la municipalité, n'a pour but que d'atteindre le montant du remboursement de cette opération réalisée entièrement par la commune.

Ces logements s'autofinancent donc et ont permis le recours à de nombreux artisans de la commune de Quarante et de ses alentours, agissant ainsi positivement sur l'économie locale.

Les communes de Sud-Hérault sont nombreuses à bénéficier d'un ou plusieurs logements communaux, s'agissant le plus souvent d'anciens logements d'instituteurs, correspondant à des logements déjà construits, ce qui permet de réinvestir les cœurs de ville.

Néanmoins, l'exemple de ces 8 logements de Quarante est assez singulier et a le mérite de faire office de logements locatifs « sociaux » situés à proximité de l'école maternelle et du Château de Quarante.

Depuis leur mise à disposition sur le marché locatif, ces logements n'ont connu aucune période de vacance.



Figure 37: Logements communaux de Quarante - Source : AURCA

Commune	Résidence	Année de const.	Type	Bailleur	Nb LL S	Mloyer moy. Maximal APL	Nb 1P	Nb 2P	Nb 3P	Nb 4P	Nb 5P et +
Capestang	L'Ensoleiha-de	1986	Collectif	OPH 34	26	475 €	0	3	12	9	2
Poilhes	L'Orme de Sully	1980	Collectif	OPH 34	5	310 €	1	1	2	1	0
	L'Horreum	1991	Collectif	OPH 34	2	349 €	0	0	2	0	0
Creissan	Saint-Martin	2007	Collectif	OPH 34	2	276 €	0	2	0	0	0
	Le Tilleul	2006	Individuel	OPH 34	22	391 €	0	0	12	10	0
Cessenon-sur-Orb	Aïgue Rouch	2018	Individuel		12		0	2	5	3	2
	L'Orb	2008	Individuel	OPH 34	10	461 €	0	0	3	5	2
	Lotissement la Tuilerie	1998	Individuel	OPH 34	5	448 €	0	0	4	1	0
	Le Moulin	2003	Individuel	OPH 34	1	430 €	0	0	0	1	0
	Le Moulin	1989	Individuel	OPH 34	14	460 €	0	0	2	9	3
Cazedarnes	Les Genets	2012	Individuel	OPH 34	8	392 €	0	0	4	4	0
Cébazan	Mas de Gaches	1999	Individuel	OPH 34	5	516 €	0	0	2	3	0
Saint-Chinian	Los Pradas	2006	Individuel	OPH 34	20	468 €	0	0	1	17	2
	La Noria	1995	Individuel	SA HLM FDI Habitat	22	457 €	0	0	11	11	0
Montouliers	Logis des oliviers	2001	Individuel	OPH 34	3	489 €	0	0	1	2	0
Quarante	Le Château	1990	Collectif	SA HLM FDI Habitat	5	400 €	0	2	1	2	0
	Le Château	1990	Individuel	SA HLM FDI Habitat	5	383 €	0	0	5	0	0
Puisserguier	La Rouquette	1997	Individuel	SA HLM FDI Habitat	10	466 €	0	0	6	4	0
	Les Consuls	1990	Collectif	SA HLM FDI Habitat	6	306 €	0	2	2	2	0

Figure 38: Les logements sociaux des communes de la CCSH (source : Répertoire du Parc Locatif Social (RPLS) au 1er janvier 2021 - Données redressées – analyse AURCA)

## FOCUS – Quel cadre pour Sud-Hérault en matière de logement social ?

L'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) instaure un seuil minimal de 20 % de Logements Sociaux à atteindre dans certaines communes :

- Les communes d'au moins 3 500 habitants (1 500 en Ile-de-France), et qui sont situées dans une agglomération ou un EPCI à fiscalité propre d'au moins 50 000 habitants, comptant une ville de plus de 15 000 habitants.

La loi du 18 janvier 2013, relative au renforcement des obligations de production de logement social, a étendu cette obligation aux communes « isolées » n'appartenant pas aux agglomérations ou EPCI définis ci-dessus, mais qui ont plus de 15 000 habitants et qui sont en croissance démographique.

Dans les secteurs qui nécessitent une production de logements sociaux supplémentaires, cette loi a également porté le taux légal de 20 à 25 %, à atteindre en 2025.

Les sanctions prononcées par les préfets à l'encontre des communes carencées, ont été alourdies par cette même loi, puis par la loi ALUR du 24 mars 2014, celles-ci peuvent être majorées jusqu'à 5 fois.

Le territoire de la Communauté de communes n'est donc pas concerné par des obligations en matière de logement social vis-à-vis de ces lois.

- Néanmoins, intégrant le périmètre du SCoT du Biterrois, qui à ce jour ne remplit pas ses obligations en termes de logement social, le PLUI de Sud-Hérault devra prendre en compte les Fixer pour les communes comprises entre 1500 et 3500 habitants un taux de 10% de logements aidés, ou une proportion de de 1 logement aidé pour 4 construits dans les opérations neuves. Cette disposition concernera ou pourrait concerner en 2020 les communes de Capestang, Cessenon-sur-Orb, Puisserguier, Quarante et Saint-Chinian.
- Fixer pour les communes de moins de 1500 habitants un taux de 5% de logements aidés en 2025, ou une proportion de 1 logement aidé pour 5 construits dans les opérations neuves, ce qui concernerait l'ensemble des autres communes du territoire.



Figure 39: Les logements sociaux de Cébazan - Source : AURCA

## 2.2.2 Typologie et taille des résidences principales

Le parc est constitué en majorité de maisons (9 logements sur 10) et les dernières constructions autorisées (2008-2018) confortent cette prépondérance bien que sur les cinq dernières années observées (2013-2018) la part des collectifs a progressé, elle représente 7% des constructions autorisées contre 2% les cinq années précédentes (2008-2013).



La part d'appartement est relevée par deux des bourgs identifiés comme centralités urbaines au titre du SCoT du Biterrois, à savoir Capestang et Puisserguier. Ceci est à mettre en lien avec la part de logements locatifs également plus importante dans ces communes (voir encart dédié page suivante).

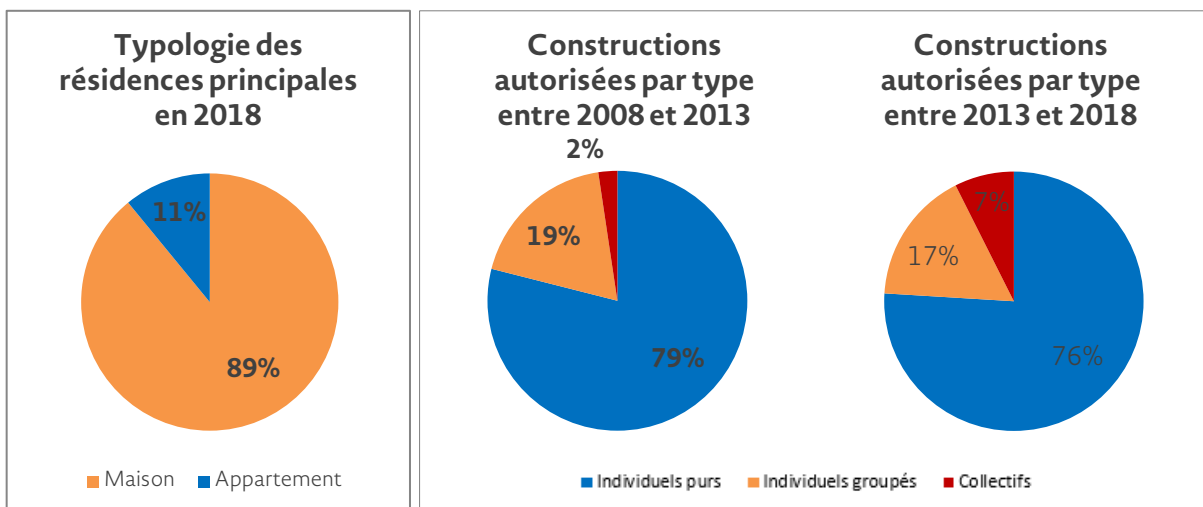


Figure 40 : Typologie des résidences principales en 2018 et type des constructions autorisées entre 2008-2013 et 2013-2018 (source : INSEE RP2018)



Figure 41: Une construction récente à Cessenon-sur-Orb

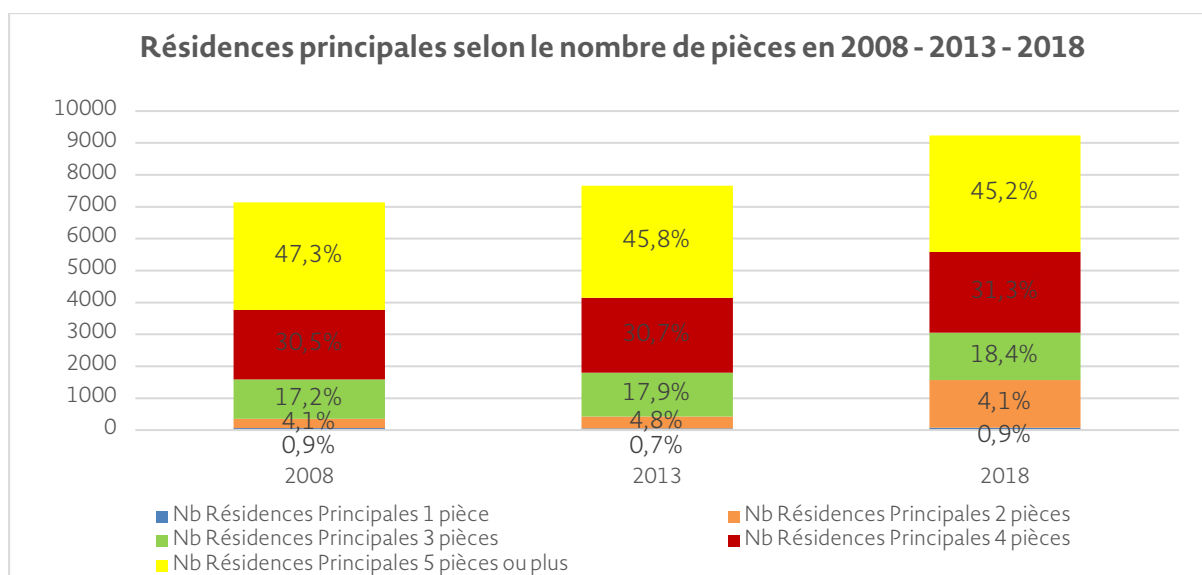


Figure 42 : Évolution de la composition des résidences principales en fonction du nombre de pièces (source : INSEE RP2018)

Les logements qui composent le parc de la Communauté de communes Sud-Hérault sont majoritairement grands : plus des  $\frac{3}{4}$  des résidences principales ont 4 pièces ou plus. Ces caractéristiques associées à l'analyse du marché immobilier (cf. 2.4) montrent que ces logements répondent à certains besoins (familles attirées sur le territoire et évolution des familles déjà présentes sur le territoire).

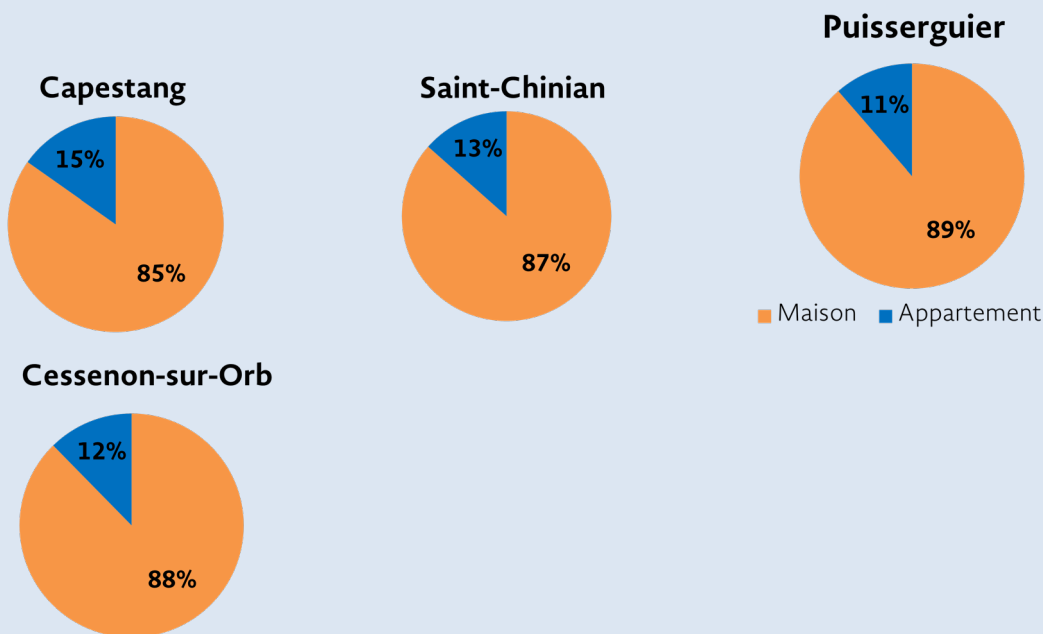
Néanmoins, l'évolution à la baisse de la taille des ménages, la part croissante de familles monoparentales et de ménages d'une seule personne ainsi que l'exode des tranches les plus jeunes de la population, laissent à penser que la faible part des logements de taille petite et moyenne ne suffit pas à assurer le début ou la continuité du parcours résidentiel de ces populations et de ces ménages. La comparaison avec deux millésimes d'années antérieures permet d'illustrer ce besoin où on peut observer qu'au fil des années la part des logements composés de 3 pièces augmente au détriment des logements de 4 pièces et plus.



## FOCUS – Les pôles de Saint-Chinian et Capestang : un rôle prépondérant en matière de logements locatifs.

L'importance de Saint-Chinian et de Capestang dans la part d'appartements au sein des résidences principales est à mettre en corrélation avec la part de locatifs.

On voit que la part d'appartements est en effet plus forte au sein des bourgs de Capestang et Saint-Chinian qu'à Puisserguier et Cessenon-sur-Orb qui eux s'inscrivent dans les proportions observables à l'échelle de la CESH.



Cette part d'appartements plus importante va de pair avec la part plus importante de résidences principales occupées par des locataires, et donc la part de logements locatifs.

### Statut d'occupation des résidences principales en 2018

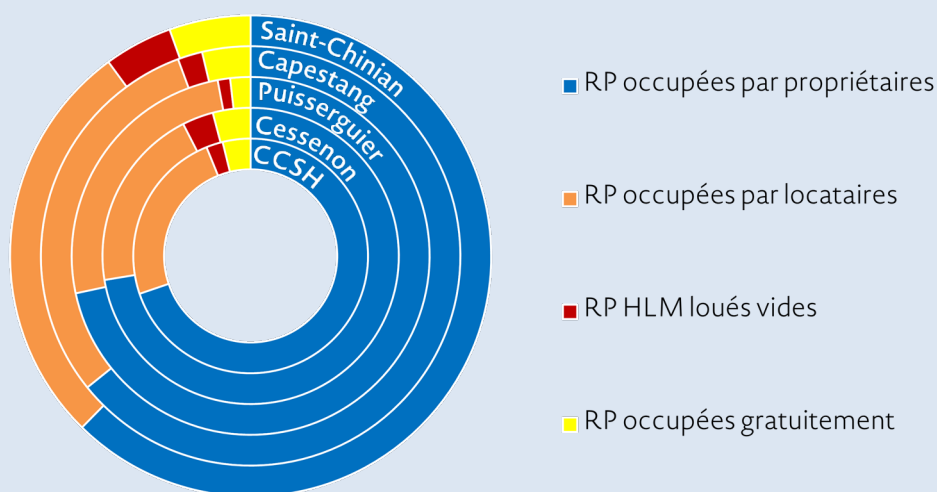


Figure 43: Typologie et Statuts d'occupation des résidences principales de la CESH et des communes de Puisserguier, Capestang, Saint-Chinian et Cessenon-sur-Orb- Source : INSEE

### 2.2.3 Un parc de logements anciens



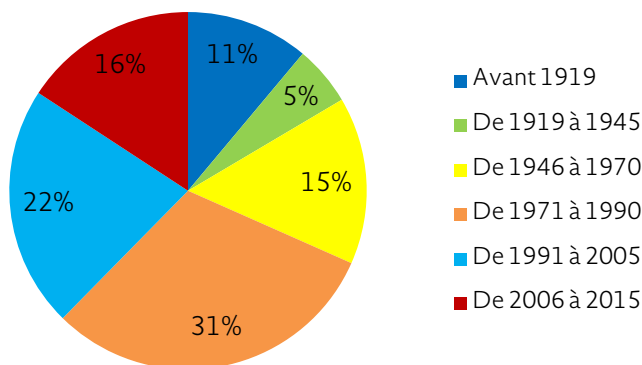
Au sein de la Communauté de communes Sud-Hérault, les résidences principales antérieures à 1970 sont majoritaires, elles constituent près de la moitié du parc (49%), elle-même composée de moitié par des logements construits avant 1919 (28%).

En comparaison avec le département de l'Hérault, le parc de la Communauté apparaît majoritairement ancien puisque les résidences principales antérieures aux années 70, ne représente que 37% au sein du département, dont seulement 11% bâties avant 1919.

Toutefois, le parc des résidences principales se rajeunit, puisqu'en 2013 la part des résidences antérieures à 1970 représentait 54% dont 35% bâties avant 1919.

Figure 44 : Les maisons vigneronnes : Des bâtisses anciennes, témoins du prestige passé (Puisseguier)

**Période d'achèvement des résidences principales en 2018 au sein du département de l'Hérault**



**Période d'achèvement des résidences principales en 2018 au sein de la CESH**

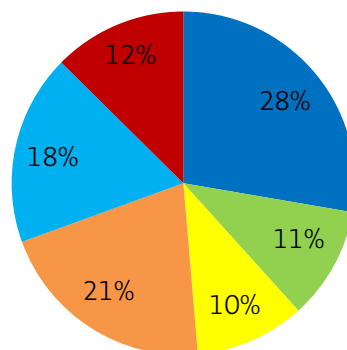


Figure 45: Période d'achèvement des résidences principales en 2018 - Comparaison CESH / département de l'Hérault – (source : INSEE RP2018)

## FOCUS – Ancienneté du parc et réglementation thermique

C'est en 1974 que la France adopte une première réglementation thermique (RT) afin de réduire la facture énergétique, suite au choc pétrolier de 1973 ayant entraîné une hausse brutale du prix des hydrocarbures.

À l'époque, la RT1974 fixe un objectif de réduction de 25% de la consommation énergétique des bâtiments, par rapport aux normes en vigueur depuis la fin des années 1950.

Depuis, la réglementation thermique du bâtiment aura été réévaluée à 4 reprises (RT1982, RT1988, et RT 2000 et RT2005) jusqu'à la RT2012 aujourd'hui en vigueur, afin de renforcer les contraintes de consommation des bâtiments neufs et plus seulement ceux d'habitation comme dans la RT1974.

La RT2012, entrée en application durant l'été 2013 fait notamment des « BBC », Bâtiments Basse Consommation, la norme en matière de construction résidentielle. Les exigences de résultats imposées par la RT2012 sont de trois types :

L'efficacité énergétique du bâti ;

La consommation énergétique du bâtiment ;

Le confort d'été dans les bâtiments non climatisés.

Concernant le territoire de la CESH 92% du parc de logements (résidences principales) est antérieur à 2005, et donc aux RT2005 et RT2012.

Fin d'année 2021 la RT 2012 laissera place à la RT 2020 qui vise à construire des logements ou bâtiments à énergie positive (= qui produit plus d'énergie qu'il en consomme) et des maisons passives (= qui dépense très peu d'énergie et recycle celle qu'elle produit).

### Répartition du parc de logements en fonction des grandes réglementations thermiques en 2018

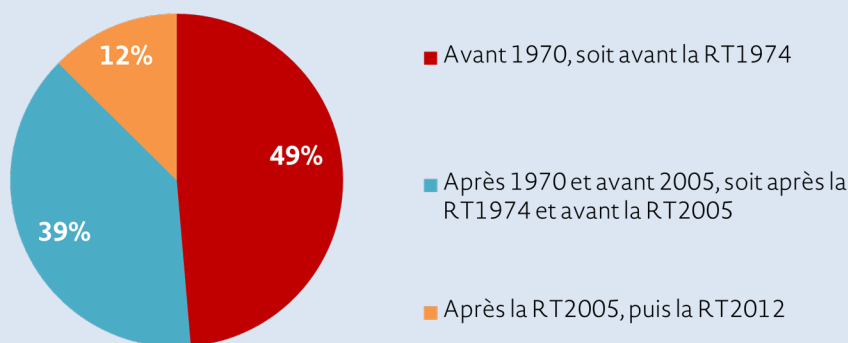


Figure 46 : Répartition du parc de logements en fonction des grandes réglementations thermiques, en 2018 (source : INSEE RP 2018)

## 2.2.4 Les logements vacants

### ■ ETAT DES LIEUX DU PARC DE LOGEMENTS VACANTS

Le nombre de logements vacants sur le territoire de la Communauté de communes Sud-Hérault a été en constante augmentation jusqu'en 2013, c'est ensuite entrepris une baisse de 2013 à 2018. Entre 1999 et 2013, leur nombre est passé de 1 099 à 1 320, avant de diminuer à 1 211 sur la dernière période, soit une baisse de 8,3%. Toutefois, il est à noter que le nombre de logements augmentant sur le territoire, il est tout à fait normal que le nombre de logements augmente lui aussi. Ainsi il est intéressant de regarder la part de la vacance dans l'ensemble du parc de logements. Une première baisse du taux de la vacance s'est opérée entre 1999 et 2008, se stabilisant ensuite sur la période de 2008 à 2013 avant de rebaisser de manière significative de 2013 à 2018, où le taux a diminué de 12,5% en 2013 à 10,8% en 2018.

La baisse de la vacance a été observée sur douze communes de la communauté, signe d'un renouvellement urbain en marche et à continuer de conforter sur l'ensemble du territoire. À l'inverse, certaines communes comme Assignan, Cébazan ou Saint-Chinian accusent une hausse assez importante de leur taux de vacance.

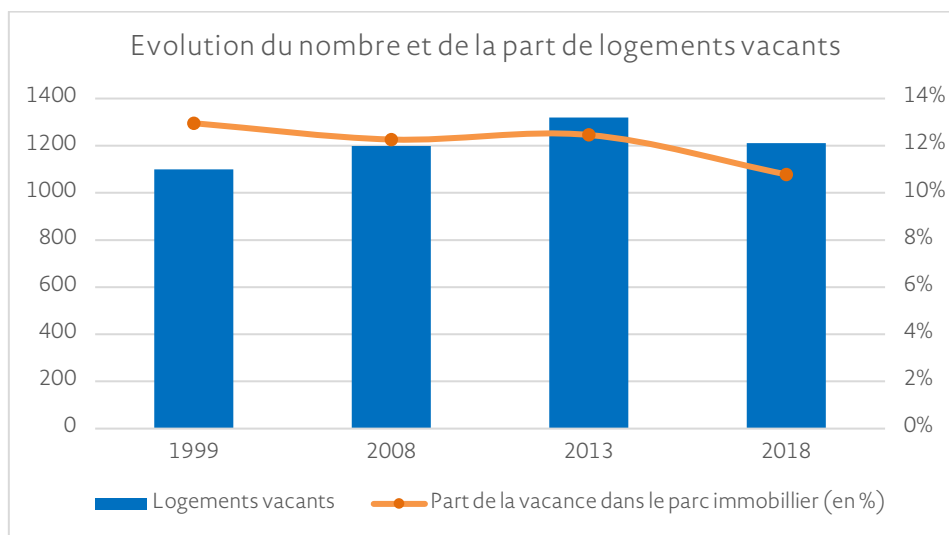


Figure 47 : Évolution du nombre et de la part de logements vacants (source : INSEE)

Le nombre de logements vacants - encore élevé - peut en partie s'expliquer par le fait que le parc est relativement ancien, puisque près de la moitié des résidences principales date d'avant 1970, et qu'il ne correspond plus à la demande actuelle. Les données Filocom, de 2015, précisent que 71% des logements vacants date d'avant 1915, affirmant l'obsolescence du parc de logements vacants.

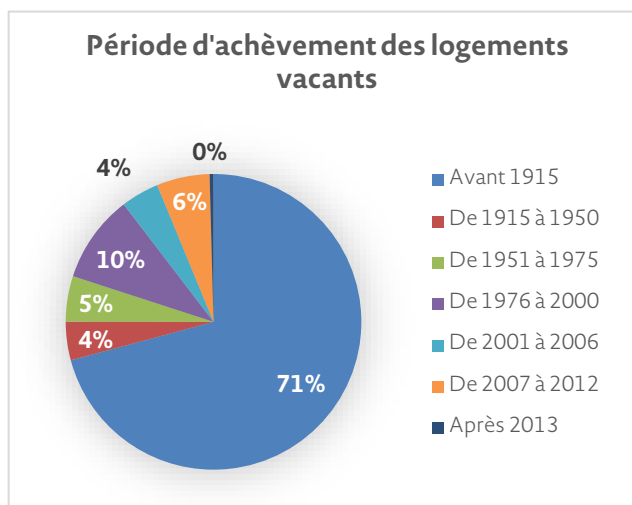


Figure 48: Période d'achèvement des logements vacants au sein de la CESH- (source : Filocom 2015)

Néanmoins, l'ensemble de ces logements vacants représente un potentiel de réinvestissement non négligeable au sein de la trame urbaine, permettant de lutter contre la consommation des terres agricoles et naturelles et de redynamiser les centres-villes.

Les données ci-dessous sont issues du Fichier des Logements à la Commune (FILOCOM). Ce dernier n'ayant pas été reconduit sur le territoire d'étude, les dernières données disponibles datent de 2015. Même si elles ne sont pas actualisées, elles permettent d'avoir une analyse du parc vacant du territoire et de marquer les principaux constats et tendances.

En 2015, le parc de logements vacants se composait essentiellement de logements de taille médiane (les trois pièces représentent 30% de l'ensemble). La part des grands logements (4 pièces et plus) représentait quant à elle 42% du parc. La réhabilitation du parc de logements vacants permettrait l'accueil de familles sur le territoire, participant ainsi au dynamisme de Sud-Hérault.

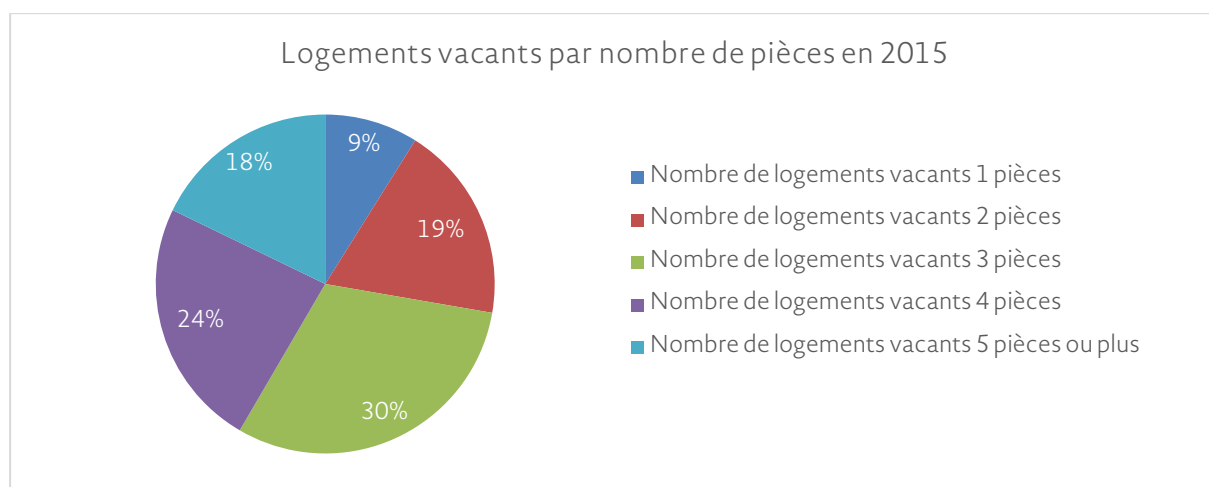


Figure 49 : Logements vacants en fonction du nombre de pièces (source : Filocom 2015)

Sur le territoire de la Communauté de communes, la majorité des logements vacants le sont depuis moins de 2 ans (57 %), pouvant indiquer une remise sur le marché relativement rapidement. Néanmoins, la part des logements vacants depuis plus de 5 ans, appelée vacance structurelle, n'est pas négligeable puisqu'en 2015 elle représentait 31% du parc.

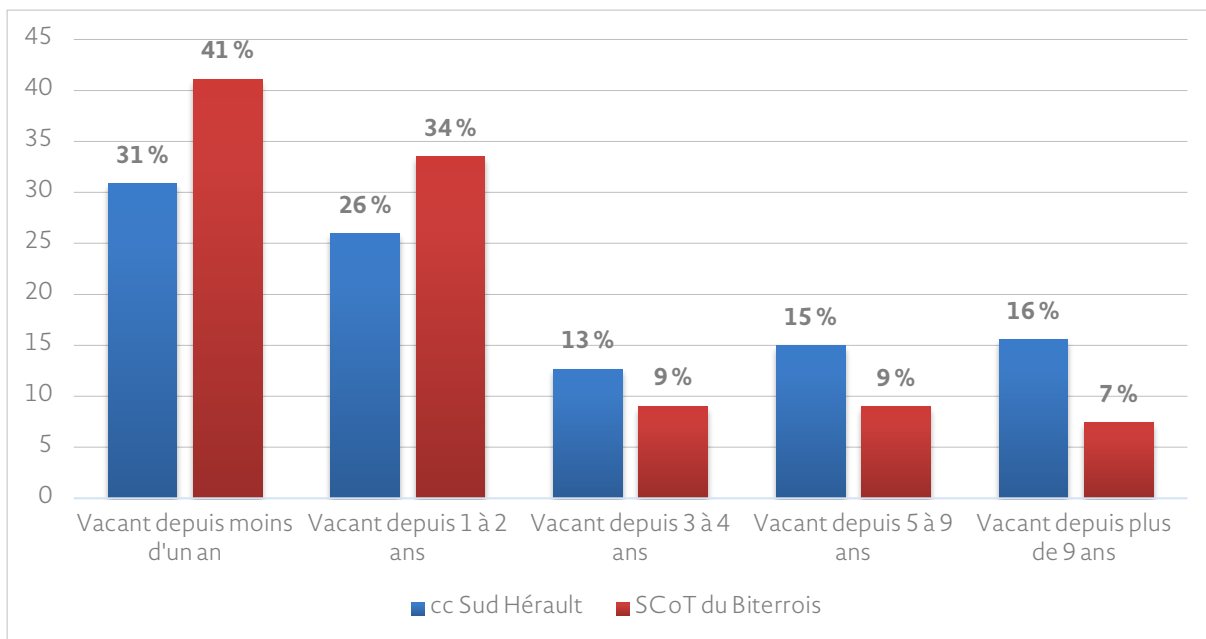


Figure 50 : Durée de la vacances (source : Filocom 2015)

Contrairement au SCoT du Biterrois, le territoire de la Communauté de communes dispose d'un plus grand nombre de logements vacants individuels. En 2015, ils représentaient près de 78 % du parc contre 22 % du parc concernant les logements vacants collectifs.

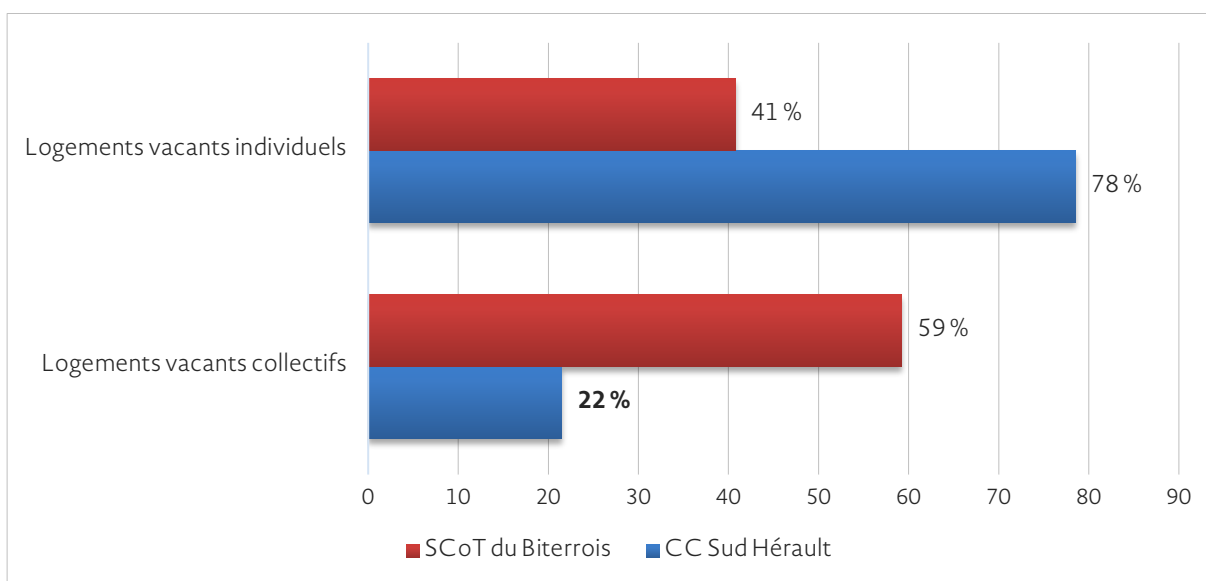


Figure 51: Type des logements vacants (source : Filocom 2015)

En terme de réglementation thermique, en 2015, plus de  $\frac{3}{4}$  des logements vacants dataient d'avant la RT1974 alors que seulement 0,4% d'entre eux d'après la RT2012. Cette situation confirme ainsi leur vétusté énergétique de la majorité des logements vacants du territoire.

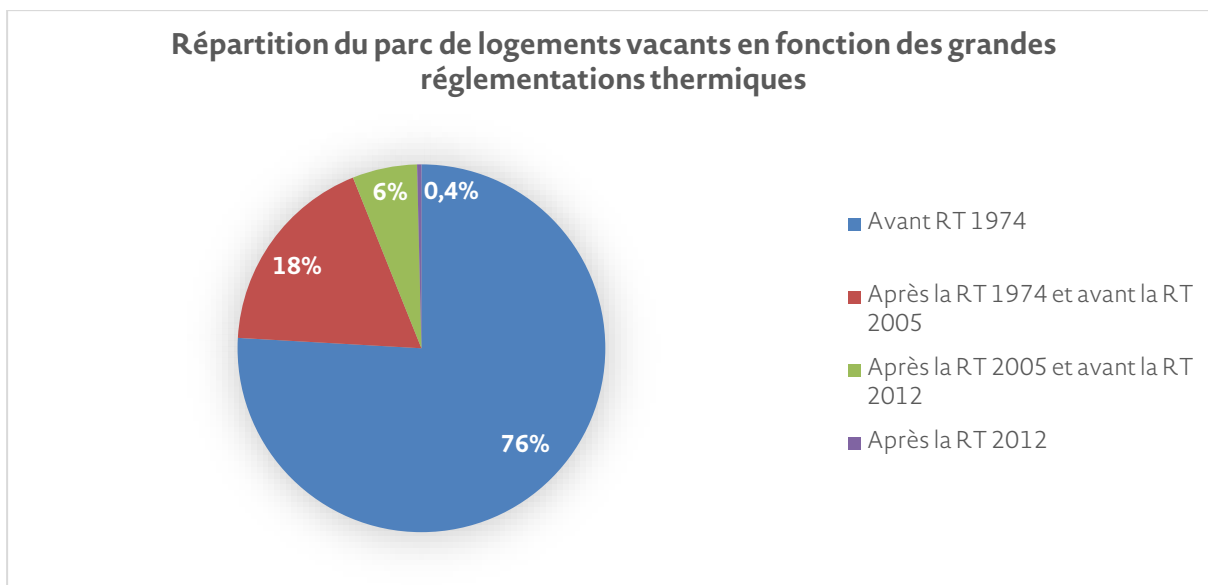


Figure 52 : Répartition du parc de logements vacants en fonction des grandes réglementations thermiques (source : Filocom 2015)

#### ▪ PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DU PARC DE LOGEMENTS VACANTS ET ENJEUX

Le projet de révision du SCoT du Biterrois fixe des objectifs en matière de remobilisation du parc vacant en vue de plafonner sa part à 10% en 2040, échéance du schéma.

Le parc vacant représente en 2018 10,8% du parc de logements de l'intercommunalité selon l'INSEE. On note qu'il progresse de moins en moins vite que par le passé (0,11%/an entre 2008 et 2018), et que le reste du parc de logements. Par conséquent sa part baisse presque naturellement (il représentait 12,3% en 2008, toujours selon l'INSEE). L'observation de ces tendances permet d'estimer le nombre et la part du logement vacant au point de départ du PLUi (2022) puis à son échéance, en l'absence d'action de la collectivité. Cette estimation permet de définir des objectifs de reconquête afin de s'inscrire en compatibilité des objectifs définis par le futur SCoT dans son projet de DOO.

Au regard du parc immobilier recalé en 2022 et de la progression annuelle du logement vacant observée entre 2008 et 2018, on estime que la part de ces derniers pourrait représenter 10,3% en 2022 (1216 logements environ).

Ces mêmes tendances projetées à 15 ans, laissent entrevoir une légère progression de la part des logements vacants en 2040 sur le territoire, passant potentiellement de 10,3% en 2022 à 10,6% en 2040 en l'absence d'objectif de reconquête de la part de la collectivité.

Pour être compatible avec le projet de SCoT et en vue de réduire la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers la remobilisation de logements vacants à l'horizon du PLUi est un enjeu du PLUi. Soixante-dix logements vacants devraient donc être remobilisés pour s'inscrire en compatibilité avec le SCoT.

## 2.2.5 Le logement indigne

Depuis la loi du 31 mai 1990, un logement indigne est défini comme « des locaux ou installations utilisés à des fins d'habitation et impropres par nature à cet usage, ainsi que les logements dont l'état, ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés, expose les occupants à des risques manifestes, pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé ».

D'après les données Filocom 2015, le territoire de la Communauté de communes possédait à cette date de 1 245 logements potentiellement indignes. Cinq des communes du territoire (Saint-Chinian, Quarante, Puisserguier, Cessenon sur Orb et Capestang) en possédant plus de 100.

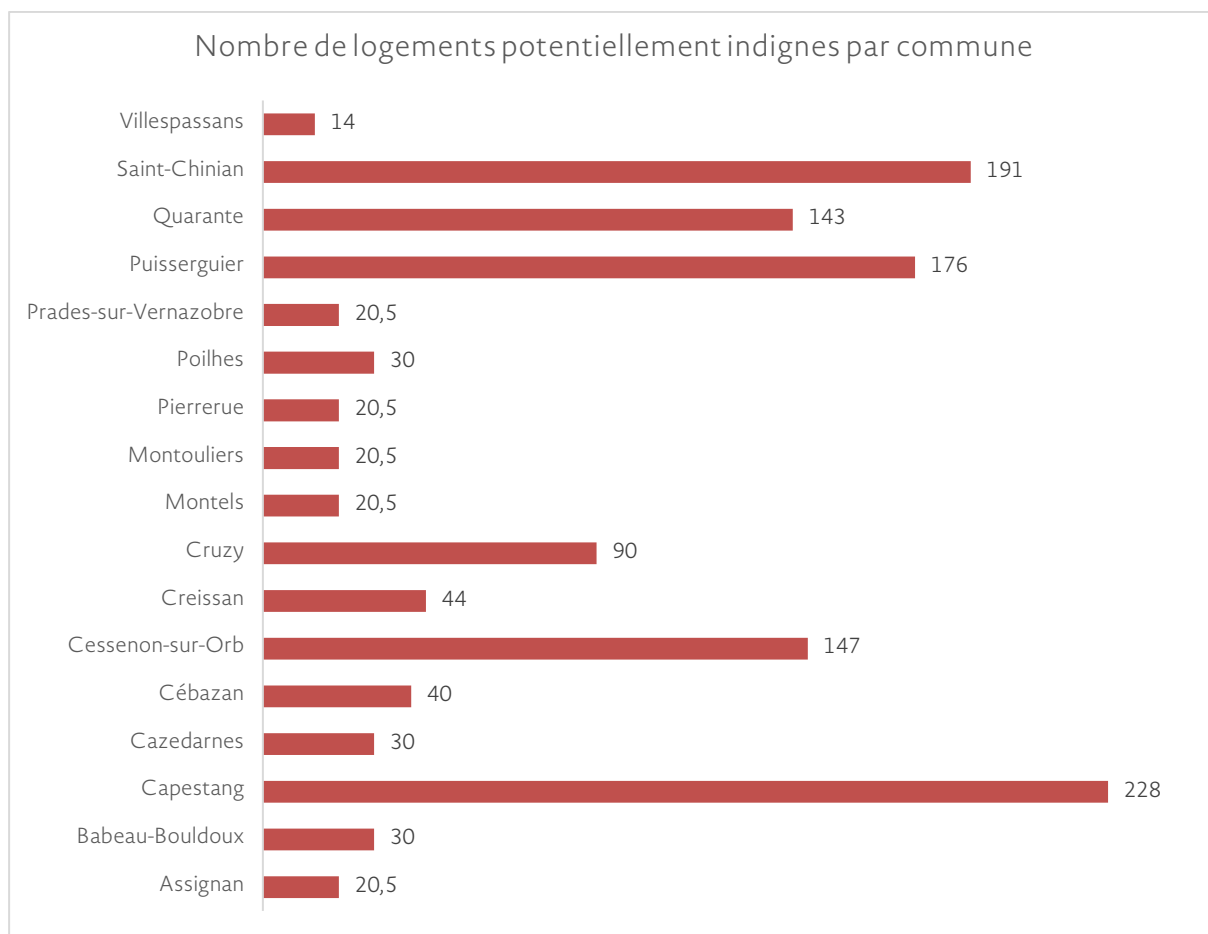


Figure 53 : Nombre de logements potentiellement indignes par commune (source : Filocom 2015)

Le parc privé potentiellement indigne (PPPI) au sein de la Communauté de communes Sud-Hérault est majoritairement ancien, en 2015, puisque les logements datent pour 72% de l'ensemble d'avant 1950. Cette tendance confirme celle de l'ensemble du parc de logements de l'intercommunalité.



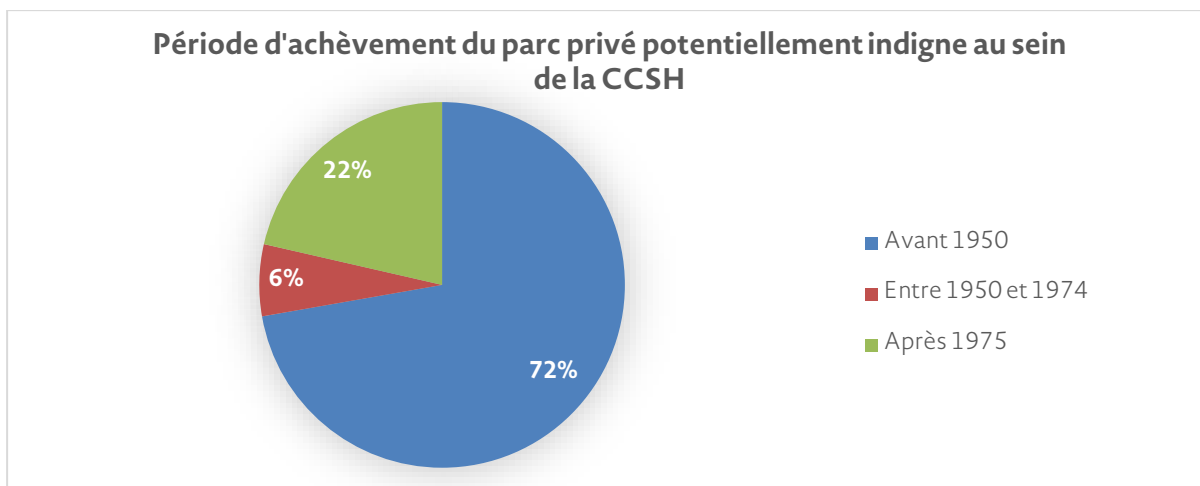


Figure 54 : Période d'achèvement des PPPI (source : Filocom 2015)

La majorité des PPPI disposent d'une surface habitable supérieure à 50 m<sup>2</sup>. Néanmoins, la part de ceux de moins de 30 m<sup>2</sup> représentent tout de même près d'un quart de l'ensemble.

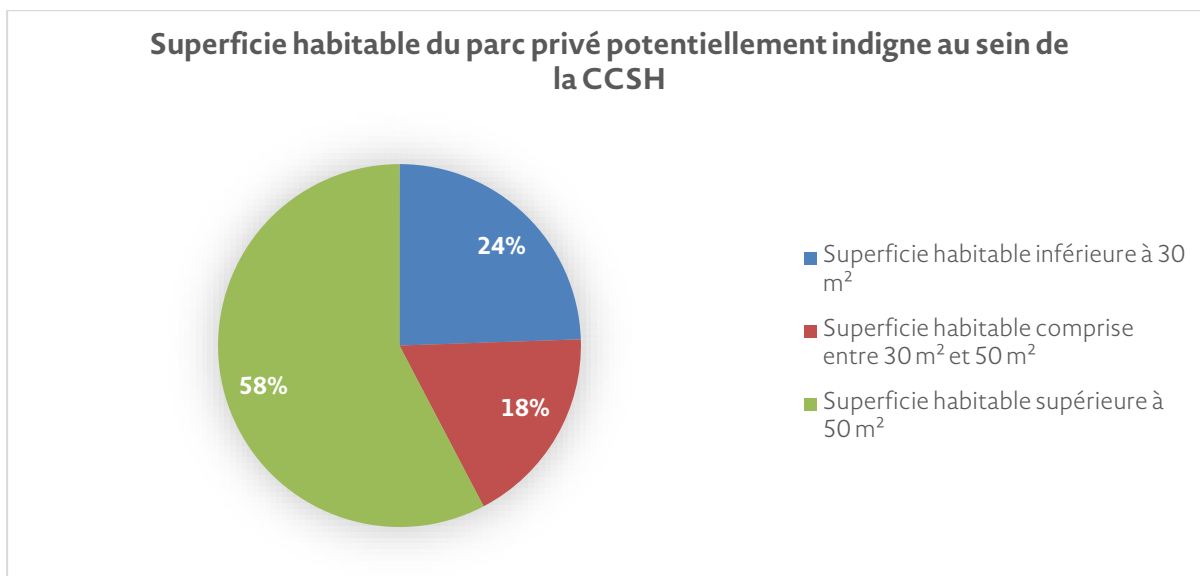


Figure 55 : Superficie habitable des PPPI (source : Filocom 2015)

## **FOCUS – L’opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat de Revitalisation Rurale du Pays Haut Languedoc et Vignobles et l’opération cœur de village lancée par la CCSH**

Face à l’ancienneté du parc et l’insuffisance en logements locatifs, le Pays Haut Languedoc et Vignobles s’est engagé dans une démarche volontariste d’Opération Programmée pour l’Amélioration de l’Habitat (OPAH) dans le cadre d’un Programme d’Intérêt Général (PIG).

Cette opération doit favoriser la revitalisation des centres anciens, ainsi que la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine bâti tout permettant le maintien et l’accueil de familles.

Via des aides financières de l’Agence Nationale d’Amélioration de l’Habitat (ANAH), du Conseil Régional de l’Occitanie Pyrénées Méditerranée, du Conseil Départemental de l’Hérault et des collectivités locales, le Pays, maître d’ouvrage de l’opération, apporte une aide technique (conseil, montage de dossiers...) aux porteurs de projet souhaitant rénover leurs logements ou rénover / créer un logement locatif.

La CCSH accompagne cette démarche et a lancé en complément l’opération « Cœur de Village » correspondant à une nouvelle subvention pour l’habitat mise en place par la Communauté de communes.

La communauté et les communes ont participé à la définition de périmètres d’intervention au sein de chaque commune, au sein desquels elle attribue pour toute demande de rénovation de façades, une aide financière en fonction d’une grille de critères et selon un cahier des charges conçus par les services de la Communauté de communes.

Cette subvention a pour objectif d’aider les personnes disposant de logements dégradés en cœur de ville. Le but poursuivi est de rendre les cœurs de village plus attractifs et mieux adaptés à la population.

Cette aide financière n’est pas conditionnée aux ressources du demandeur mais bien au diagnostic de l’état du bâti. Seuls les logements et/ou immeubles dégradés ou très dégradés et se trouvant au sein des périmètres prédéfinis pourront être éligibles à l’octroi de cette subvention

## 2.3 L'ACCUEIL SPÉCIFIQUE

### 2.3.1 Les personnes âgées

Les personnes âgées de plus de 75 ans représentent près de 14% de la population de la Communauté de communes Sud-Hérault en 2018.

L'accueil de ces personnes est assuré par des structures relativement diversifiées (publiques et privées à caractère non lucratif), mais qui ne semblent pas être suffisantes pour faire face au vieillissement constaté de la population.

Les entretiens communaux ont permis de dénombrer environ 330 lits au sein des structures existantes. Les personnes de plus de 75 ans représentant 2479 personnes en 2018, on compte donc environ 1 lit pour 8 personnes, la carence en infrastructure de ce type est donc bien réelle. A titre de comparaison, on compte 1 lit pour 8 personnes âgées au sein de la Domitienne, et 1 lit pour 17 personnes (de + de 75 ans) au sein de la Communauté de communes des Avants-Monts.

Liste des EPHAD au sein du territoire de la CESH						
Commune	Nom établissement	Statut	Tarif journalier (+ GIR*) pour chambre simple	Nombre de lits	Aide sociale	Possibilité APL
Capestang	Résidence Foyer	public	55,42 €	72	✓	✓
Cessenon	Les Pins	public	59,58 €	45	✓	✓
Creissan	Les Jardins d'Adoyra	public	59,94 €	54	✓	✓
Puisserguier	Lou Castellas	privé à but non lucratif	62,81 €	60	✓	✓
Saint-Chinian	Les Oliviers	public	59,58 €	90	✓	✓

Figure 56 : Liste des EPHAD de la CESH (source AURCA - entretiens communaux)

\*GIR Les Groupes Iso-Ressources (GIR) permettent de classer les personnes en fonction des différents stades de perte d'autonomie. Ils sont au nombre de six. Le classement dans un GIR s'effectue en fonction des données recueillies par une équipe médico-sociale à l'aide de la grille AGGIR (Autonomie Gérontologie-Groupe Iso-Ressources) qui permet de pondérer différentes variables (par exemple : la cohérence, l'orientation, la toilette, la communication). Le code GIR est un élément pris en compte dans le calcul du tarif journalier des EHPAD.

### 2.3.2 Les personnes atteintes d'handicap

La commune de Quarante accueille le foyer occupationnel d'un foyer d'accueil médicalisé (FAM Ato Isabelle Marie). Cette structure ouverte en 2008 et gérée par l'association de parents et d'adultes inaptes Ouest Hérault peut accueillir 30 internes atteints de déficience intellectuelle moyenne à sévère. 8 places d'externes existent à Quarante.

## 2.4 LE MARCHÉ IMMOBILIER

Le marché immobilier d'habitation au sein du territoire de la Communauté de communes Sud-Hérault est relativement hétérogène (fourchette de prix assez large) mais globalement bas, notamment en comparaison avec le reste du département de l'Hérault du fait de l'influence de l'agglomération montpelliéraine et du littoral héraultais sur les prix. L'évolution des prix est relativement stable.

### 2.4.1 Les transactions

La majorité des transactions sont des maisons, biens qui constituent la plus grande part du parc de logements sur le territoire et qui répondent à la fois aux besoins des familles avec enfants attirés sur le territoire et aux parcours résidentiels des ménages et familles en place.

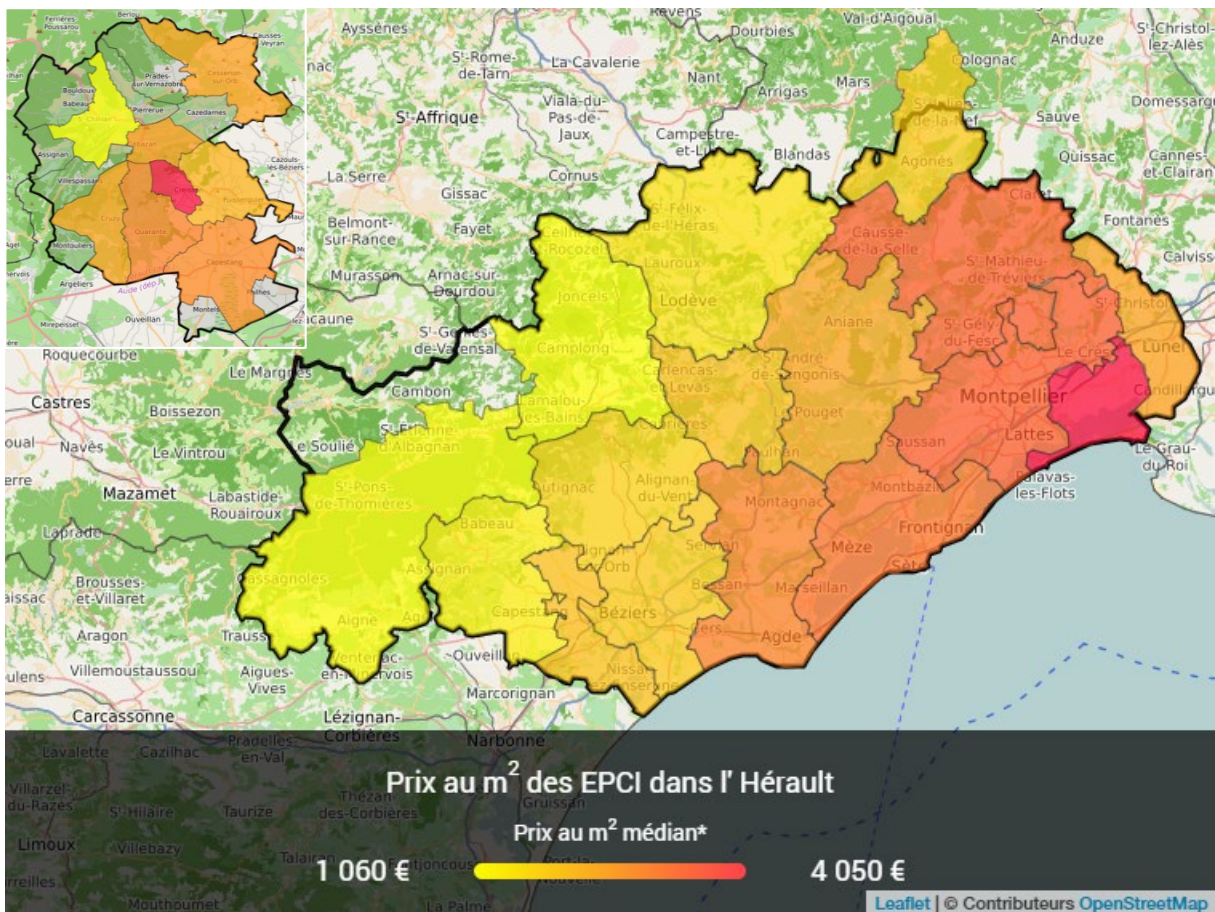


Figure 57 : Etat du marché immobilier sur le département de l'Hérault et sur la CCSH - Source : <https://barometre.immobilier.notaires.fr/>

Les données disponibles sont liées au marché des transactions immobilières sur les maisons et les appartements. Le prix médian de vente sur une période de deux ans (octobre 2019 à septembre 2021) est au sein de la Communauté de 1 250€/m<sup>2</sup>, contre 2 620 €/m<sup>2</sup> pour le département de l'Hérault. À l'échelle communale, les communes de Creissan, Capestang et Quarante affichent un prix au m<sup>2</sup> des plus élevés de la CC Sud-Hérault (dans l'ordre : 1 760€, 1 340€ et 1 370€/m<sup>2</sup>).

Bien que plus anciennes, les données du tableau ci-après permettent d'avoir des tendances de l'évolution du marché immobilier ainsi que sur la répartition des ventes de maisons.

Marché immobilier (maisons)	CC Sud-Hérault	Département de l'Hérault
Niveau des prix (prix médian de vente)	138 500 €	210 000 €
<b>Tendance des prix :</b>		
- évolution des prix médians sur 3 mois	-2.8 %	2.4 %
- évolution des prix médians sur un an	-0.7 %	0.0 %
- évolution des prix médians sur 5 ans	-1.1 %	-0.7 %
<b>Répartition des ventes :</b>		
- maisons de 1 à 3 pièces	17.6 %	19.3 %
- maisons de 4 pièces	29.4 %	33.4 %
- maisons de 5 pièces	33.8 %	26.8 %
- maisons de 6 pièces et plus	19.1 %	20.5 %
Etat du marché / Fourchette de prix	Entre 71 000 € et 195 000 €	Entre 140 000 € et 285 000 €
Source : Notaires de France – base de données PERVAL	Période de calcul : les données sont issues de la période du 01/07/2015 au 30/06/2016	Période de calcul : les données sont issues de la période du 01/04/2016 au 30/06/2016

Figure 58 : Analyse du marché immobilier sur les transactions de maisons et appartements dans l'Hérault et sur la CSSH, donnée mis à jour le 30 juin 2016 (source : <https://barometre.immobilier.notaires.fr/>)

### 2.4.2 Le marché locatif

Le niveau des loyers de marché de 8,2 €/m<sup>2</sup> s'inscrit en cohérence avec celui des EPCI semblables (comme la CC Avant-Monts à 8,5 €/m<sup>2</sup>). Il reste plus bas que celui pratiqué sur l'ensemble du département de l'Hérault (12,6 €/m<sup>2</sup>), lui-même inférieur au niveau des loyers du marché en France en 2018 (13,9 €/m<sup>2</sup>).

Au niveau départementale, l'observation des prix des loyers montre une hausse pour l'ensemble des types de logements selon le nombre de pièces.

Bien que plus anciennes, les données du tableau ci-dessous permettent d'avoir des données complémentaires sur quelques composantes du marché locatif.

Caractéristiques du marché	CC Sud-Hérault	CC Avant-Monts
Surface moyenne habitable des logements en m <sup>2</sup>	78,8	76,3
Durée moyenne d'occupation des logements en mois	44,8	43,7
Taux de mobilité résidentielle	26,8%	27,4%
Part des logements reloués après travaux	19,3%	30,5%

Figure 59 : Caractéristiques du marché locatif en 2013- Source : <http://www.clameur.fr/>

L'autre information à retenir de cette analyse, est la part plus faible de logements reloués après travaux, surtout en comparaison de la CCAM, qui montre qu'une fois les logements améliorés ils sont, soit habités par leur propriétaires, soit mis en vente.

## 2.5 ESTIMATIONS DES BESOINS EN LOGEMENTS

L'estimation des besoins en logements passe d'abord par l'estimation de la population. Le champ d'application du PLUI étant de 15 ans, il s'agit d'estimer au plus près la population de 2022 et celle accueillie entre 2022 et 2037.

### 2.5.1 Estimation de la population en 2022 : point de départ du PLUi

À cette fin, les données INSEE 2008 et 2018 sur la population municipale et le parc de logements ont été exploitées et complétées par les données sur la construction (Sit@del). Les données prises en compte comprennent l'évolution récente de la population et du parc de logements, disponibles soit entre 2008-2018 aux quelles on ajoute la population potentiellement accueillie jusqu'en 2022, estimée grâce aux données relatives à la construction de logements (Sit@del).

Les constructions ne sont pas toutes comptabilisées, certaines sont déduites car susceptibles d'avoir seulement servi le desserement des ménages et le renouvellement du parc existant (point mort, estimé à 44% de la production de logements sur l'EPCI entre 2008-2018). Pour exclure cette éventualité et estimer au plus juste la croissance de population, les dynamiques passées relatives au point mort et renouvellement urbain sont reprises pour les estimations.

	Données		Estimations			
	INSEE Population municipale		Sit@del - Logements autorisés date réelle		Taille moyenne des ménages 2022 **	Population 2022
	2008	2018	2019- 2020- estimation 2021*		2022	2022
	Pop	Pop	Total	Total pris en compte après déduction Point mort EPCI 2008-2018	Taille moyenne des ménages	Population Départ PLUI
Assignan	186	161	10	5	2,1	154
Babeau-Bouldoux	296	296	1	1	2,1	297
Capestang	3010	3273	107	60	2,1	3369
Cazedarnes	499	604	3	2	2,4	607
Cébazan	501	621	5	3	2,3	628
Cessenon-sur-Orb	2002	2313	38	22	2,1	2351
Creissan	1232	1336	73	41	2,2	1414
Cruzy	953	977	13	7	2,0	1044
Montels	230	253	2	1	2,1	254
Montouliers	233	211	8	5	1,9	211
Pierrerue	286	292	3	2	1,8	294
Poilhaes	514	548	2	1	2,1	549
Prades-sur-Vernazobre	269	309	10	5	2,1	318
Puisserguier	2767	2974	43	24	2,1	3009
Quarante	1572	1781	19	10	2,2	1795
Saint-Chinian	1831	1688	28	16	2,0	1680
Villespassans	140	173	2	1	2,2	175
CC Sud-Hérault	16521	17810	367	206	2,2	18151

Figure 60 : Estimation de la population en 2022 : point de départ du PLUi - AURCA

## 2.5.2 Projection de la croissance de population entre 2022-2037

Avant toute chose il s'agit de rappeler que le PLUI est un outil de planification visant le développement urbain. C'est un scénario présentant un Taux de Croissance Annuel Moyen de 0,9 % qui a été retenu comme base du projet. Cela porte la population à 20 604 habitants en 2037, soit 2 453 habitants supplémentaires entre 2022 et 2037.

	Population estimée en 2022 (sur la base des données sitadel/ INSEE)	Population estimée en 2037
Assignan	154	177
Babeau-Bouldoux	297	337
Capestang	3369	3824
Cazedarnes	607	689
Cébazan	628	713
Cessenon-sur-Orb	2351	2669
Creissan	1414	1605
Cruzy	1044	1185
Montels	254	289
Montouliers	211	239
Pierrerue	294	334
Poilhes	549	624
Prades-sur-Vernazobre	318	361
Puisserguier	3009	3415
Quarante	1795	2037
Saint-Chinian	1680	1907
Villespassans	175	198
<b>CCSH</b>	<b>18151</b>	<b>20604</b>

*Projection de la croissance de population entre 2022-2037*

Plusieurs scénarii avaient été étudiés, un de ceux-ci, et initialement le premier retenu, proposait de reporter le TCAM observé sur la période 2005-2015 (Source : FILOCOM) à savoir 1,2%. Au vu des avancées de la révision du SCoT du Biterrois, le choix a été fait de modérer légèrement cette ambition en abaissant ce TCAM à 0,9% en vue de s'inscrire en compatibilité avec le futur schéma sans nier l'attractivité significative du territoire et la volonté politique de s'assurer une réponse quantitative suffisante et qualitative. Le choix des données prises en considération a été également de partir d'une base de données la plus récente possible (INSEE 2018).

### 2.5.3 Estimation du besoin en logements

L'estimation des besoins en logements sera donc basée sur l'hypothèse d'une population en 2037 de 20 604 habitants, soit environ 2 450 habitants supplémentaires. L'évaluation des besoins en logements repose sur l'identification de 2 types de besoins :

- Le nombre de logements nécessaire à l'accueil de nouveaux ménages au sein du territoire ;
- Le reste qui comprend notamment le nombre de logements pour satisfaire les besoins des ménages déjà présents sur le territoire, on parle de « point mort ». Il s'agit du nombre minimum de logements à produire pour « conserver » les habitants en assurant la continuité de leur parcours résidentiel et pour répondre au desserrement des ménages. A ce chiffre on ajoute le nombre de logements nécessaires à satisfaire la demande en résidences secondaires et au renouvellement du parc de logements.

L'ensemble de ces logements n'amènent pas de population permanente supplémentaire mais génère un besoin en création de logements. A noter qu'avec la baisse continue de la taille moyenne des ménages la part du point mort dans le besoin en logements est croissante.

Que ce soit pour les besoins liés au point mort ou l'accroissement démographique, il sera important de faire en sorte que les logements créés assurent, via leur typologie, leur statut, leur taille, la continuité des parcours résidentiels des ménages.

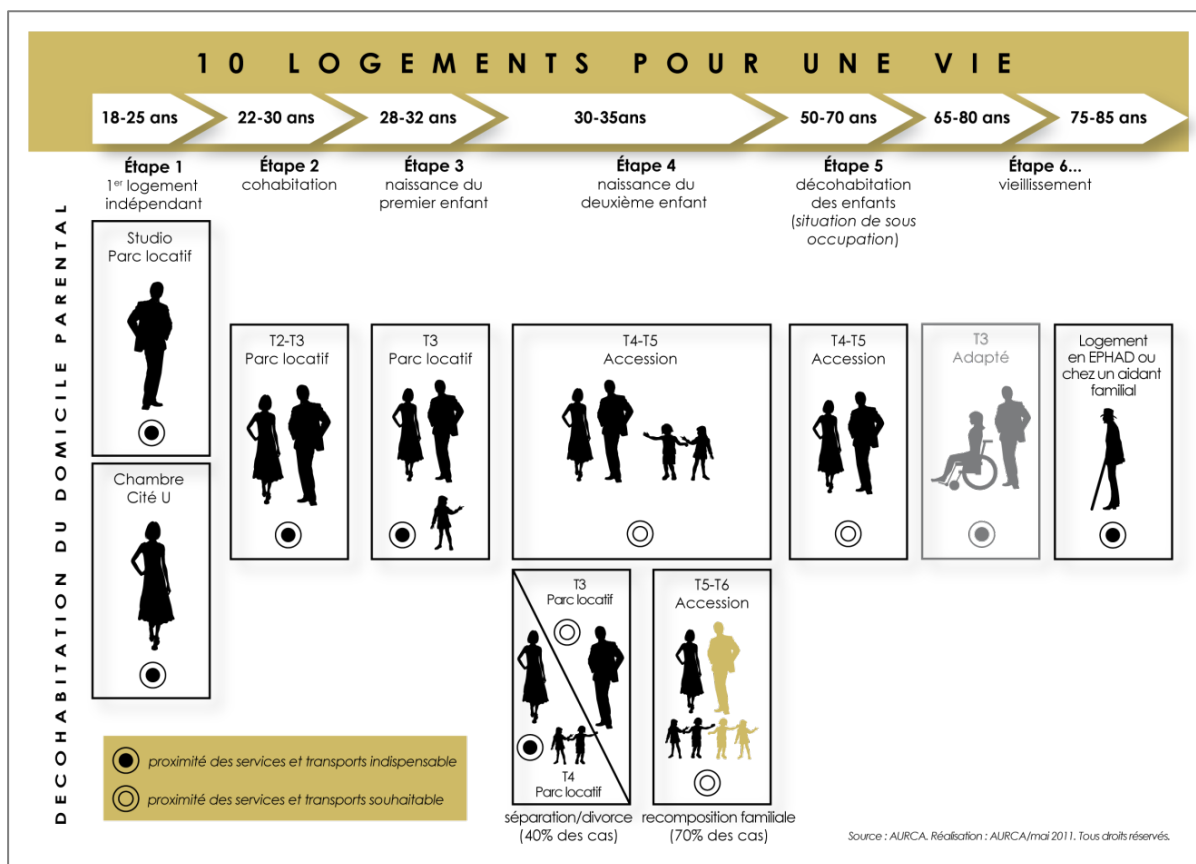


Figure 61 : Plusieurs logements dans une vie – Source : Aurca



## 2.5.4 Le besoin en logements pour l'accueil démographique

Il résulte de l'estimation de la population accueillie et de la taille des ménages (estimée à 2 sur l'EPCI en 2037 contre 2,16 en 2022). Cela porte le besoin à 1 241 logements à produire sur la période d'application du PLUI.

	Population estimée en 2037	Taille des ménages en 2037	Nombre de logements nécessaires à l'accueil démographique
Assignan	177	2,0	12
Babeau-Bouldoux	337	1,8	22
Capestang	3824	2,0	230
Cazedarnes	689	2,5	33
Cébazan	713	2,3	37
Cessenon-sur-Orb	2669	2,0	158
Creissan	1605	2,0	96
Cruzy	1185	1,8	77
Montels	289	1,9	18
Montouliers	239	1,8	16
Pierrerue	334	1,7	24
Poilhes	624	1,9	38
Prades-sur-Vernazobre	361	2,1	20
Puisserguier	3415	1,9	210
Quarante	2037	2,1	117
Saint-Chinian	1907	1,9	122
Villespassans	198	2,1	11
<b>CCSH</b>	<b>20604</b>	<b>2,0</b>	<b>1241</b>

Figure 62 : Le besoin en logements pour l'accueil démographique - AURCA

Le besoin en logements lié au « point-mort », à la demande en résidences secondaires et au renouvellement du parc existant est également à prendre en compte.

Le calcul du point mort correspond à un modèle théorique de calcul. Compte-tenu de la sensibilité de ces données à l'échelle communale, le besoin total par commune retenu ici correspond au point mort de l'EPCI, réparti ensuite au prorata du poids de chacune des communes au sein du parc de logements de la Communauté.

	Total besoins	Dont besoin lié au desserrement de la population entre 2022 et 2037	Poids du parc de logements des communes au sein du parc intercommunal en 2018	Total besoins au prorata du poids des communes
Assignan	32	4	1,4%	9
Babeau-Bouldoux	31	16	2,1%	13
Capestang	55	124	16,3%	100
Cazedarnes	10	-2	3,0%	19
Cébazan	7	1	3,3%	20
Cessenon-sur-Orb	120	49	12,8%	79
Creissan	77	68	6,0%	37
Cruzy	143	49	5,9%	36
Montels	14	18	1,2%	7
Montouliers	48	7	2,0%	12
Pierrerue	15	15	2,2%	13
Poilhes	22	16	3,1%	19
Prades-sur-Vernazobre	-5	1	2,1%	13
Puisserguier	15	115	15,3%	94
Quarante	81	43	9,9%	61
Saint-Chinian	-47	41	12,0%	74
Villespassans	-3	1	1,2%	8
<b>CCSH</b>	<b>614</b>	<b>566</b>		<b>614</b>

Figure 63: Besoins en logements pour la population en place, la demande en résidences secondaires et l'amélioration du parc

Ainsi le nombre minimum de logements à produire, de façon à assurer la continuité des parcours résidentiels de la population en place, pour améliorer le parc existant, et répondre à la demande en résidence secondaires au sein de la Communauté de communes Sud-Hérault en place est de 614 logements.

### 2.5.5 Le besoin total en logements

Ainsi à l'échelle de la CCSH, le besoin en logements s'élève à 1856 logements. Si les besoins ont été estimés commune par commune pour des raisons de précision et être ainsi certains de répondre aux besoins de l'EPCI au sein de l'EPCI, il conviendra de noter que la répartition de ce besoin devra s'opérer en prenant compte différents enjeux et notamment les risques, les capacités des équipements.

## CE QU'IL FAUT RETENIR...

### Des points forts :

- Une croissance de la population dynamique à l'échelle de la Communauté de communes Sud-Hérault, portée par le solde migratoire ;
- Un potentiel de logements communaux intéressant ;

### Des sujets d'amélioration :

- Une population vieillissante avec un solde naturel en berne ;
- Une population relativement peu qualifiée et des revenus plutôt faibles
- Un fort taux de chômage ;
- Une vacance de logements relativement importante ;
- Un parc de logements uniformisé, peu diversifié de moins en moins accessible ;
- Des logements anciens nombreux, vecteurs de précarité énergétique ;
- Un parc de logements locatifs privés peu représenté ;
- Une uniformité des typologies de logements qui persiste dans la construction neuve ;

### Des opportunités :

- Un parc social peu développé compensé partiellement par une offre en logements communaux étoffée et intéressante ;
- Un potentiel de renouvellement urbain à prendre en compte ;

### Des besoins induits par ces points soulevés :

- Une croissance et une attractivité démographique à pérenniser ;
- Des structures à destination des publics spécifiques en présence sur le territoire et à renforcer : personnes âgées dépendantes, enfance et petite enfance ;
- Des logements adaptés aux ménages d'aujourd'hui et de demain à penser ;
- Des solutions pour assurer la remise sur le marché des logements vacants à trouver ;
- Une diversification du parc de logement à opérer.

## 3 L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI

### 3.1 L'EMPLOI

#### 3.1.1 Nombre et évolution

En 2018, le nombre total d'emploi est de 4 145 (INSEE). Il a tendance à croître légèrement, +1,10% entre 2013 et 2018 selon l'INSEE, et dans des proportions supérieures à celles observées sur la période précédente (+0,4% entre 2009 et 2013) à l'échelle de la Communauté avec des disparités entre les communes.

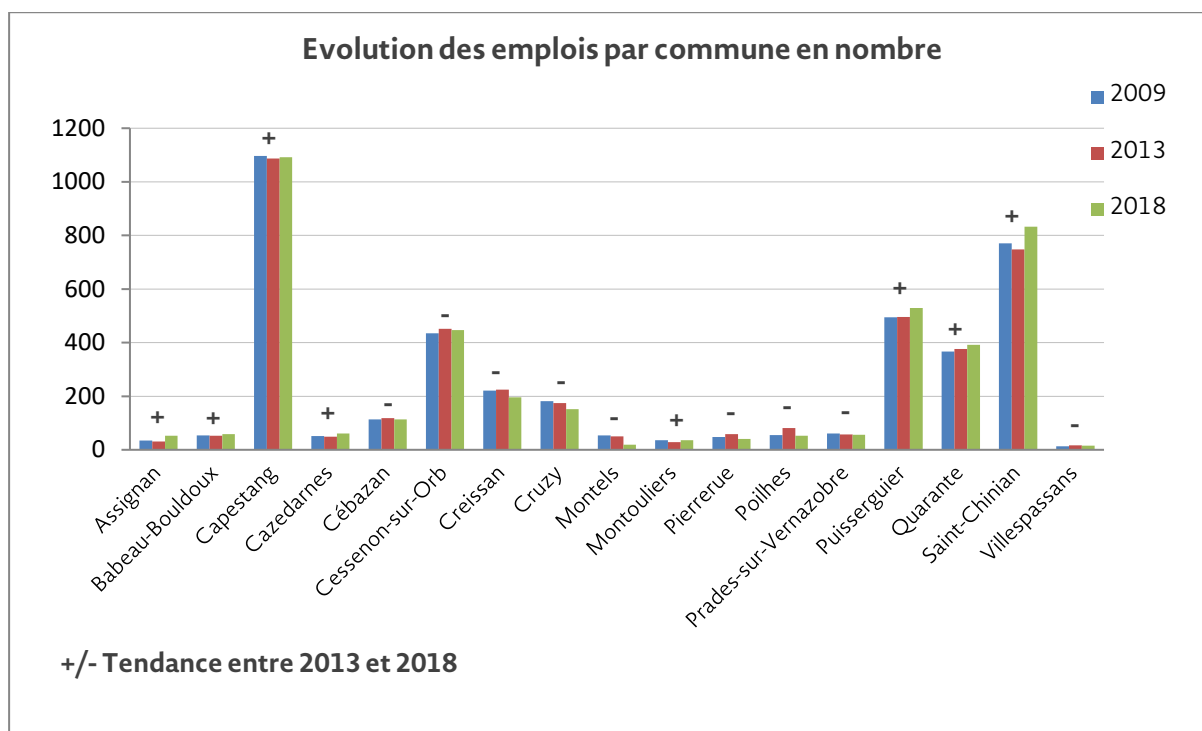


Figure 64 : Évolution du nombre d'emplois par commune en 2009, 2013 et 2018 (source : INSEE RR)

La commune de Montels accuse notamment une forte baisse (-62% entre 2013 et 2018) tandis que Assignan enregistre une hausse conséquente (+67,7% entre 2006 et 2013).

#### 3.1.2 Attractivité et localisation des emplois

##### ▪ LES PÔLES D'EMPLOI AU SEIN DU TERRITOIRE

On constate que les emplois sont majoritairement localisés dans les communes de Capestang, Saint-Chinian, Puisserguier et dans une moindre mesure sur Cessenon-sur-Orb.

La commune de Quarante bénéficie également d'un nombre d'emplois conséquent qui s'explique, entre autres, par la présence du collège qui emploie beaucoup de personnel.

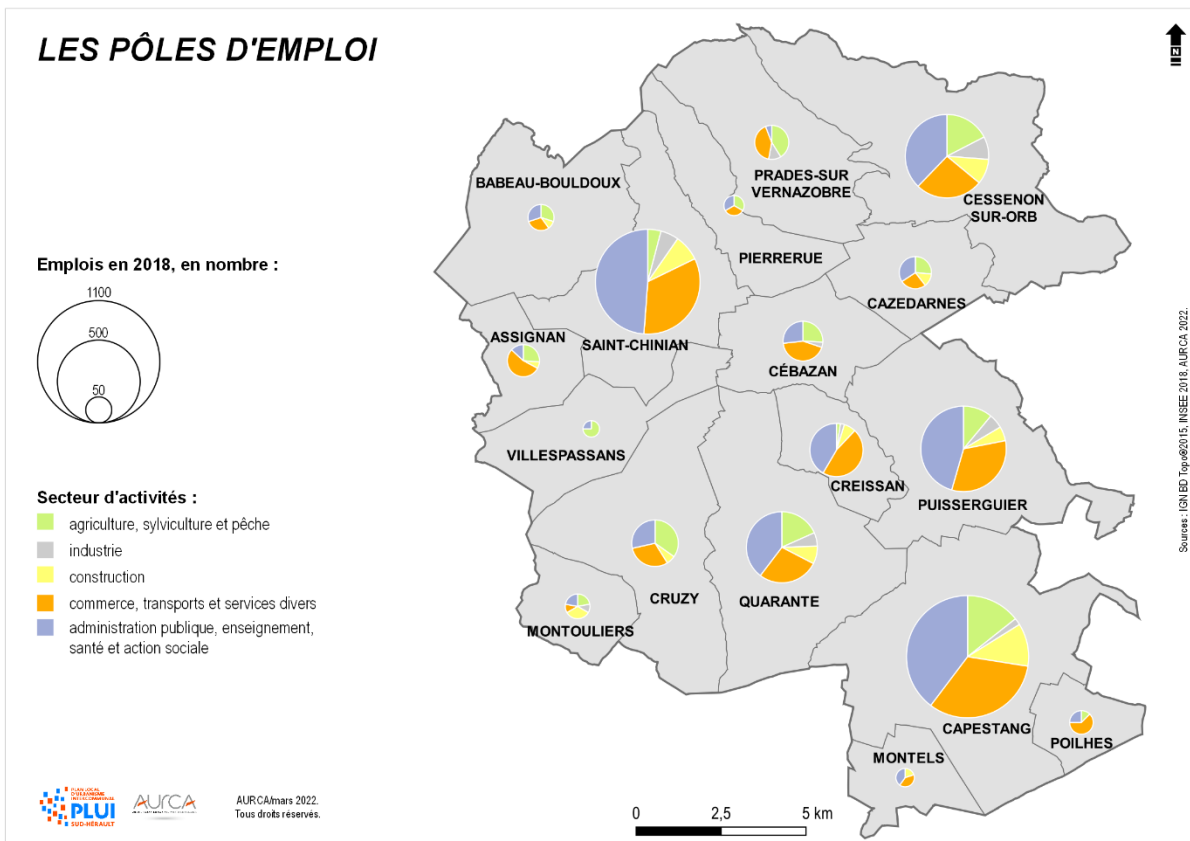


Figure 65 : Les pôles d'emplois de la Communauté de communes

L'indice de concentration de l'emploi mesure la capacité d'un territoire à offrir un nombre d'emplois suffisant.

Quand le nombre d'emplois sur un territoire est inférieur au nombre de résidents actifs y ayant un emploi, alors ce territoire est qualifié de résidentiel.

Le tableau ci-contre donne le nombre d'emplois existants sur chaque commune pour 100 actifs occupés du territoire en question.

A l'échelle de l'intercommunalité, l'indice de concentration de l'emploi en 2018 (INSEE) est de 64,7. À titre de comparaison, il est de 100,3 sur le département de l'Hérault la même année, et de 98,5 sur la région Occitanie.

En somme le territoire de la Communauté de communes Sud-Hérault est déficitaire en nombre d'emplois par rapport au nombre d'actifs et l'indicateur ne s'est pas amélioré depuis 2013. Seule la commune de Saint-Chinian se démarque des autres par un nombre d'emplois supérieur au nombre d'actifs (165 pour 100 en 2018). Capestang n'est pas très loin de l'équilibre.

Commune	Indice 2013	Indice 2018
Assignan	59	89
Babeau-Bouldoux	47	54
Capestang	92	89
Cazedarnes	21	24
Cébazan	54	43
Cessenon-sur-Orb	57	54
Creissan	47	40
Cruzy	48	41
Montels	54	18
Montouliers	39	48
Pierrerrue	60	45
Poilhes	38	25
Prades-sur-Vernazobre	57	52
Puisserguier	51	48
Quarante	65	62
Saint-Chinian	135	165
Villespassans	29	24

Figure 66: Indice de concentration de l'emploi en 2013 et 2018 par commune (source : INSEE RP2018)

Collectivité	Taux de concentration de l'emploi 2018
CCSH	64,7
CC Avant-Monts	50,3
Département 34	100,3
Région Occitanie	98,5

Figure 67 : Taux de concentration de l'emploi en 2018 - Comparaison (source : INSEE -RP2018)

Pour comparer avec un territoire périurbain de Béziers relativement semblable à celui de la Sud-Hérault, l'indice de concentration de l'emploi de la Communauté de communes des Avant-Monts est encore un peu plus bas que celui de Sud-Hérault, puisqu'il est de 50,3 en 2018.

La situation de la Communauté de communes Sud-Hérault dans ce domaine n'est donc pas exceptionnelle, mais elle amène à s'interroger sur la nécessité de mener une politique en faveur de la création d'emplois.

#### ▪ ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE EN TERMES D'EMPLOI ET DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL

En 2018, sur 6411 actifs ayant un emploi âgés de 15 et plus que compte la Communauté, 3400 sortent du territoire pour travailler, soit 53% des actifs, taux en progression depuis 2013. Toujours en 2018, 1131 actifs entrent sur le territoire de la Communauté pour y occuper leurs emplois soit un peu plus de ¼ des emplois du territoire occupés par des actifs extérieurs à Sud-Hérault. Il y a donc plus d'actifs sortants, que d'actifs entrants montrant la faible attractivité du territoire en termes d'emploi.

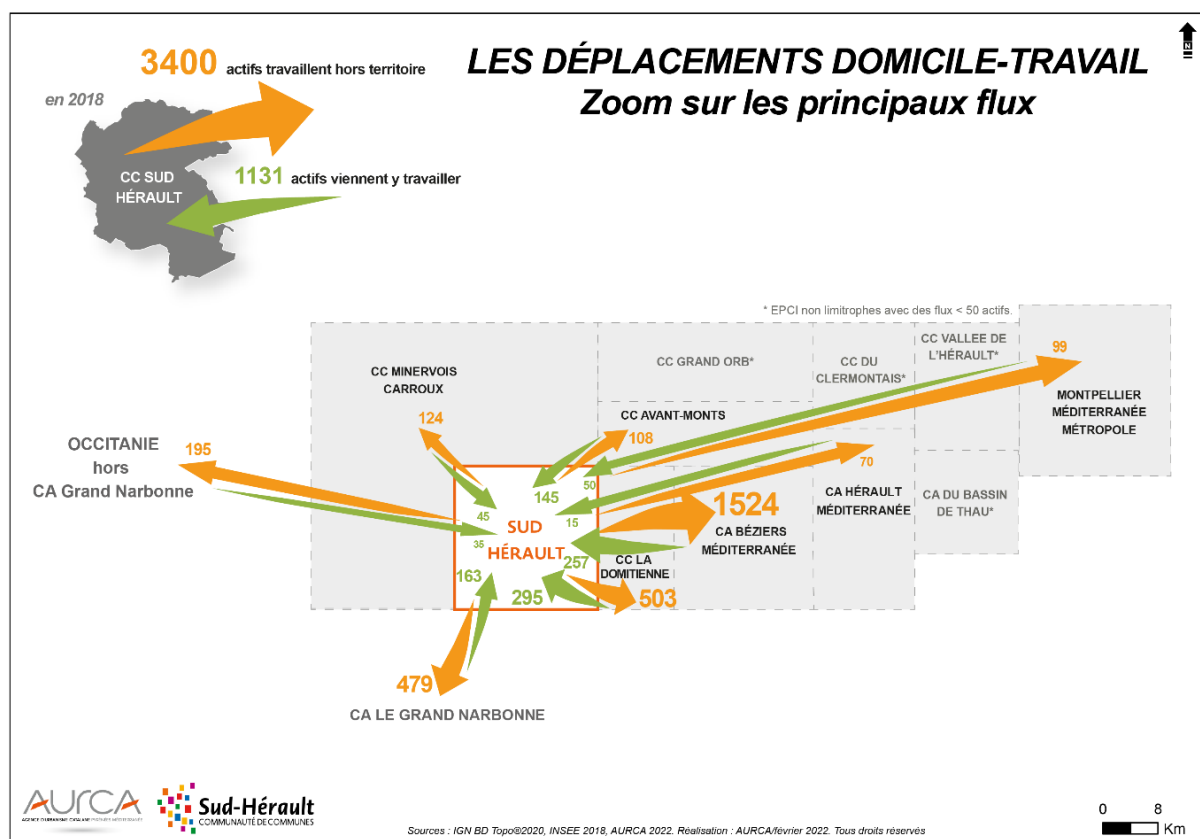


Figure 68 : Les déplacements domicile travail (Source AURCA)

## DESTINATION DES ACTIFS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD-HÉRAULT

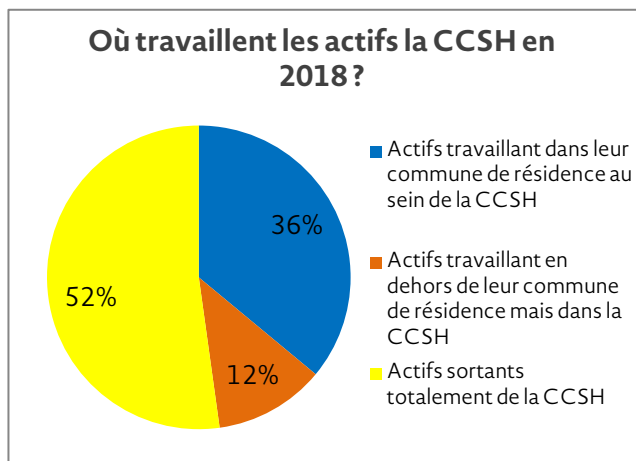


Figure 69: Destination des actifs de la CCSH en 2018 (source : INSEE 2018)

En 2018, 36% des actifs du territoire travaillent dans leur commune de résidence.

Dans le détail par commune, seule la commune de Saint-Chinian concentre une part d'actifs travaillant sur la commune, plus élevée que celle des actifs sortants. C'est-à-dire que sur l'ensemble des autres communes du territoire, la majorité des actifs, sortent de la commune pour exercer leur emploi.

64% des actifs de Sud-Hérault (presque 2/3) quittent donc leur commune pour occuper leur emploi :

- 12% des actifs travaillent dans la Communauté mais en dehors de leur commune de résidence, les principaux pôles d'emplois étant Saint-Chinian, Capestang, Puisserguier, Cessenon-sur-Orb et Quarante.

- 52% des actifs occupent des emplois situés en dehors de la Communauté de communes, ce qui représente 3400 personnes en 2018.

Ces actifs sortant de Sud-Hérault travaillent essentiellement au sein des EPCI du SCoT du Biterrois à hauteur de 65%.

Commune	Part du nombre d'actifs travaillant dans la commune de résidence en 2018 en % (INSEE)
Assignan	94,8%
Babeau-Bouldoux	42,1%
Capestang	40,4%
Cazedarnes	20,2%
Cébazan	26,5%
Cessenon-sur-Orb	33,3%
Creissan	28,4%
Cruzy	37,4%
Montels	14,9%
Montouliers	47,3%
Pierrerue	33,3%
Poilhes	17,6%
Prades-sur-Vernazobre	61,3%
Puisserguier	29,4%
Quarante	37,0%
Saint-Chinian	69,0%
Villespassans	16,4%

Figure 70: Part d'actifs travaillant dans leur commune de résidence en 2018 en % - Détail par commune (INSEE)



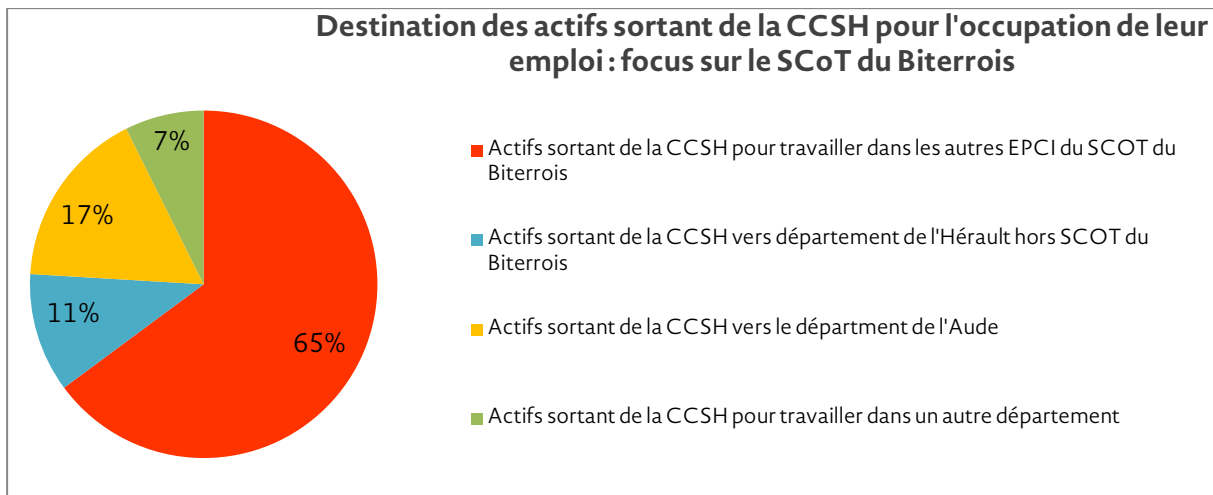


Figure 71: Destination des actifs de la CESH, zoom sur le SCoT du Biterrois

Dans le détail (sans tenir compte des limites du SCoT) cela donne cette répartition :

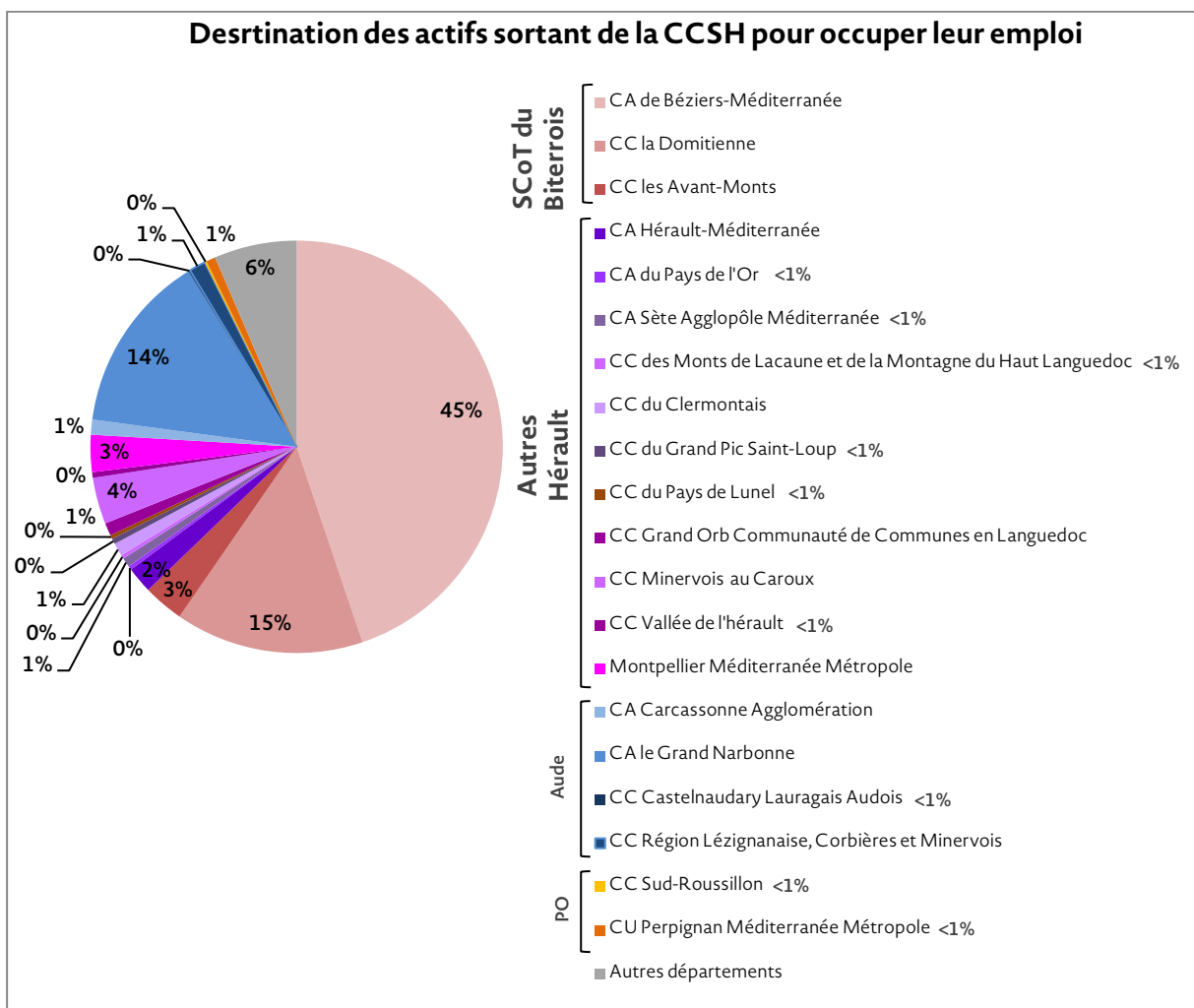


Figure 72: Destination des actifs de la CESH en détail par EPCI (source : INSEE 2018)

On constate que la majorité des actifs sortant travaille au sein de l'Agglomération de Béziers Méditerranée, puis dans une moindre mesure, au sein de la Communauté de communes de la Domitienne et de la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne.

Les villes qui représentent le plus grand nombre de destination d'emplois sont Béziers (1277 actifs) et dans une moindre mesure Narbonne (335 actifs). On note que Narbonne est surtout attractive pour les communes du sud du territoire de la Communauté de communes Sud-Hérault (Capestang, Puisserguier, Quarante, Creissan et Cruzy).

L'influence de Montpellier est moindre, puisque 3% des actifs sortants en 2018 se dirigent vers Montpellier Méditerranée Métropole dont 85 actifs vers Montpellier même.

	Béziers	Narbonne	Maureilhan	Villeneuve-les-Béziers	Colombiers	Cazouls-lès-Béziers	Montpellier
Assignan							5
Babeau-Bouldoux	5						
Capestang	290	110	15	10	25	5	20
Cazedarnes	45	5		10			
Cébazan	64		5		15	10	15
Cessenon-sur-Orb	196	20	29	10		24	15
Creissan	92	36	10			10	
Cruzy	51	30			15		
Montels	15	15					
Montouliers	5	5		5		15	
Pierrerue							
Poilhes	46	5		10	5	5	
Prades-sur-Vernazobre	25	5				5	5
Puisserguier	318	49	34	29	24	10	20
Quarante	80	45	5	20	5		
Saint-Chinian	35	10			5	5	5
Villespassans	10					5	
<b>Total CCSH</b>	<b>1355</b>	<b>283</b>	<b>98</b>	<b>94</b>	<b>94</b>	<b>94</b>	<b>85</b>

Figure 73: Villes qui représentent le plus grand nombre de destination d'emplois des actifs de la CSH en 2018 (source INSEE 2018)

▪ **PROVENANCE DES ACTIFS OCCUPANT LES EMPLOIS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD-HÉRAULT ?**

55% des emplois du territoire de Sud-Hérault sont occupés par des actifs de la même commune d'emploi, soit plus de la moitié des emplois du territoire.

18% des emplois sont occupés par des actifs de la Communauté, mais d'une autre commune que celle de l'emploi. Saint-Chinian étant le bourg qui attire le plus d'actifs, hors saint-chinianais, au sein de l'EPCI (259 actifs en 2013), suivi de Capetang (209 actifs en 2013).

Ce sont donc près des ¾ des emplois qui sont occupés par des habitants de Sud-Hérault au total.

Seuls 27% des emplois sont occupés par des actifs venant de l'extérieur du territoire, soit 1131 actifs entrants en 2018.

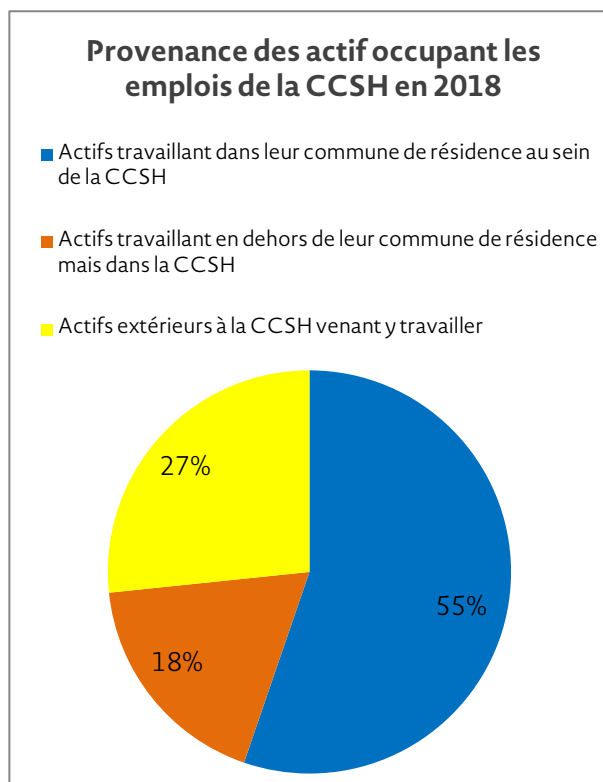


Figure 74: Provenance des actifs occupant les emplois de la CCSH en 2018 (source: INSEE 2018)

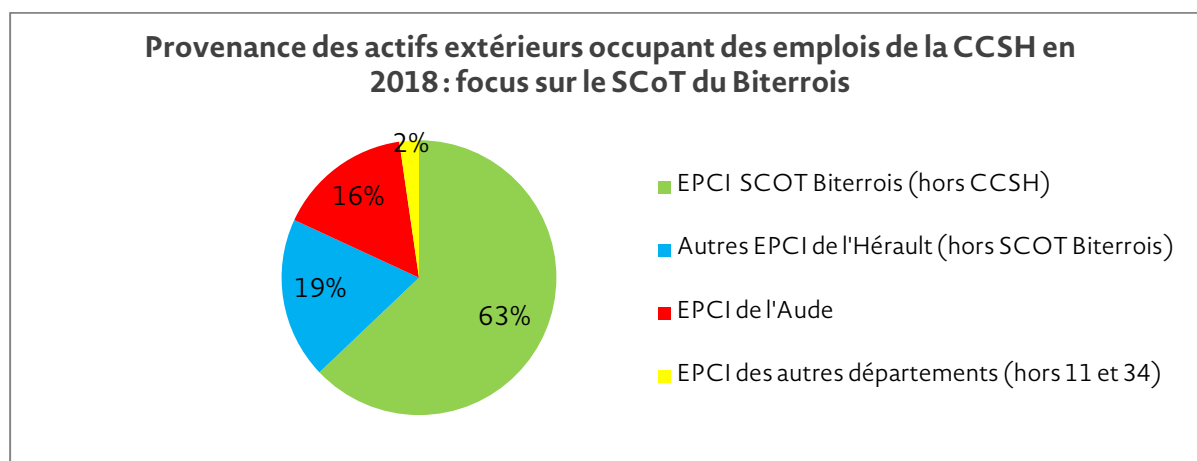


Figure 75: Provenance des actifs occupant les emplois de la CCSH en 2018 – Zoom sur le SCoT du Biterrois (source : INSEE 2018)

Ces actifs extérieurs à la Communauté de communes venant y travailler proviennent essentiellement des EPCI du SCoT du Biterrois à 63%.

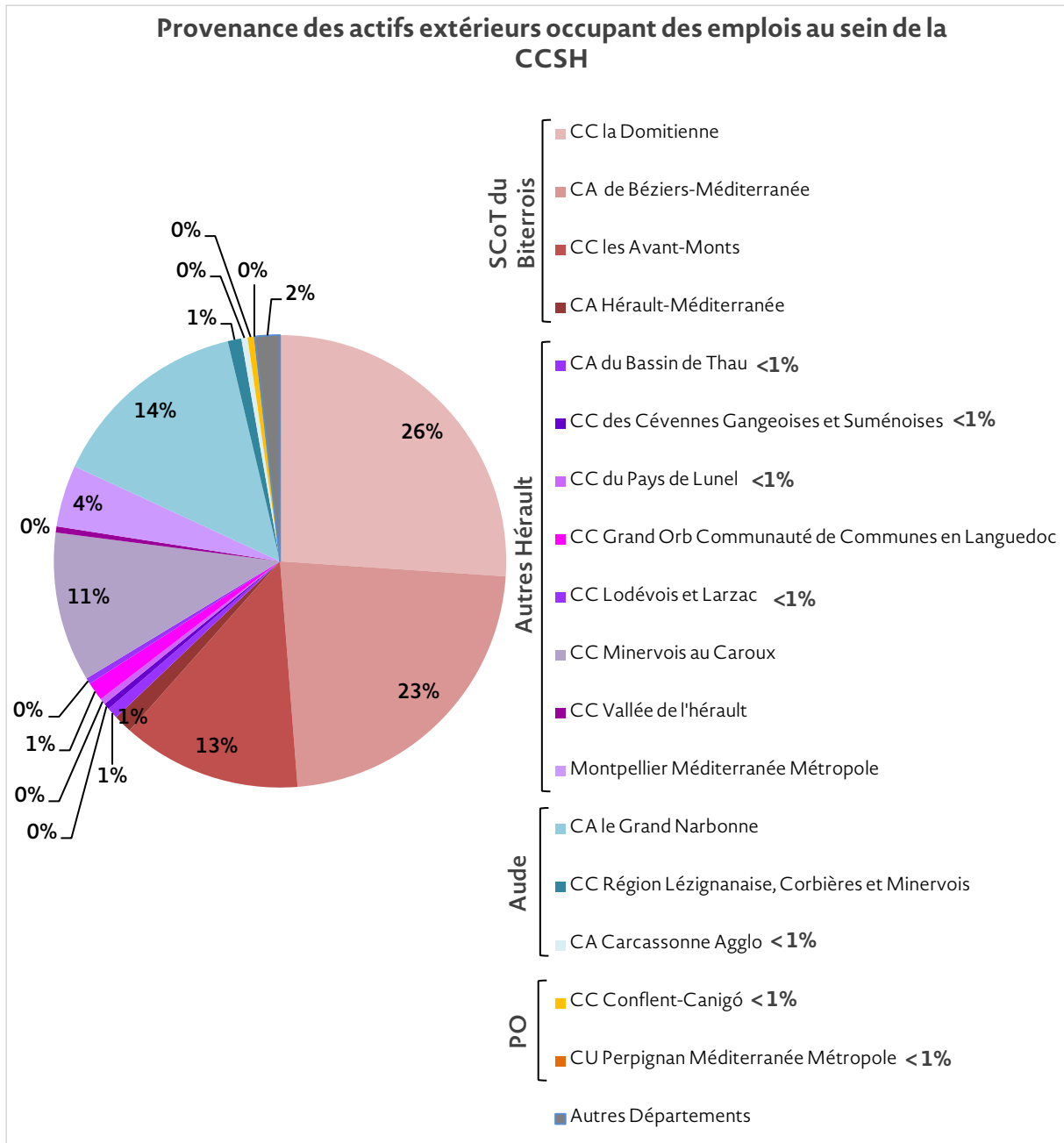


Figure 76: Provenance des actifs occupant les emplois de la CCSH en 2018 en détails par EPCI (source : INSEE 2018)

On constate que la majorité des actifs entrants viennent de la Communauté de communes de la Domitienne (26%) et de l'Agglomération de Béziers Méditerranée (23%).

14% des actifs entrant viennent de la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne, 13% des Avant-Monts et 11% du Minervois au Caroux.

Dans une moindre mesure, des actifs viennent également de la Métropole montpelliéraine (4%).

De quelles villes proviennent les actifs extérieurs ?							
	Béziers	Cazouls-Lès-Béziers	Montady	Narbonne	Maraussan	Murviel-Lès-Béziers	Maureilhan
Assignan							
Babeau-Bouldoux							
Capestang	53	10	30	24	16	5	33
Cazedarnes		5		1	5		5
Cébazan	1			1			
Cessenon-sur-Orb	27	25			5	15	
Creissan			10		5		
Cruzy	3						
Montels							
Montouliers							
Pierrerue							
Poilhes							
Prades-sur-Vernazobre							
Puisserguier	15	10	5	3	5		
Quarante	12	15	10	9			
Saint-Chinian	31	5	5	10	11	20	
Villespassans							
<b>Total</b>	<b>142</b>	<b>70</b>	<b>60</b>	<b>48</b>	<b>47</b>	<b>40</b>	<b>38</b>

Figure 77: Communes les plus attractives pour les actifs de la CCSH en 2018 (source : INSEE 2018)

Le détail de l'analyse à la commune donne une répartition un peu différente de celle de l'EPCI, on constate qu'un nombre important d'actifs vient de la ville de Béziers (142 actifs en 2018).

Les actifs viennent ensuite des communes voisines de Cazouls-les-Béziers, Montady mais aussi de Maraussan et Maureilhan dans une moindre mesure. Ces dernières faisant partie de la Communauté de communes de la Domitienne, cela explique sa prépondérance dans les flux entrants en Sud-Hérault dans l'analyse à l'EPCI.

Les actifs en provenance de Narbonne pour le motif travail se renforcent et se dirigent essentiellement vers des communes du sud de la Communauté (Capestang et Quarante en particulier). Capestang est le bourg de Sud-Hérault qui attire le plus d'actifs extérieurs à la Communauté (400 actifs sur 1131 entrants en 2018).

40 actifs proviennent également de la commune de Murviel-lès-Béziers (CC les Avant-Monts) pour occuper un emploi dans la CCSH.



### 3.1.3 Caractéristiques de l'emploi salarié

#### ▪ ÉTAT DE L'EMPLOI SALARIÉ ET ÉVOLUTION

En 2018, le territoire de la Communauté de communes Sud-Hérault comptait 2912 emplois salariés contre 2899 en 2013 selon l'INSEE. Cette évolution positive des emplois salariés est à consolider. Elle suit la même évolution que celle des emplois totaux. Après une très légère croissance depuis 2012 (+2,4% entre 2012 et 2016), le nombre d'emploi salarié est en diminution en 2016 mais en 2018, il parvient à se stabiliser à son niveau de 2017.

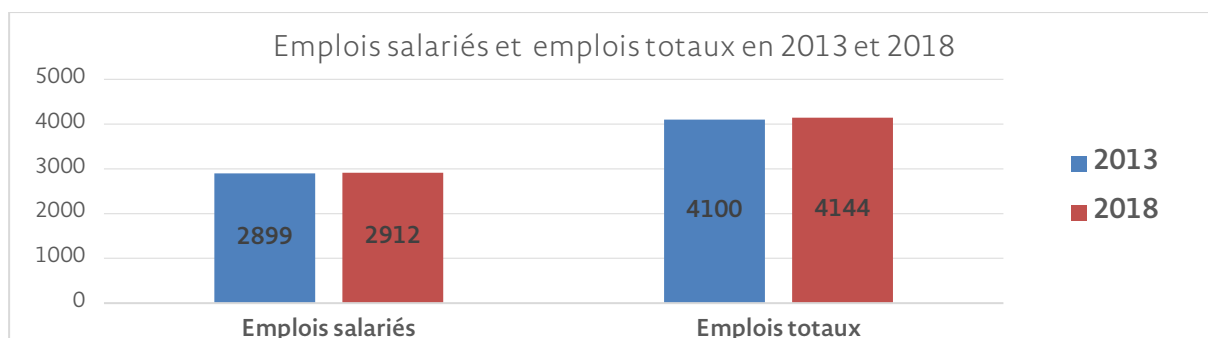


Figure 78: Évolution des emplois salariés entre 2013 et 2018 (source : INSEE RP2013, 2018)

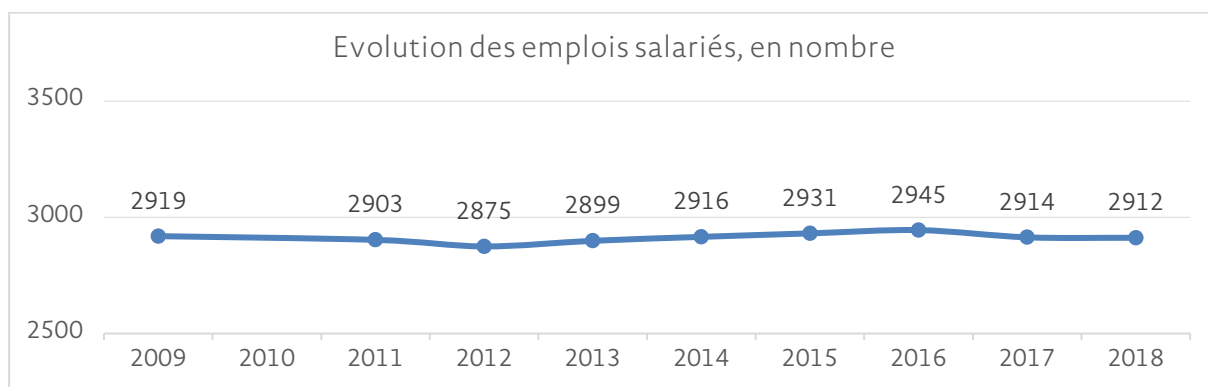
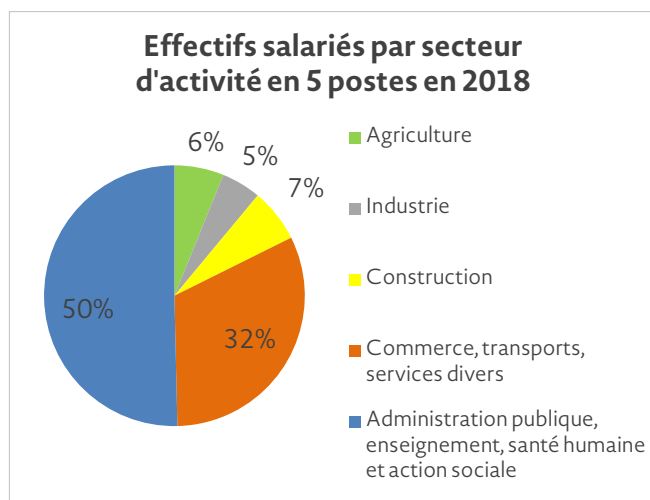


Figure 79: Évolution de l'emploi salarié depuis 2009 (source : INSEE)



Les emplois salariés se répartissent comme suit :

L'agriculture est plus représentée que ce qu'elle peut l'être à l'échelle nationale. Il est en de même dans une moindre mesure pour le secteur de la construction ;

La part de l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale est également supérieure à ce que l'on peut retrouver à l'échelle nationale dans cette catégorie ;

Figure 80: Répartition des effectifs salariés par catégorie et par commune en 2018 (source : INSEE RP2018)

La part des emplois du secteur de l'industrie et de celui du commerce, transports et services divers, est plus basse au sein de la Communauté de communes Sud-Hérault qu'en France métropolitaine.

On constate donc la prépondérance de l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale, suivis de la catégorie des commerces, transports et services divers.

Les communes présentent des profils vraiment différents en matière de répartition de l'emploi salarié par secteur d'activité. Certaines communes disposent d'emplois peu diversifiés relevant soit des secteurs de « l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale », ou du « commerce, transports et services divers ».

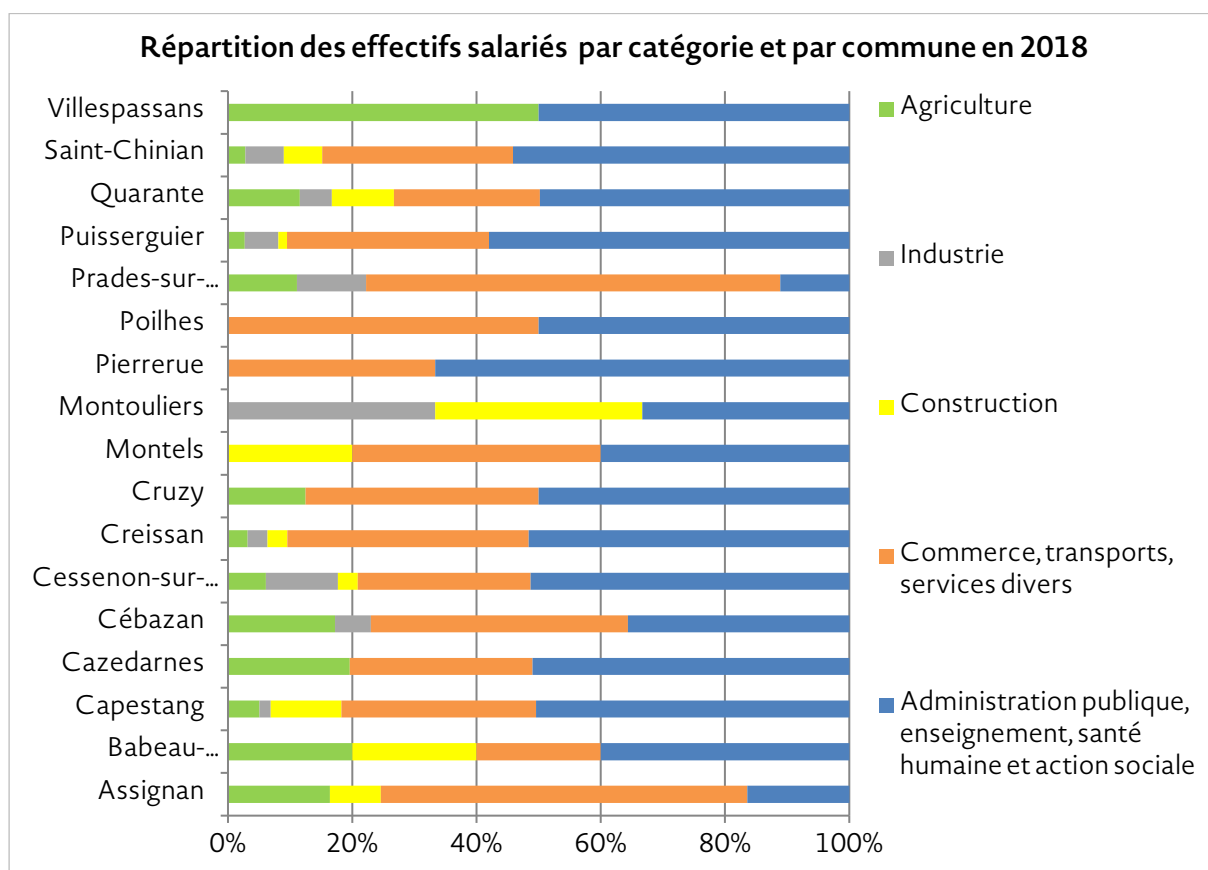
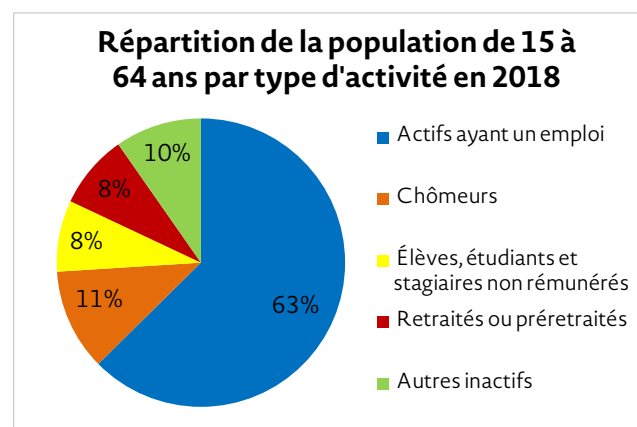


Figure 81: Effectifs salariés par secteur d'activité en 5 postes en 2013 (source : INSEE RP2013)

#### ■ CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION ACTIVE ET STATUTS DES EMPLOIS



La part d'actifs ayant un emploi est de 62,6% en 2018 (actifs occupés âgés de 15 à 64 ans). Ce taux s'avère légèrement supérieur à celui du département de l'Hérault (58,9%) et de la région Occitanie (62,3%). Il est cependant inférieur au taux observé en France métropolitaine (64,7%).

Le territoire compte 6407 actifs occupés de plus de 15 ans, dont 4943 salariés et 1464 non salariés.

Figure 82: Répartition de la population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2018 (Source : INSEE RP2018)



64% des emplois du territoire sont des emplois au statut de titulaires de la fonction publique et de CDI, ce qui s'avère légèrement moins élevé qu'à l'échelle départementale où ces mêmes statuts représentent 69% des emplois.

La part de travailleurs indépendants est, elle, plus élevée qu'à l'échelle du département de l'Hérault, elle est de 15% au lieu de 11%. Cette donnée est à mettre en lien avec l'importance de l'agriculture, entre autres, mais aussi des artisans.

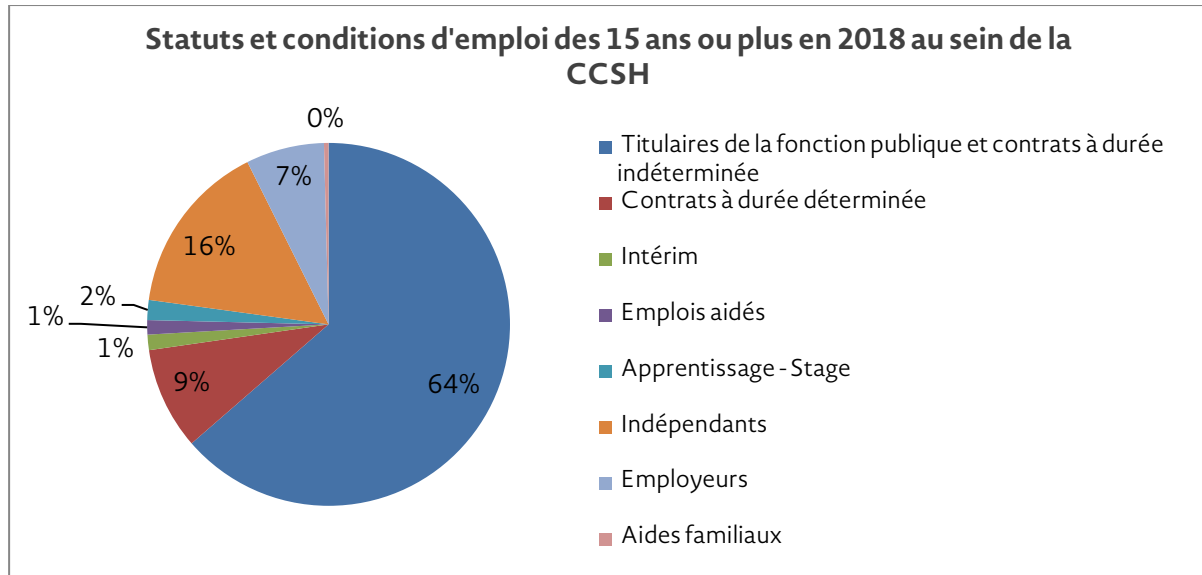


Figure 83: Statuts et conditions d'emploi des 15 ans ou plus en 2018 de la CESH (source : INSEE RP2018)

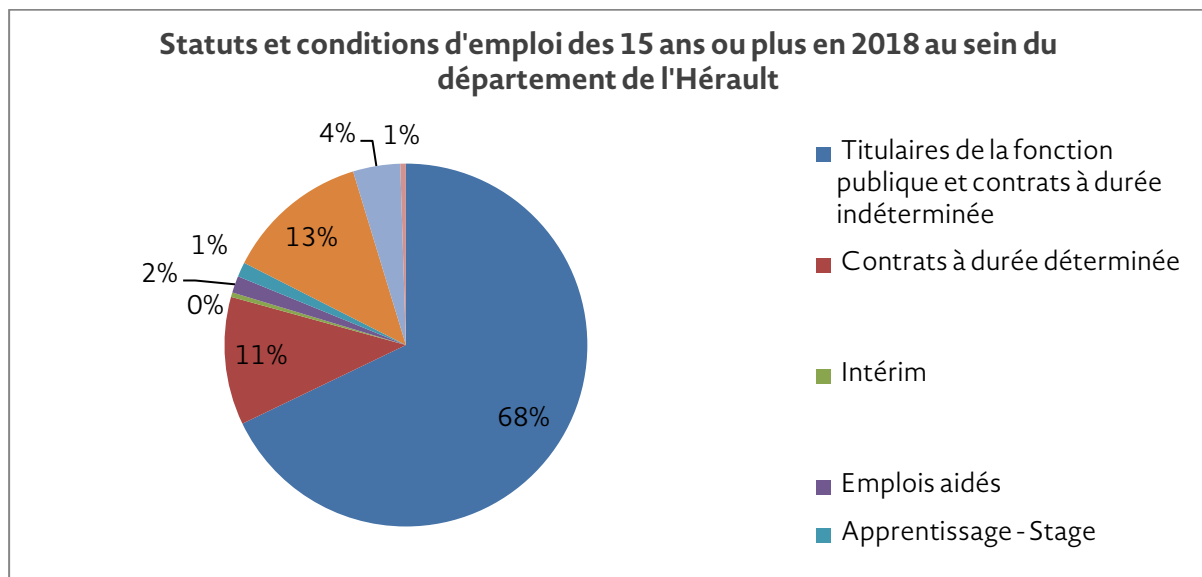


Figure 84: Statuts et conditions d'emploi des 15 ans ou plus en 2018 au sein du département de l'Hérault (source : INSEE RP2018)

## ▪ LE CHÔMAGE

Avec un taux de chômage de 15,4% en 2018 (INSEE- RP2018 exploitations principales), le territoire de Sud-Hérault est marqué de manière importante par la crise de l'emploi bien que le taux soit en diminution depuis 2013 où il était de 16,2%. En effet, même si ce taux s'inscrit dans les tendances observées localement (taux de 16,9% sur le département de l'Hérault, zone d'emploi de Béziers en particulier), il est plus élevé qu'à l'échelle nationale de plus de 2 points (13%) et qu'au taux de l'Occitanie (14,6%).

Taux de chômage des 15 – 64 ans en 2018			
CCSH	Département de l'Hérault	Région Occitanie	France métropolitaine
15,4%	16,9%	14,6%	13%

Figure 85: Taux de chômage - Comparaisons (source : INSEE RP2018)

Ce taux de chômage, élevé à l'échelle intercommunale, est très inégal entre les communes, la situation de la commune de Babeau-Bouldoux étant la plus préoccupante puisqu'elle présente en 2018, un taux de chômage de plus de 19 %, alors que Cébazan affiche un taux inférieur à 10%.

Taux de chômage en % par commune et par an			
	2009	2013	2018
Assignan	8,77	16,13	13,43
Babeau-Bouldoux	13,74	13,95	19,08
Capestang	13,43	15,9	16,05
Cazedarnes	13	13,36	14,13
Cébazan	12,32	14,81	9,93
Cessenon-sur-Orb	13,5	14,05	16,29
Creissan	12,59	16,96	14,34
Cruzy	13,12	16,51	14,46
Montels	10,74	17,86	10,09
Montouliers	10	13,95	17,05
Pierrerue	5,98	10,28	12,37
Poilhes	13,64	11,3	13,91
Prades-sur-Vernazobre	11	11,01	12,61
Puisserguier	14,36	17,55	16,64
Quarante	13,69	21,48	15,71
Saint-Chinian	14,29	17,6	16,75
Villespassans	8,62	7,94	11,76

Figure 86 : Évolution du taux de chômage par commune en 2009, 2013 et 2018 (source : INSEE RP2018)

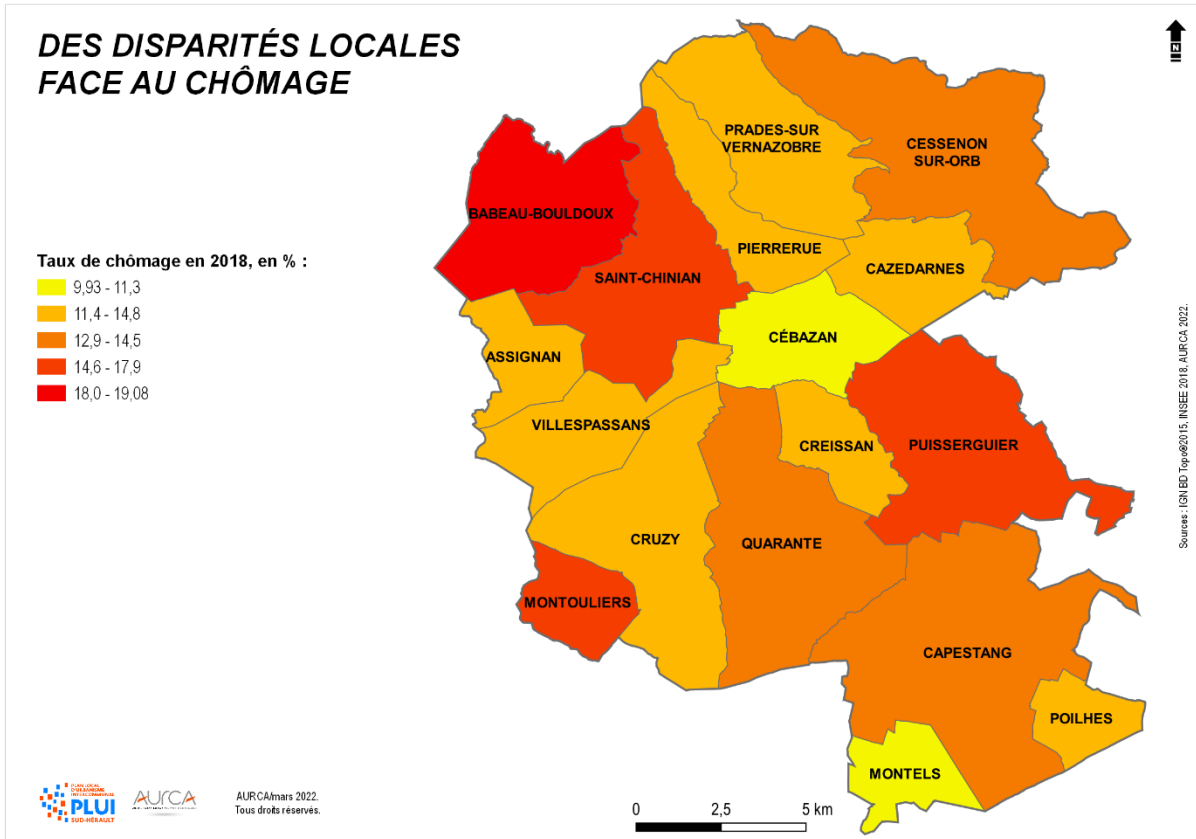


Figure 87 : Des disparités locales face au chômage – Source : AURCA

Le taux d'activité en 2018 atteint les 74%, soit un taux identique qu'à l'échelle nationale (74,3%), mais il reste plus élevé que le taux départemental (70,9%) et que celui de la région Occitanie (72,9%) pour la même année.

Ainsi grâce à la stabilité observée du nombre d'emplois, et le dynamisme de l'activité dans un contexte plus large, cela a permis de faire baisser légèrement la courbe du chômage en territoire Sud-Hérault entre 2013 et 2018.

Il s'agira ainsi de maintenir cette tendance au regard des perspectives démographiques du territoire et de sa capacité à créer de l'emploi.

## 3.2 LE TISSU ÉCONOMIQUE

### 3.2.1 Profil des établissements et entreprises

#### ■ NOMBRE, ÉVOLUTION ET RÉPARTITION PAR SECTEUR

Au 1er janvier 2018, le territoire de la Communauté compte 2603 établissements.

L'agriculture représente la plus grande part des établissements du territoire suivi du secteur des commerces, transports et services divers. Le tissu économique est très largement dominé par le secteur agricole et les activités de la sphère présentielle.

En 2013, ce nombre était de 2193 en 2013 ce qui signifie qu'il y a eu 410 établissements de plus 2013 en 5 ans, soit une augmentation de 19% ce qui n'est pas négligeable et témoigne d'un dynamisme certain ces dernières années.

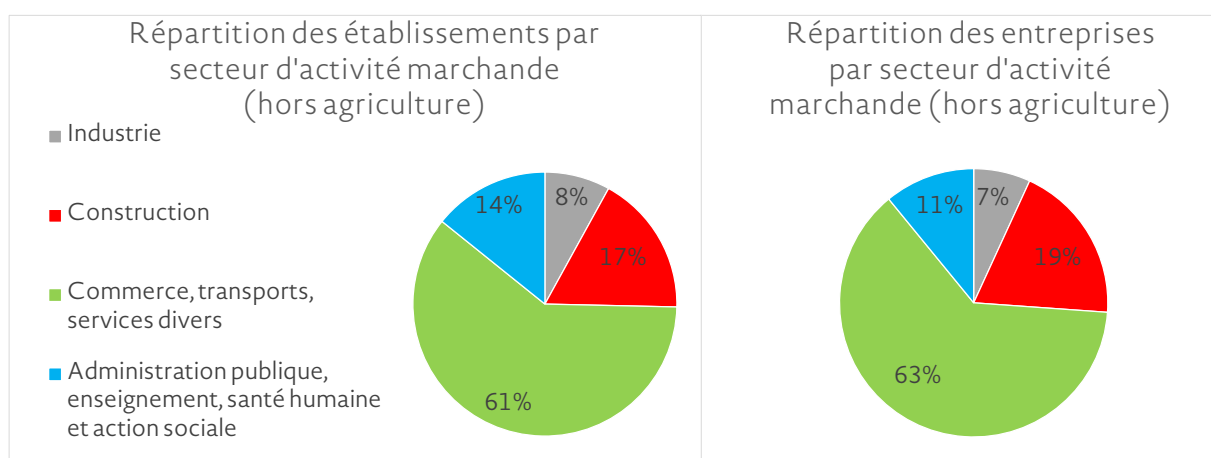
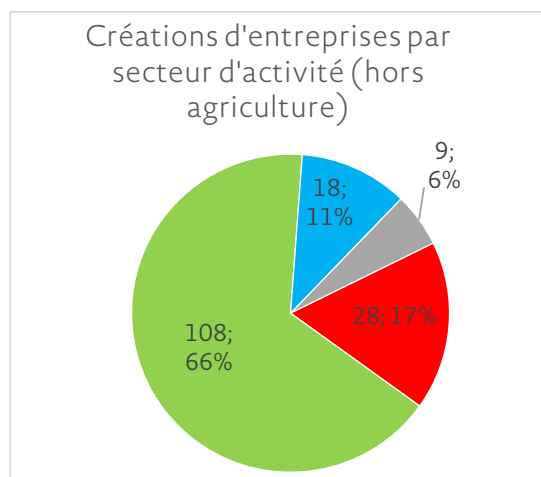


Figure 88 : Répartition des établissements en 2018 et répartition des entreprises au 31/12/2019 par secteur d'activités (source : INSEE / SIRENE)

Si l'on s'intéresse exclusivement aux activités marchandes (hors agriculture), au 31/12/2019 le territoire compte 1518 établissements et 1386 entreprises qui sont répartis comme tel :

On constate que la part des établissements et entreprises du secteur de la construction est d'autant plus importante, à mettre en lien avec l'attractivité démographique sur le secteur.



En 2020, 163 entreprises ont été créées dont 144 entreprises individuelles (activités marchande, hors agriculture) démontrant l'importance de l'auto-entrepreneuriat sur le territoire en termes de création d'activité.

Le secteur du commerce, transports et services divers est le plus dynamique, suivi de la construction.

Figure 89 : Nombre d'entreprises créées et part par secteur d'activité en 2020 (source : INSEE / SIRENE)

## FOCUS – Le commerce

En 2020, la densité commerciale est de 3,9 équipements pour 1000 habitants sur l'ensemble de la CCSH. Cette densité est relativement faible notamment si on compare à celle de territoires voisins, et notamment de l'agglomération de Béziers Méditerranée par exemple avec une densité de 8 commerces pour 1000 habitants.

La Base Permanente des Équipements (BPE) de l'INSEE recense 70 commerces sur le territoire de la CCSH. Ces 70 commerces sont répartis dans 11 communes des 17 qui composent le territoire de la CCSH, dont 23 sur Saint-Chinian, 14 sur Capestang, 9 sur Puisserguier et 8 sur Cessenon-sur-Orb et Quarante. On peut donc considérer que le « maillage » commercial est équilibré, néanmoins seules 8 communes disposent d'au moins une boulangerie, 7 d'une épicerie, 6 d'une boucherie et 2 d'une poissonnerie.

Les commerces présents sur le territoire appartiennent pour la majorité à la gamme de dite « de proximité », mais on dénombre 4 supermarchés, sur les communes de Capestang, Puisserguier et Saint-Chinian.

En lien avec cette prépondérance du commerce de proximité et la faible densité commerciale du territoire, les consommateurs du territoire sont relativement dépendants de Béziers et de Narbonne pour les achats spécialisés ou exceptionnels. De plus, comme ils sont nombreux à travailler sur ces pôles urbains, ils en profitent pour y faire leurs achats.

Dans son projet communal de PLU, la commune de Creissan entendait préserver son tissu de commerces de proximité existants en ciblant un accueil intergénérationnel de population.

La commune estime que les jeunes ménages consomment majoritairement à l'extérieur du territoire, tandis que les plus âgés favorisent et participent au maintien des petits commerces du centre-bourg.

Dans certaines communes, l'état du commerce des centres- anciens est relativement préoccupant, malgré l'action des collectivités pour les redynamiser.



Figure 90 : Le marché réputé de Saint-Chinian

Le territoire bénéficie de 5 jours de marchés sur 4 communes différentes (Saint-Chinian, Capestang, Puisserguier et Cessenon-sur-Orb).

Celui de Saint-Chinian est particulièrement reconnu et fréquenté. 3 lignes de bus de marché permettent d'y accéder depuis les communes alentours le jeudi (le marché ayant lieu le jeudi et le dimanche).

Les autres marchés ne bénéficient pas de la même desserte, malgré le fait qu'ils soient également fréquentés par des habitants de communes voisines.

## FOCUS – Le Schéma de Développement économique de la Communauté de communes Sud-Hérault

La Communauté de communes a missionné en 2015 le cabinet Synae pour la réalisation de son Schéma de Développement Économique afin d'aider les élus à opérer des choix stratégiques dans le domaine du développement local.

La synthèse des enjeux mis en exergue par le diagnostic de ce schéma insiste sur :

- Le potentiel en termes de gisement d'emplois que constituent les TPE du territoire ;
- L'importance du tourisme qui constitue une activité économique à part entière mais qui a également des retombées directes sur d'autres activités (restaurants, commerces, ...);
- La nécessité de regagner en attractivité en favorisant l'implantation d'entreprises ;
- La force que constitue la typicité des centres-bourgs et donc la nécessité de les redynamiser ;
- L'importance de diversifier (en fonction des opportunités) et consolider le volet productif ;
- Le fait de favoriser la coopération dans le domaine de l'action économique ;
- La nécessité de développer un sentiment d'appartenance intercommunal des entreprises vis-à-vis du territoire intercommunal ;
- L'intelligence de connecter la démarche de développement économique à des projets de territoires multithématiques ;

La stratégie issue du volet 2 du schéma a été élaborée à partir des contributions d'élus mais aussi d'entreprises du territoire. Son positionnement en faveur de la consolidation et de la diversification donne un cadre stratégique et spatial au plan d'actions qui constitue le volet 3 du schéma.

Le plan d'actions est constitué d'une trentaine de fiches détaillées et déclinées en 4 axes et 11 packs d'actions. Le pack 1 « Développer l'offre d'accueil des entreprises », évoque clairement le PLUI qui doit affiner la spatialisation des activités économiques. S'il n'est pas évoqué clairement dans le reste des actions, le PLUI pourra appuyer la mise en œuvre de nombreuses d'entre-elles, telle que le soutien à la filière viti-vinicole, la dynamisation des centres bourgs...

### 3.2.2 Typologie de l'économie locale

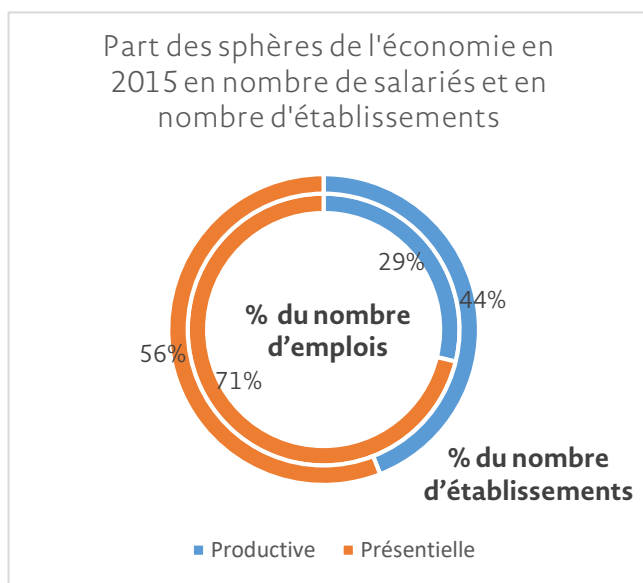
#### ▪ UNE ÉCONOMIE RELATIVEMENT SPÉCIALISÉE

Comme le précise le diagnostic du Schéma de Développement Économique de la Communauté de communes Sud-Hérault, l'économie locale est relativement spécialisée tant en nombre d'établissement qu'en nombre d'emplois, dans quelques domaines que sont :

- la culture et production animale, chasse et services annexes, domaine qui recouvre notamment l'activité agricole ;
- l'hébergement médico-social et social ;
- l'enseignement ;
- les travaux de constructions spécialisés.

On constate donc qu'en dehors de l'agriculture, l'économie locale est relativement spécialisée vers des activités de services, plutôt destinées à la population locale, témoignant du caractère présentiel de l'économie.

#### ▪ UNE ÉCONOMIE PRÉSENTIELLE, PEU PRODUCTIVE



La répartition par secteur d'activité explique le caractère prépondérant de la sphère présenteielle de l'économie du territoire Sud-Hérault.

En nombre d'établissement la sphère présenteielle représente plus de la moitié des établissements. En nombre de postes salariés, la sphère présenteielle représente 71% c'est-à-dire que seuls 29% des emplois sont liés à l'économie productive. En 2014 la part des emplois de la sphère productive était de 21%, on constate donc une légèrement progression dans ce domaine ce qui va dans le sens des objectifs visés par le schéma de développement économique de la Communauté.

Figure 91 : Part de chaque sphère de l'économie en nombre de postes et en nombre d'établissements au 31/12/2014 (source : INSEE / CLAP)

#### Définition de l'INSEE

Les activités présenteielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes. A contrario les activités de la sphère non présenteielle, dites aussi productives, sont déterminées par différence.

Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

## **FOCUS – Le Tourisme et le développement touristique**

Dans le domaine de l'économie, le tourisme est un pan à ne pas négliger pour le territoire qui dispose dans ce domaine de nombreuses ressources tel que démontré dans le Schéma de Développement Économique de la CCSH.

L'étude fait ressortir 2 entités majeures sur le territoire, avec au nord le vignoble et au sud le canal du Midi. Cette étude fait également ressortir le caractère très varié de l'offre en produits du tourisme avec :

- l'œnotourisme ;
- les sports et loisirs ;
- le canal du Midi ;
- le patrimoine ;
- les événements ;
- la politique culturelle.

Cette étude met en avant les enjeux suivants :

1. Créer les conditions favorables au maintien et à la valorisation de l'offre existante et au développement d'une offre complémentaire d'hébergement et de loisirs ;
2. Maintenir les clientèles actuelles et développer les services adaptés pour les clientèles cibles et de niche ;
3. Révéler les valeurs identitaires du territoire et mieux organiser leur promotion entre les acteurs ;

Le plan d'action qui doit être mis en œuvre entre 2017 et 2021 et se base sur 2 principes directeurs : la qualification des 3 pôles structurants (Cessenon-sur-Orb pour les loisirs et activités de nature, Capestang en matière de tourisme fluvial, et Saint-Chinian sur le tourisme patrimonial et l'œnotourisme) et le déploiement territorial (pour faire rayonner l'ensemble des thématiques sur le territoire communautaire).





Numéro	Commune	Site / activité touristique
27	Assignan	Les Barralets
28	Assignan	Les Bousigues
29	Capestang	Le canal du Midi
30	Cazedarnes	Le Puech de la Vigne Nègre
31	Cazedarnes	L'abbaye de Fontcaude
32	Cébazan	Le dolmen
33	Cébazan	Saint-Bauléry
34	Cessenon-sur-Orb	Les bords de l'Orb
35	Cessenon-sur-Orb	Coumiac
36	Cressan	Les bories
37	Cruzy	Défilé de Marie-Coquette
38	Pierrerue	Le Priou
39	Prades-sur-Vernazobre	Saint-Martin-de-Dounaro
40	Puisserguier	Le prieuré de Saint-Christophe
41	Quarante	La croix de Juillet
42	Quarante	Les berges du Canal
43	Saint-Chinian	Les clapàs
44	Saint-Chinian	Sorteilho

Figure 92 : Les sites et activités touristiques - Source : OTI CESH

## FOCUS – Une offre en hébergement touristique à étoffer

D'après les données transmises par l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI), on dénombre 10 251 lits touristiques (répartis dans 307 hébergements et 1506 résidences secondaires). Ces lits sont composés d'une majorité de lits non marchands (73%).

On constate également une grande diversité dans les lits marchands (4 campings, 2 hôtels, 272 meublés, 28 établissements chambres d'hôtes, 1 demeure de luxe, 1 port de plaisance de 90 anneaux, 1 colonie de vacances). L'offre en hébergement est donc assez étoffée, en revanche la majorité de ces logements ne bénéficie d'aucun label de classement (76%), témoignant d'une carence dans le domaine du qualitatif. Le manque d'une structure type hôtel, avec une grande capacité d'accueil, a également été relevé.

En 2021 le territoire ne compte que 2 hôtels, un sur Capestang et un sur Saint-Chinian (INSEE).

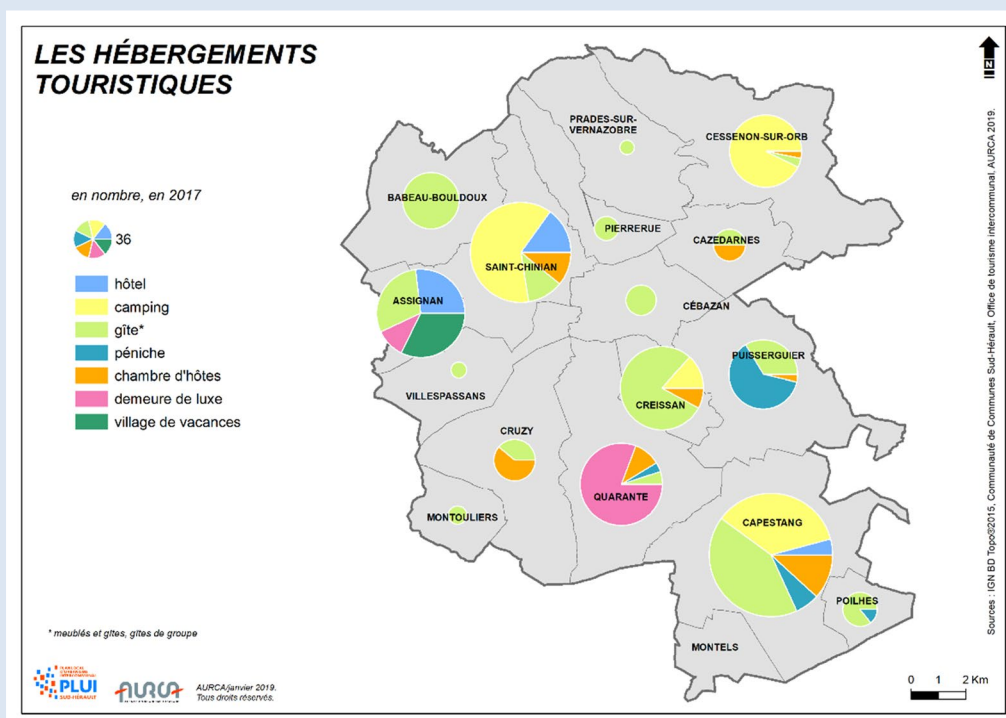


Figure 93 : Les hébergements touristiques en 2017 (Source : OTI et AURCA)

L'étude de la fréquentation des différents sites de l'OTI, donne un aperçu de la clientèle touristique du territoire. La clientèle française est majoritaire, mais la clientèle étrangère représente 44% de la fréquentation, contre 20% à l'échelle départementale. Cette clientèle étrangère vient essentiellement du Royaume Uni, des Pays-Bas, de Belgique et d'Espagne. La fréquentation de l'OTI tend à augmenter, confirmant l'attrait touristique du territoire.

Une étude de développement touristique est en cours et vise à structurer ce pan de l'économie pour lui conférer un caractère d'avenir, et en faire une activité non délocalisable. Cette activité se doit d'être attractive pour les entreprises et les habitants, et vectrice de soutien aux activités traditionnelles et de préservation/valorisation du patrimoine.

▪ **DES TPE NOMBREUSES : UN TISSU D'ENTREPRISES POTENTIELLEMENT FRAGILE**

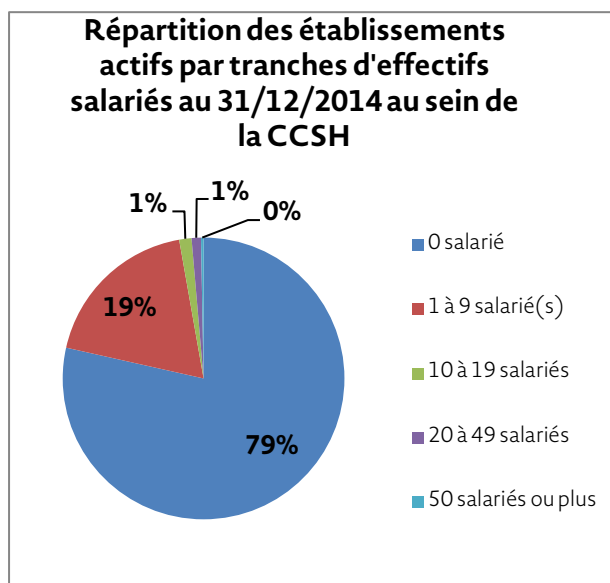


Figure 95: Répartition des établissements actifs par tranche d'effectifs salariés au 31/12/2014 au sein de la CCSH (source : INSEE / CLAP)

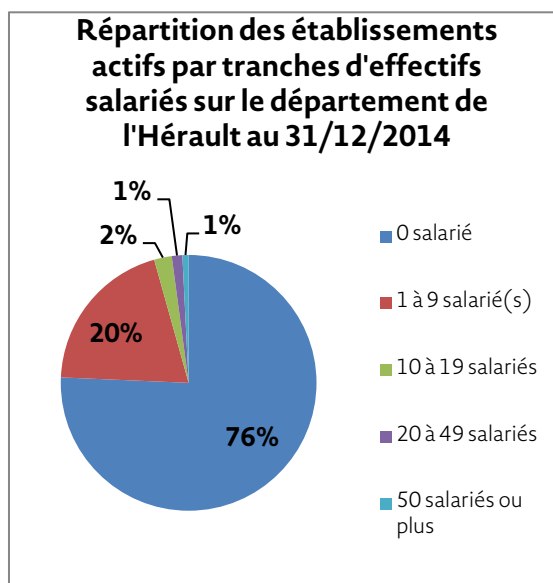


Figure 94: Répartition des établissements actifs par tranche d'effectifs salariés au 31/12/2014 au sein du département de l'Hérault (source : INSEE / CLAP)

Au 1er/01/2015 (les données équivalentes dans le domaine n'ont pu être actualisées en lien avec les changements de données disponibles de l'INSEE), 98% des établissements ont moins de 10 salariés.

Le nombre d'établissements sans salarié, est important : 79% des établissements.

Cette part d'établissements sans aucun salarié est moindre à l'échelle départementale (76%) en comparaison.

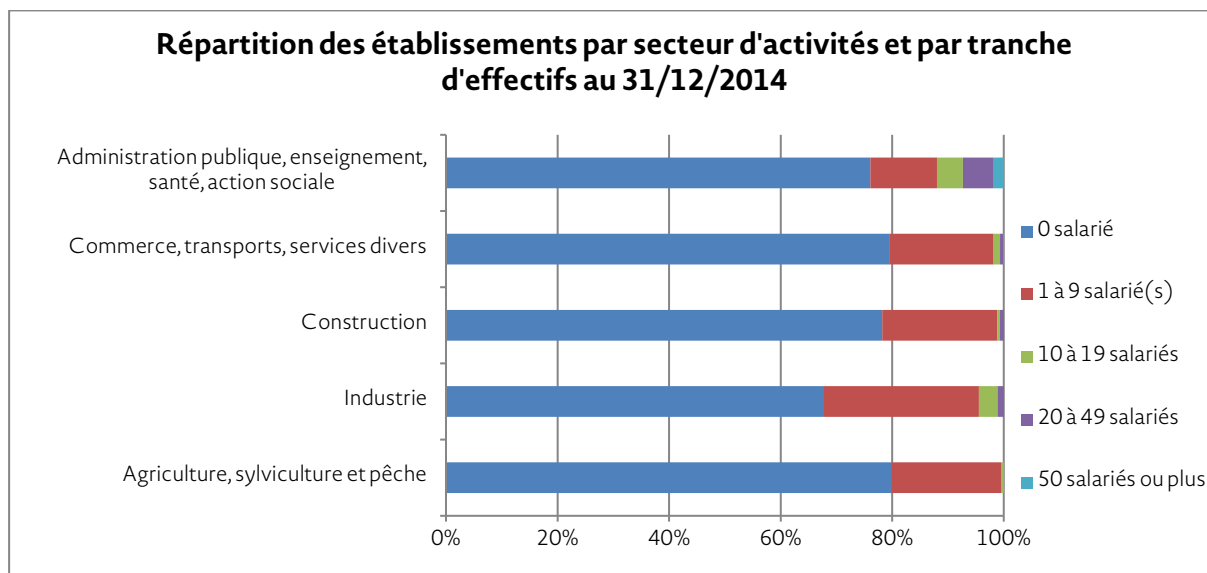


Figure 96 : Répartition des établissements par secteur d'activités et par tranche d'effectif au 31/12/2014 (source : INSEE / CLAP)

En termes de répartition par domaine, la catégorie qui regroupe le plus d'établissements employant le plus grand nombre d'employés est celle de l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale.

Dans la catégorie des commerces, des transports et services divers, 80% des établissements ont entre 1 et 9 salariés et 19 % sans salarié.

Presque 100% des établissements agricoles ont moins de 10 salariés, 80% sont sans salarié (au 31/12/2014).

La catégorie de l'industrie est celle qui concentre le plus d'établissements entre 1 et 9 salariés (25 établissements au 31/12/2014) mais la proportion d'établissements sans salarié reste là aussi plus importante.

Cette caractéristique des établissements témoigne d'un tissu important de Très Petites Entreprises (TPE) et d'autoentrepreneurs. De fait, ce sont des structures qui peuvent s'avérer fragiles.

Des actions sont menées par la Communauté de communes afin de repérer et d'aider ces TPE. La mise en œuvre du schéma de développement économique de Sud-Hérault, qui prévoit notamment la création de pépinières d'entreprises (au sein des bourgs de Puisserguier, Saint-Chinian, Capestang et Cessenon-sur-Orb) et a permis de lancer une remise annuelle de trophées de l'entrepreneuriat (1<sup>ère</sup> édition en 2016), devrait participer à renforcer le tissu productif du territoire et à diminuer peut-être la caractéristique présente de son économie.

**CONCOURS**

## LES 1<sup>ERS</sup> TROPHÉES DE L'ENTREPRENEURIAT EN SUD-HÉRAULT

> 6 ENTREPRISES RÉCOMPENSÉES  
> 6 PRIX DE 5 000 €  
pour booster votre activité en Sud-Hérault !

Votre entreprise est implantée sur le territoire de Sud-Hérault ?  
Vous avez un projet innovant, un fonctionnement remarquable ou un profil hors du commun ?  
Concoutez pour les 1<sup>ers</sup> trophées de l'entrepreneuriat en Sud-Hérault

**Date limite d'inscription**  
lundi 14 novembre 2016

**Les étapes**

**Jusqu'au 14 Novembre**  
Période d'inscription

**Mi-novembre à mi-décembre**  
1<sup>re</sup> sélection par le jury  
2<sup>e</sup> sélection sur entretien

**Jedi 15 décembre 2016**  
Soirée de remise des Trophées

**La soirée de remise des Trophées**  
Rendez-vous le 15 décembre 2016 à la salle Nelson Mandela de Capestang, dès 18h30. Lors de cette soirée, les 6 lauréats se verront remettre une récompense d'une valeur de 5000 € pour les encourager dans le développement de leur activité. Une soirée conviviale qui sera aussi l'occasion de mettre en avant l'entrepreneuriat en Sud-Hérault, en présence des principaux partenaires économiques.

Pour plus d'informations, contactez le service économie de Sud-Hérault au 04 67 93 89 54 ou rendez-vous sur [www.cc-sud-herault.fr](http://www.cc-sud-herault.fr)  
Faites connaître et reconnaître votre entreprise !

Figure 97: Les 1ers Trophées de l'entrepreneuriat en Sud-Hérault (source : CCSH)

### 3.2.3 Offre et localisation du foncier et infrastructures d'activités

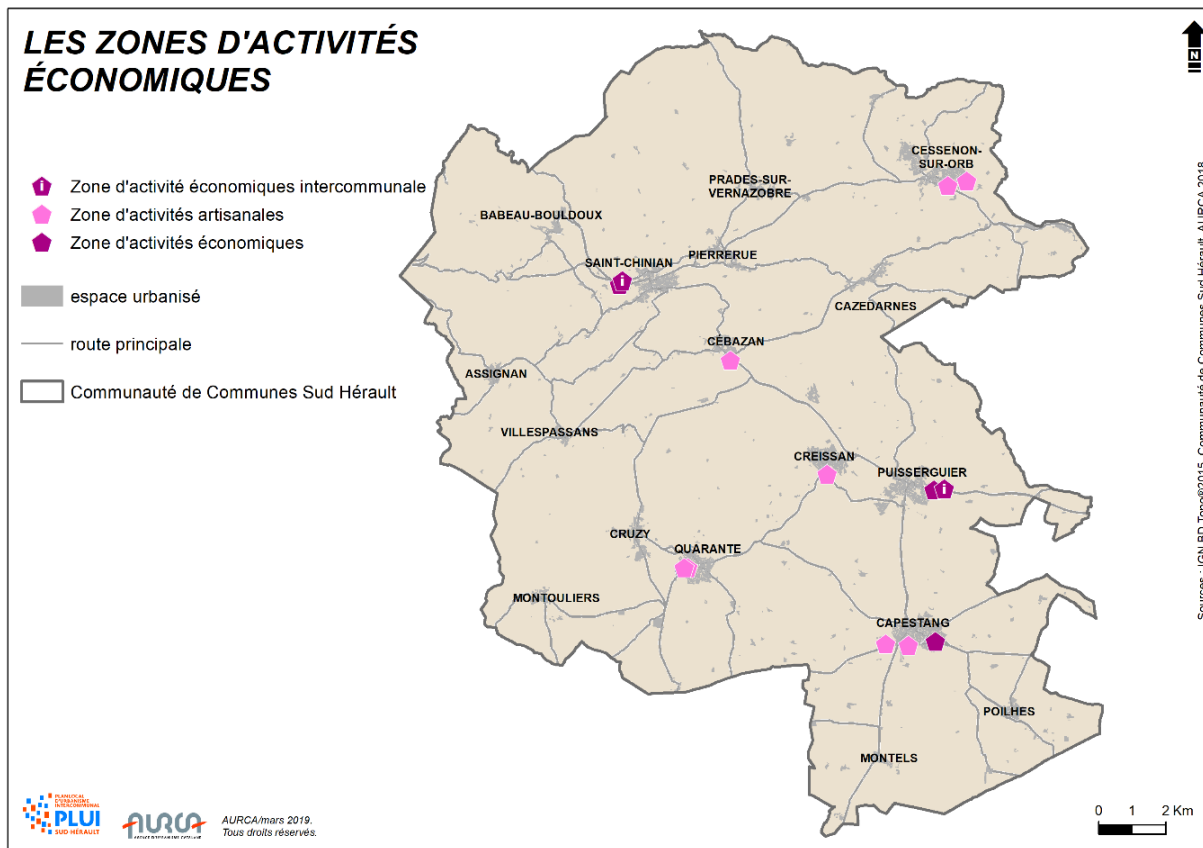


Figure 98: Les zones d'activités économiques (source : CESH)

#### ■ ÉTAT DES LIEUX

Le foncier destiné à accueillir des activités existe sur le territoire. La Communauté de communes Sud-Hérault dispose de 2 ZAE intercommunales : La Rouquette I et II à Puisserguier, et la ZAE Le Baraillé à Saint-Chinian, qui représentent globalement une dizaine d'hectares.

Ces deux zones sont à la base des ZAE communales. La Rouquette II, extension de la Rouquette I, était de compétence intercommunale dès le départ. La Communauté de communes a pratiqué une baisse du prix du foncier au m<sup>2</sup> en 2015 afin de booster les ventes au sein de cette ZAE. Des parcelles sont donc encore disponibles à ce jour sur ces deux zones, dont 5000 m<sup>2</sup> sur la Rouquette à Puisserguier (dont une partie est en cours de viabilisation).

Ces zones ont une vocation majoritairement tournées vers de l'activité artisanale, mais on y voit se développer quelques activités industrielles, de services ou commerciales.

Elles ne disposent pas à ce jour d'une signalétique ou de principes d'aménagement communs, la qualité architecturale, paysagère et les coupures de ces zones avec les zones d'habitat immédiatement proches, mériteraient un traitement plus appuyé.

Même si elles disposent d'une bonne visibilité routière, leur accessibilité n'est pas suffisamment travaillée (signalisation, desserte en transports).

L'avantage de ces zones, c'est qu'elles n'ont pas amené de surenchère en matière d'urbanisation dédiée au développement économique et qu'il n'existe donc pas de concurrence

entre elles, selon les conclusions du diagnostic du SDE de la Communauté de communes Sud-Hérault.

Le territoire dispose aussi de plusieurs petites zones d'activités « de fait » qui correspondent au regroupement spontané de plusieurs activités, souvent situées à proximité d'une bonne desserte routière. Elles ne sont pas de compétence communautaire et ne disposent de réserves foncières que très marginales. Elles accueillent principalement de l'activité artisanale et on y retrouve souvent les logements de ces artisans ce qui les démarque des zones communautaires et confère un manque de lisibilité à ces espaces.

## ■ ÉVOLUTION DE LA CONSTRUCTION

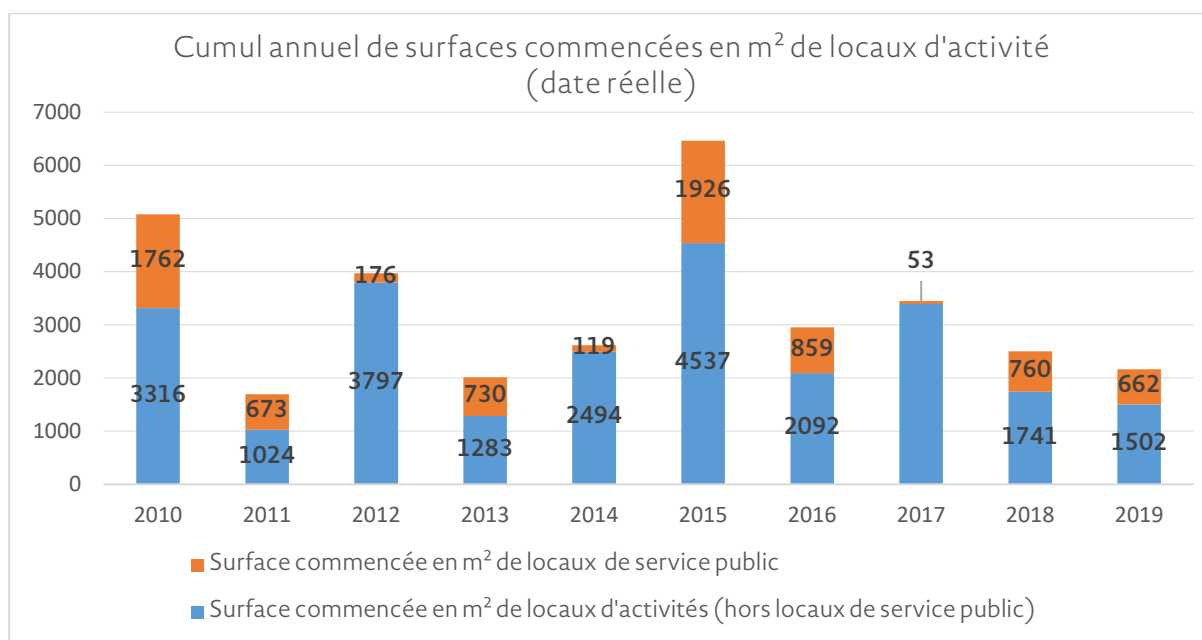


Figure 99: Évolution des surfaces de locaux d'activités commencés entre 2010 et 2019 (source : Sit@del2)

L'observation des données statistiques concernant la construction de locaux d'activités montre une régularité dans le domaine de la construction de locaux d'activités ces dernières années avec des pics en 2010, 2012 et 2015. Sur cette année se sont notamment construit d'importantes surfaces de locaux commerciaux sur Capestang, de locaux agricoles sur Villespassans et de service public sur Quarante.

Globalement, ce sont près de 32900 m<sup>2</sup> de locaux d'activités qui ont été commencés entre 2010 et 2020.

Les locaux agricoles représentent 31% de ces surfaces commencées, soit 10 000 m<sup>2</sup> de locaux d'activités commencés sur la période. Viennent ensuite les constructions à destination d'entrepôts (17%) de commerce (15%), avec presque 5000 m<sup>2</sup> commencés.

Les communes les plus dynamiques sur la période sont Puisserguier, Quarante et Capestang, suivis par Cessenon-sur-Orb et Saint-Chinian.

Surfaces commencées entre 2010 et 2020 en m<sup>2</sup> à destination ...



Figure 100: Poids des surfaces commencées en m<sup>2</sup> par type de locaux entre 2010 et 2020 (source : Sit@del2)

▪ **BESOINS**

Le SDE de la Communauté de communes Sud-Hérault précise la nécessité de ne pas offrir une enveloppe disproportionnée en foncier économique pour ne pas créer de suroffre ou l'éparpiller. D'autre part, ce schéma n'identifie pas à court terme de besoin en la matière, l'important étant d'améliorer l'offre existante et d'accentuer les efforts sur la dynamisation des centres bourgs en particulier.

L'échéance du PLUI étant plus lointaine, il devra identifier et localiser une offre adéquate, intégrant les préconisations faites dans le plan d'actions du SDE.

La fiche action 1 de l'axe 1 « Regagner en attractivité » du SDE prévoit notamment que le PLUI :

- Intègre le contenu spatial du SCoT du Biterrois ;
- Fasse des "zoom" sur les communes de Puisserguier, Saint Chinian et Capestang pour bien zoner l'économie à plus ou moins long terme ;
- Prévoit éventuellement en option, une ou deux OAP dédiées à l'économie, en périphérie ou en centre bourg.

## **FOCUS – Le dispositif « Petites Villes de Demain » (PVD) et l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).**

Le programme « Petites Villes de Demain » donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre. Sur la Communauté de communes Sud-Hérault, la commune de Saint-Chinian a été lauréate de ce programme national de revitalisation.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des Contrats territoriaux de Relance et de Transition Ecologique (CRTE). Ils ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets, contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme PVD appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

La Communauté de communes Sud-Hérault et la commune de Saint-Chinian souhaite développer un projet global de territoire dans le cadre de « Petites Villes de Demain ». Les termes et les ambitions sont rédigés dans la convention d'adhésion au programme signée le 06 juillet 2021 à Puisserguier. Ce document prévoit une signature d'une convention-cadre valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) sous les 18 mois.

L'ORT vise une requalification d'ensemble d'un centre-ville dont elle facilite la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement du tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire.

Elle permet d'intervenir de manière concertée et transversale sur ces différents sujets à travers la mobilisation d'outils juridiques spécifiques et de mesures incitatives ou coercitives, de manière à favoriser la rénovation de l'habitat et du cadre de vie ainsi que le développement des activités sociales et économiques en centre-ville.

Le dispositif PVD doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme PVD est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations et les habitants.

Dans le cadre d'un programme national à volonté territoriale, il est évident que les diagnostics menés lors de la formalisation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal seront des éléments solides de réflexion pour la création d'un projet urbain cohérent. De plus, le retour d'expérience des actions menées sur la localité, dans le cadre de PVD, sera enrichissant pour les collectivités de la Communauté de Communes à plus d'un titre : il servira de point d'ancrage pour la mutabilité des actions futures et sera un outil d'apprentissage et un accélérateur pour les communes désireuses d'engager une réflexion sur les sujets traités dans les fiches action.



## CE QU'IL FAUT RETENIR...

### Des points forts :

- Une part d'actifs travaillant sur leur commune de résidence ou au sein du territoire, intéressante ;
- Une armature en terme d'emplois basée sur 4 voire 5 pôles d'emplois, qui garantit une certaine proximité entre résidences et emplois ;
- Les pôles d'emplois de Saint-Chinian et de Capestang qui rayonnent sur le territoire, voire au-delà dans une moindre mesure ;
- Un nombre d'emplois en hausse ;
- Une répartition dans les statuts d'emploi fidèle au contexte local avec une majorité de CDI et de fonctionnaires ;

### Des sujets d'amélioration :

- Une faible attractivité du territoire pour les actifs extérieurs et une part importante d'actifs sortant du territoire pour travailler ;
- Une baisse significative de la création d'entreprises ;
- Un fort taux de chômage

### Des opportunités :

- Une économie présentielle, forte de sa part importante de services à la population pour un territoire rural mais qui gagnerait à développer sa productivité ;
- Une économie composée en majorité de TPE, qui sont fragiles, mais qui représentent un potentiel de dynamisme et d'innovation intéressant ;

### Des besoins induits par ces points soulevés :

- Une stratégie de développement urbain favorisant la création d'emplois, notamment dans le domaine productif ;
- Une politique de redynamisation des centres bourgs pour favoriser la mixité fonctionnelle ;
- La définition d'une enveloppe foncière cohérente pour le développement de l'emploi sans mettre à mal la redynamisation des centres.

## 4 CADRE DE VIE : ÉQUIPEMENTS ET TISSU ASSOCIATIF

### 4.1 GÉNÉRALITÉS

Le territoire de la Communauté de communes Sud-Hérault est relativement bien pourvu en équipements, et ils sont globalement bien répartis sur le territoire, mais se situent en majorité sur les 4 pôles de Capestang, Saint-Chinian, Puissergier et Cessenon-sur-Orb.

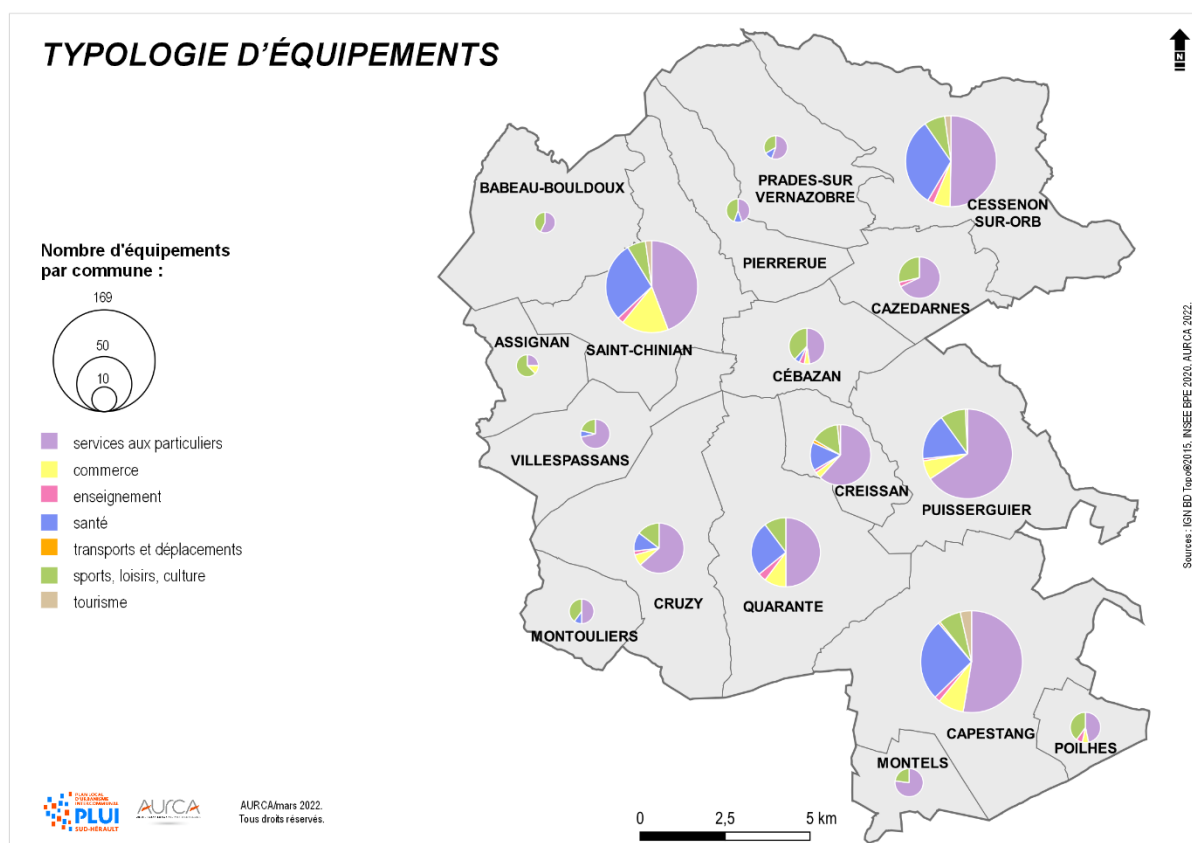


Figure 101: Les équipements par commune (source : Base Permanente des équipements de l'INSEE 2020)

Selon cette classification, le territoire dispose d'un niveau correct de présence en équipements avec :

- 28/28 en équipements de gamme de proximité ;
- 34/37 en équipements de gamme intermédiaire ;
- C'est au niveau de la gamme supérieure d'équipements que l'on constate un manque significatif : 7/47 en équipements de gamme supérieure.

Cela s'explique par la proximité relative des villes de Béziers et Narbonne qui centralisent ces équipements en tant que polarités complètent l'offre pour les territoires voisins périurbains et ruraux.

On constate que c'est en matière d'équipements de santé (équipements de gamme supérieure), que suivi dans une moindre mesure des commerces, et notamment des

commerces spécialisés que la carence est la plus importante. La problématique de la désertification médicale est par ailleurs prise très au sérieux par la Communauté.

Gamme équipements de proximité	Domaine	Nombre
Boucherie, charcuterie	Commerces	9
Boulangerie	Commerces	15
Épicerie, supérette	Commerces	10
Fleuriste, jardinerie, animalerie	Commerces	5
École élémentaire	Enseignement	10
Chirurgien-dentiste	Santé et action sociale	6
Infirmier	Santé et action sociale	97
Masseur kinésithérapeute	Santé et action sociale	29
Médecin omnipraticien	Santé et action sociale	11
Pharmacie	Santé et action sociale	8
Agence immobilière	Services aux particuliers	39
Bureau de poste, relais poste, agence postale	Services aux particuliers	12
Coiffure	Services aux particuliers	29
Électricien	Services aux particuliers	45
Entreprise générale du bâtiment	Services aux particuliers	14
Soins de beauté	Services aux particuliers	22
Maçon	Services aux particuliers	77
Menuisier, charpentier, serrurier	Services aux particuliers	45
Plâtrier, peintre	Services aux particuliers	41
Plombier, couvreur, chauffagiste	Services aux particuliers	32
Réparation automobile et de matériel agricole	Services aux particuliers	29
Restaurant	Services aux particuliers	62
Bibliothèque	Sports, loisirs et culture	15
Boulodrome	Sports, loisirs et culture	16
Salle ou terrain multisports	Sports, loisirs et culture	19
Tennis	Sports, loisirs et culture	12
Terrain de grands jeux	Sports, loisirs et culture	10
Taxi - VTC	Transports et déplacements	2

Gamme équipements intermédiaire	Domaine	Nombre
Droguerie, quincaillerie, bricolage	Commerces	3
Horlogerie, bijouterie	Commerces	1
Librairie, papeterie, journaux	Commerces	
Magasin d'articles de sports et de loisirs	Commerces	1
Magasin de chaussures	Commerces	
Magasin de matériel médical et orthopédique	Commerces	1
Magasin de meubles	Commerces	2
Magasin de vêtements	Commerces	4
Magasin d'électroménager et de matériel audio-vidéo	Commerces	1
Magasin d'équipements du foyer	Commerces	1
Magasin d'optique	Commerces	4
Station-service	Commerces	5
Supermarché	Commerces	5
Enseignement	Enseignement	10
Collège	Enseignement	4
École maternelle	Enseignement	4
Ambulance	Santé et action sociale	1
Établissement d'accueil du jeune enfant (crèche)	Santé et action sociale	2
Laboratoire d'analyses et de biologie médicale	Santé et action sociale	
Orthophoniste	Santé et action sociale	6
Pédicure, podologue	Santé et action sociale	4
Personnes âgées : hébergement	Santé et action sociale	6
Personnes âgées : services d'aide	Santé et action sociale	2
Psychologue	Santé et action sociale	3
Sage-femme	Santé et action sociale	1
Banque, Caisse d'Épargne	Services aux particuliers	8
Centre de finances publiques	Services aux particuliers	1
Contrôle technique automobile	Services aux particuliers	3
École de conduite	Services aux particuliers	4
Maison de services public (MSAP)	Services aux particuliers	1
Police, gendarmerie	Services aux particuliers	2
Blanchisserie, teinturerie	Services aux particuliers	3
Pompes funèbres	Services aux particuliers	7

Gamme équipements intermédiaire	Domaine	Nombre
Vétérinaire	Services aux particuliers	6
Athlétisme	Sports, loisirs et culture	1
Bassin de natation	Sports, loisirs et culture	1
Roller, skate, vélo bicross ou freestyle	Sports, loisirs et culture	3
Salle de sport spécialisée	Sports, loisirs et culture	7

Gamme équipements supérieure	Domaine	Nombre
Hypermarché	Commerces	
Magasin de revêtements murs et sols	Commerces	
Parfumerie – cosmétique	Commerces	
Poissonnerie	Commerces	3
Produits surgelés	Commerces	
Centre de formation d'apprentis (hors agriculture)	Enseignement	
Formation santé	Enseignement	
Lycée d'enseignement général et/ou technologique	Enseignement	
Lycée d'enseignement professionnel	Enseignement	
Adultes handicapés : hébergement	Santé et action sociale	2
Adultes handicapés : services d'aide	Santé et action sociale	2
Adultes handicapés : services de soins à domicile	Santé et action sociale	
Aide sociale à l'enfance : hébergement	Santé et action sociale	
Audio prothésiste	Santé et action sociale	
Centre de santé	Santé et action sociale	1
Dialyse	Santé et action sociale	
Diététicien	Santé et action sociale	
Enfants handicapés : hébergement	Santé et action sociale	1
Enfants handicapés : services à domicile ou ambulatoires	Santé et action sociale	
Établissement de santé de court séjour	Santé et action sociale	
Établissement de santé de long séjour	Santé et action sociale	
Établissement de santé de moyen séjour	Santé et action sociale	
Établissement psychiatrique	Santé et action sociale	
Orthoptiste	Santé et action sociale	
Personnes âgées : soins à domicile	Santé et action sociale	2

Gamme équipements supérieure	Domaine	Nombre
Psychomotricien	Santé et action sociale	
Spécialiste en radiodiagnostic et imagerie médicale	Santé et action sociale	
Spécialiste en cardiologie	Santé et action sociale	
Spécialiste en dermatologie et vénéréologie	Santé et action sociale	
Spécialiste en gastro-entérologie, hépatologie	Santé et action sociale	
Spécialiste en gynécologie	Santé et action sociale	
Spécialiste en ophtalmologie	Santé et action sociale	
Spécialiste en oto-rhino-laryngologie	Santé et action sociale	
Spécialiste en pédiatrie	Santé et action sociale	
Spécialiste en pneumologie	Santé et action sociale	
Spécialiste en psychiatrie	Santé et action sociale	
Structures psychiatriques en ambulatoire	Santé et action sociale	
Travail protégé	Santé et action sociale	
Urgences	Santé et action sociale	
Agence de travail temporaire	Services aux particuliers	
Location d'automobiles et d'utilitaires légers	Services aux particuliers	
Pôle emploi : réseau de proximité	Services aux particuliers	
Cinéma	Sports, loisirs et culture	
Lieux d'exposition et patrimoine	Sports, loisirs et culture	
Parcours sportif/santé	Sports, loisirs et culture	1
Théâtre, art de rue, cirque	Sports, loisirs et culture	
Gare	Transports et déplacements	

Figure 102: Détails des équipements (source : base permanente des équipements de l'INSEE 2020)

## 4.2 LES ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES

### 4.2.1 État des lieux et localisation

Les équipements d'enseignement sont majoritairement distribués au sein des polarités de Capestang, Saint-Chinian, Cessenon-sur-Orb et Puisserguier, mais d'autres communes disposent également d'une école, voire un collège comme Quarante par exemple.

Établissements et commune	2020	
	Effectifs total 1er degré	Nombre de classes
École Maternelle Publique Capestang	98	4
École Élémentaire Publique François Mitterrand Capestang	213	9
École Primaire Publique Cazedarnes	61	3
École Primaire Publique Cébazan	38	2
École Élémentaire Publique Les Oliviers Cessenon Sur Orb	133	5
École Maternelle Publique Cessenon Sur Orb	64	3
École Primaire Publique Prévert Creissan	118	5
École Primaire Publique Henri Bouisset Cruzy	84	3
École Primaire Publique Paul Riquet Poilhes	27	2
École Élémentaire Publique Jules Ferry Quarante	110	5
École Maternelle Publique Quarante	61	3
École Élémentaire Publique Jean Moulin Saint-Chinian	144	6
École Maternelle Publique La Noria Saint-Chinian	78	3
École Primaire Publique Font Claire Puisserguier	233	10
<b>Total Enseignement Public</b>	<b>1462</b>	<b>63</b>

Figure 103: Effectifs scolaires des établissements d'enseignement du territoire de la CESH (source : Académie de Montpellier)

Au total en 2020, le territoire de Sud-Hérault accueille dans ses établissements du 1er degré 1462 élèves, et 1259 dans ses établissements du 2nd degré contre respectivement 1476 et 1223 en 2016. Les effectifs sont donc stables.

### 4.2.2 Évolution des effectifs scolaires

Les effectifs concernant la fréquentation des établissements du 1<sup>er</sup> degré montrent une baisse entre 2010 et 2020 de l'ordre de -3,9%, soit environ -0,4% par an en moyenne.

On note l'ouverture d'une classe à Cessenon-sur-Orb depuis 2010 et la fermeture de 3 classes (Capestang, Cruzy et Creissan), en précisant que certaines d'entre elles, ont été fermées à quelques élèves près, pouvant mettre ces communes en difficultés.

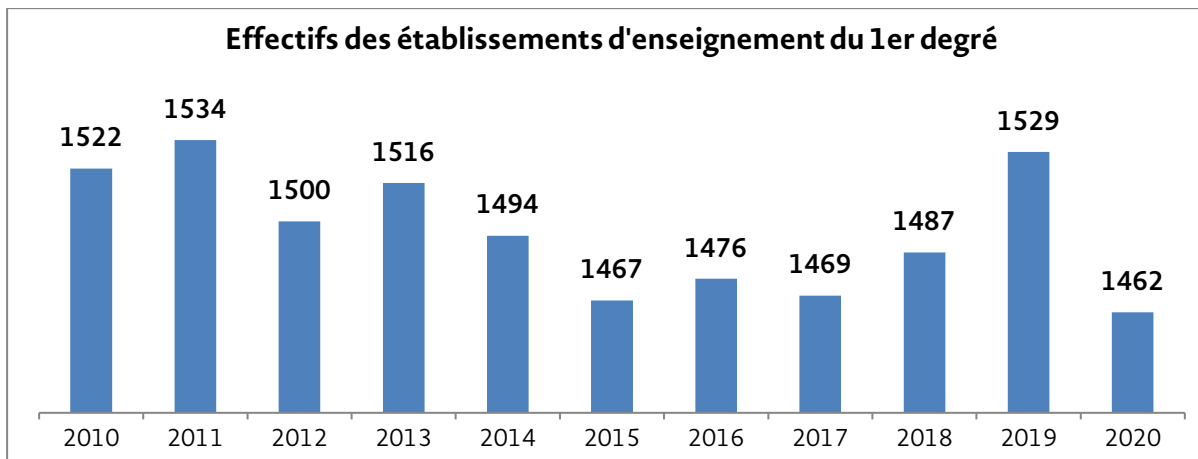


Figure 104: Évolution des effectifs scolaires du 1er degré au sein des établissements de la CCSH entre 2010 et 2020 (source Académie de Montpellier)

Dans le détail par commune, on observe que cette baisse ne se fait pas ressentir de manière équitable entre les différents établissements.

Établissements et commune	Taux de croissance des effectifs entre 2010 et 2020
École Maternelle Publique Capestang	-2,0
École Élémentaire Publique François Mitterrand Capestang	1,4
École Primaire Publique Cazedarnes	22,0
École Primaire Publique Cébazan	-20,8
École Élémentaire Publique Les Oliviers Cessenon Sur Orb	17,7
École Maternelle Publique Cessenon Sur Orb	-15,8
École Primaire Publique Prévert Creissan	-10,6
École Primaire Publique Henri Bouisset Cruzy	-4,5
École Primaire Publique Paul Riquet Poilhes	-25,0
École Élémentaire Publique Jules Ferry Quarante	-4,3
École Maternelle Publique Quarante	-1,6
École Élémentaire Publique Jean Moulin Saint-Chinian	15,2
École Maternelle Publique La Noria Saint-Chinian	-4,9
École Primaire Publique Font Claire Puisserguier	-18,2
<b>Total Enseignement Public</b>	<b>-3,9</b>

Figure 105: Évolution des effectifs scolaires du 1er degré au sein des communes de la CCSH entre 2009 et 2016 (source : Académie de Montpellier)

L'école publique de Cazedarnes voit ses effectifs croître d'années en années en lien avec l'attractivité résidentielle de la commune. L'école primaire de Cessenon a elle aussi des effectifs en forte progression. Les écoles primaires de Poilhes et de Cébazan sont en danger avec une baisse comprise en 20 et 25% des effectifs entre 2010 et 2020.



A l'inverse, les effectifs sont en très légère hausse sur les établissements du 2<sup>nd</sup> degré. On recense 4 collèges sur le territoire de la CESH ; le collège Louis Cahuzac à Quarante, Jean Jaures / Basile Rouaix à Saint-Chinian et Cessenon-sur-Orb et le collège Paul Bert à Capestang. Aucun lycée n'est présent sur le territoire, les élèves sont dépendants de l'offre voisine, Béziers recense les lycées les plus proches.

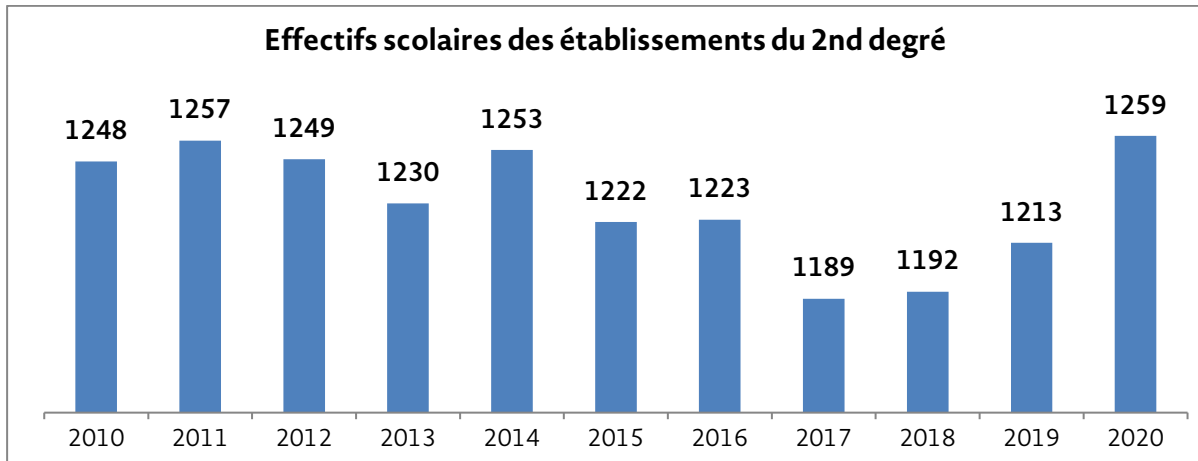


Figure 106: Évolution des effectifs scolaires des établissements du 2<sup>nd</sup> degré sur le territoire de la CESH (source : Académie de Montpellier)

Les effectifs, entre 2010 et 2020 ont augmenté de près de 1% après avoir connu une baisse entre 2015 et 2019.

On peut donc imaginer que la hausse des effectifs du 2<sup>nd</sup> degré est au moins en partie liée aux arrivées des élèves du 1<sup>er</sup> degré en classes supérieures. Mais dans ce cas là, il faut imaginer qu'une baisse est à prévoir dans un futur proche, si le territoire n'attire pas des familles avec enfants.



Figure 107 : L'école Maternelle de Capestang

## 4.3 LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS

### 4.3.1 Répartition

La couverture en équipements sportifs est assez bonne, l'ensemble des communes est pourvu d'équipements sportifs, comme en témoigne le tableau suivant, qui analyse le poids d'équipement par rapport au poids démographique des communes.

Il faut noter que cette base de données recense en équipements sportifs de nature les boucles de randonnées et de VTT (qui participent de la bonne couverture et de la cohérence de la répartition sur le territoire), en sachant qu'il a été constaté que leur nombre exact avait été sous-estimé, et que ces boucles sont en réalité plus nombreuses que celles recensées.

Communes	Nb d'équipements	% total d'équipements	Population	% total population
Assignan	7	4,8%	164	0,9%
Babeau-Bouldoux	3	2,1%	297	1,7%
Capestang	17	11,7%	3 281	18,3%
Cazedarnes	6	4,1%	608	3,4%
Cébazan	6	4,1%	627	3,5%
Cessenon-sur-Orb	16	11,0%	2 336	13,0%
Creissan	13	9,0%	1 313	7,3%
Cruzy	9	6,2%	967	5,4%
Montels	2	1,4%	254	1,4%
Montouliers	3	2,1%	213	1,2%
Pierrerue	3	2,1%	293	1,6%
Poilhes	8	5,5%	538	3,0%
Prades-sur-Vernazobre	2	1,4%	310	1,7%
Puisserguier	19	13,1%	3 037	17,0%
Quarante	11	7,6%	1 796	10,0%
Saint-Chinian	17	11,7%	1 697	9,5%
Villespassans	3	2,1%	174	1,0%
<b>TOTAL</b>	<b>145</b>	<b>100,00%</b>	<b>17 905</b>	<b>100,00%</b>

Figure 108: Recensement des équipements sportifs et analyse poids d'équipements/ poids démographique par commune – (source : Ministère des sports - <http://www.res.sports.gouv.fr/> données émises le 23/02/2022)

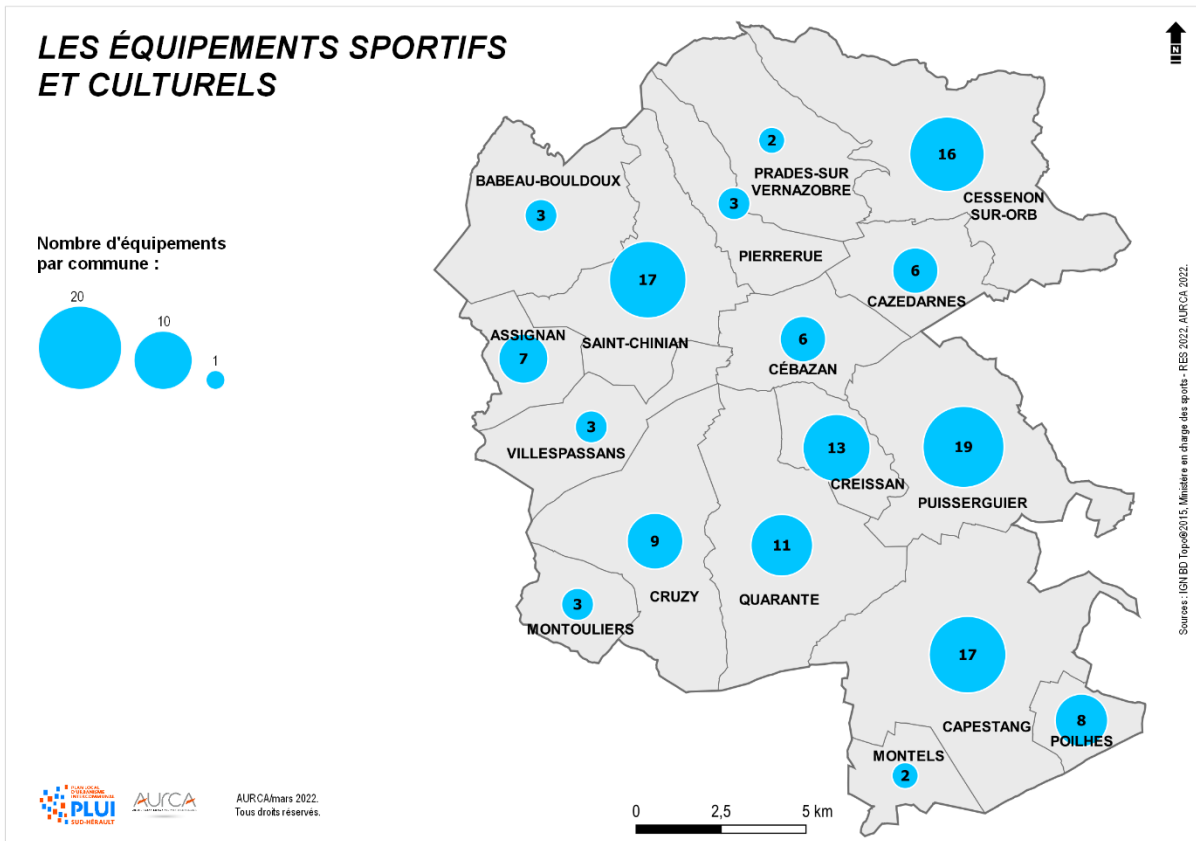


Figure 109 : Répartition des équipements sportifs en nombre au sein des communes de la CASH (source : <http://www.res.sports.gouv.fr/>)

La couverture du territoire en termes de loisirs est plus disparate, le canal du Midi et la base de Réals étant les équipements les plus emblématiques du territoire.



Figure 110: Le club de Canoë Kayak de Cessenon-sur-Orb

### 4.3.2 Typologie

Comme expliqué précédemment, les divers équipements de sports de nature comprennent les boucles de randonnée, circuits de VTT, sites d'escalade (Notre-Dame de Nazareth), sites de courses d'orientation), d'où leur importance même si dans les faits ces équipements sont encore plus nombreux.

Les bassins de natations comprennent les piscines municipales de Creissan (située dans le camping délégué à un privé), et celle de Saint-Chinian au devenir incertain. Sont également comptabilisés et détaillés les équipements sportifs des établissements scolaires (plateaux EPS).

Le territoire concentre aussi quelques activités en lien avec l'équitation et la randonnée équestre.

Principaux équipements	Nb d'équipements de la zone géographique	% des équipements de la zone géographique
Divers équipements Sports de nature	39	26,90%
Boulodrome	18	12,41%
Court de tennis	17	11,72%
Terrain de grands jeux	11	7,59%
Plateau EPS	11	7,59%
Salle non spécialisée	10	6,90%
Équipement équestre	6	4,14%
Équipement d'activités de forme et de santé	5	3,45%
Équipement d'athlétisme	5	3,45%
Skate-park & vélo Freestyle	5	3,45%
Mur et fronton	3	2,07%
Salle de combat	3	2,07%
Bassin de natation	2	1,38%
Pas de tir	2	1,38%
Salle multisports	2	1,38%
Structure Artificielle d'Escalade	2	1,38%
Terrain extérieur de petits jeux collectifs	2	1,38%
Circuit/piste de sports mécaniques	1	0,69%
Parcours sportif/santé	1	0,69%
<b>TOTAL</b>	<b>145</b>	<b>100,00%</b>

Figure 111: Répartition des équipements sportifs par catégorie au sein de la CESH (source : Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports - <http://www.res.sports.gouv.fr/>)

On compte en termes de sports extrêmes ou automobile, une base ULM à Puisserguier, et un circuit d'autocross à Quarante. En matière de loisirs, la Communauté de communes Sud-Hérault dispose de plusieurs sites de baignades plus ou moins officiels et encadrés, la commune de Cessenon étant potentiellement identifiée comme une polarité touristique sur le loisir et le sport en lien avec le camping et la plage.

## 4.4 LES ÉQUIPEMENTS DE SANTÉ ET D'ACTION SOCIALE

### 4.4.1 Le domaine de la santé

Le territoire est relativement bien pourvu en offre médicale et paramédicale de proximité, et ce, notamment au sein des polarités de Capestang, Puisserguier, Saint-Chinian et Cessenon-sur-Orb. En équipements médicaux de gamme intermédiaire ou supérieure, la couverture est nettement moins bonne voire quasi-inexistante.

La Base Permanente des Équipements de l'INSEE donne les indications suivantes :

	Médecin généraliste	Dentiste	Infirmier	Masseur-Kinésithérapeute	Pharmacie	Ambulance
Capestang	2	1	26	4	2	
Cébazan			1			
Cessenon	3	1	24	6	1	
Creissan	1	1	4			
Cruzy			3	1	1	
Montouliers			1			
Pierrerue			1			
Prades-sur-V.			1			
Puisserguier	1	1	9	5	2	
Quarante	1	1	9	6	1	
Saint-Chinian	3	1	17	7	1	1
Villespassans			1			
<b>Total CCSH</b>	<b>11</b>	<b>6</b>	<b>97</b>	<b>29</b>	<b>8</b>	<b>1</b>

Figure 112: État des lieux en matière d'équipements de santé en gamme de proximité (source : INSEE Base Permanente des Équipements 2020)

En 2020 la densité moyenne en médecins généralistes était de 6,1 médecins généralistes pour 10 000 habitants, cette densité a baissé par rapport à 2015 où elle était de 9,0 selon les données de l'INSEE. Selon les données de l'ARS, à l'échelle régionale en 2013 la densité de médecins généralistes était de 11,5 médecins pour 10 000 habitants.

Il faut noter également qu'un certain nombre de ces médecins ont 55ans et plus, et sont donc proches de la retraite (11 sur les cantons de Saint-Chinian et celui de Capestang selon l'ARS en 2013), ce qui reste d'engendrer des carences nouvelles sur le territoire.

On note également la présence d'une sage-femme et d'une maison de santé pluridisciplinaire à Saint-Chinian.

L'atelier occupationnel d'un établissement d'hébergement pour adulte handicapés est localisé sur la commune de Quarante, le foyer Isabelle Marie ATO. Autorisé depuis 1983 et géré par

l'Apeai Ouest Hérault depuis 2010, le Foyer Occupationnel dispose de 22 places dont 14 places d'externat sur la commune de Quarante.

Ainsi, même si le territoire semble relativement bien pourvu en offre médicale et paramédicale, le tissu d'équipements et de services en lien avec le domaine de la santé est fragile, et la retraite proche de certains médecin sous entend l'accentuation de ce phénomène.

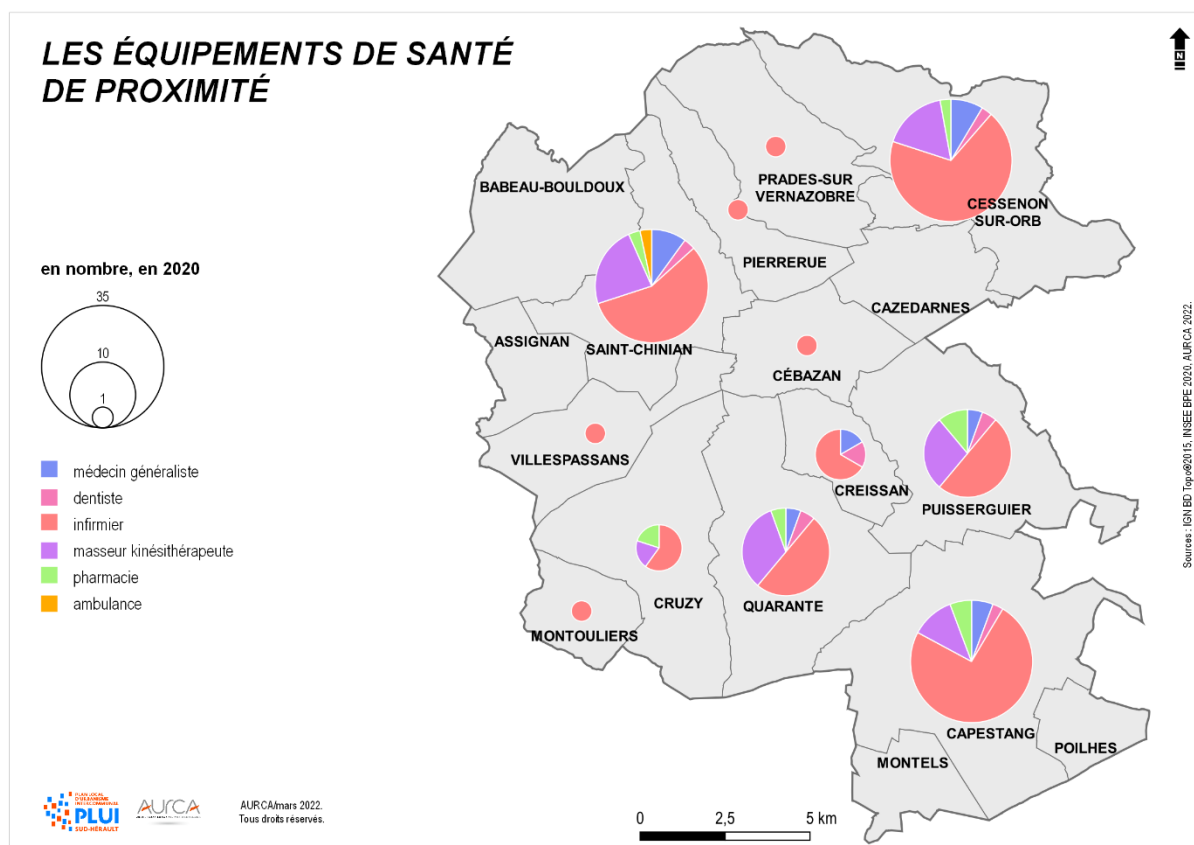


Figure 113: Les équipements de santé de proximité (source : INSEE Base Permanente des Équipements 2020)

#### 4.4.2 L'action sociale

La Communauté de communes a également mis en place un Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) réservé aux enfants de la naissance à 6 ans, et qui est un lieu d'écoute, de parole et d'échanges entre parents & professionnels de la Petite Enfance, pour jouer, rencontrer d'autres enfants et apprendre la séparation avec les parents. Cet accueil est anonyme et gratuit.

Le territoire dispose aussi d'un Relais Assistants Maternels (RAM) dont les permanences sont situées à Puisseguier et à Cessenon-sur-Orb. C'est un lieu d'information et d'échanges destinés aux parents, aux assistants maternels et autres professionnels de la petite enfance.

Les parents et futurs parents peuvent y recevoir gratuitement conseils et informations sur les différents modes d'accueil pour leurs enfants. Des ateliers éducatifs sont animés par le RAM (ateliers de motricité, de musique, activités manuelles...).

Le territoire comporte un Point Information Jeunesse (PIJ) à Capestang, ouvert à tous et sans rendez-vous. C'est un lieu d'information (scolarité, métiers, santé, logements...), et de services à destinations des jeunes de la communauté, qui y trouvent aussi un espace informatique avec un accès internet gratuit.

Enfin, la Mission Locale d'Insertion du Biterrois se déplace pour des permanences à Capestang et à Cessenon-sur-Orb, sur rendez-vous 4 jours par mois. Cet organisme assiste les jeunes de 16 à 26 ans dans leurs démarches d'accès à la vie professionnelle (formations, CV, lettre de motivation...), via un accompagnement individuel.

### 4.4.3 Les services publics

La disparition progressive des services publics en zone rurale reste une préoccupation très forte des élus locaux y compris au sein de la Communauté de communes Sud-Hérault.

L'offre en matière de services publics au sein de la Communauté se répartit principalement sur les 4 communes les plus importantes. La Communauté de communes a mis en place deux Maisons de Services Au Public (MSAP). L'objectif étant d'améliorer l'accès à tous à un panel élargi de services assurés par les grands opérateurs, nationaux et locaux en les regroupant en 1 seul lieu (pôle emploi, les caisses d'assurance maladie, de retraite, d'allocations familiales, de mutualité sociale agricole...). Elle permet d'accompagner la population dans certaines démarches de la vie de tous les jours.

Une de ces MSAP est située à Capestang, Une autre en itinérance se déplace au sein des communes de Puisserguier, Saint-Chinian, Cessenon-sur-Orb et Quarante, à raison d'un jour par semaine.

La Poste dispose de bureaux sur les communes de Capestang, Puisserguier, Saint-Chinian, Cessenon-sur-Orb, Cruzy, et Quarante. La poste de Puisserguier ayant récemment fermé ses locaux le samedi, a suscité la grogne des habitants de la commune.

Certaines communes disposent d'une agence postale, c'est le cas de Cazedarnes, Cébazan, Creissan, Montouliers, Poilhes et Prades-sur-Vernazobre.

Un centre des impôts est localisé à Capestang.



Figure 114: « Pas touch à ma poste », Cessenon sur Orb (source : AURCA)

## 4.5 LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS

Les compétences Patrimoine et Culture font partie des attributions de la Communauté de communes Sud-Hérault.

Elle dispose d'un service culture très dynamique. La programmation culturelle est étoffée et variée, et les pratiques tarifaires doivent permettre l'accès au plus grand nombre (Pass'Culture, tarifs jeune public...). L'essentiel des représentations se font dans des salles polyvalentes communales. Sud-Hérault ne dispose pas d'une salle de spectacle, ce qui peut constituer un besoin compte-tenu des ambitions de la Communauté de communes en matière de développement culturel.

La Communauté de communes dispose de sa propre école de musique, dont les cours (formation musicale, au chant choral, la trompette, clarinette, piano, guitare, batterie...) sont dispensés au sein de 2 communes (Saint-Chinian et Capestang). L'enseignement est en principe réservé aux enfants des communes de la Communauté dans la mesure des places disponibles. L'enseignement peut aussi s'adresser à des adultes (sous conditions).

Dans le domaine des équipements de culture en lien avec le patrimoine, les services culture et patrimoine de la Communauté de communes Sud-Hérault mettent en œuvre une série d'évènements (conférences, journées archéologiques...) et coordonnent les Journées Européennes du patrimoine et la Nuit Européenne des Musées dans le cadre du Réseau des Musées de territoire en Hérault qui compte 5 sites sur le territoire de Sud-Hérault :

- Le Château des Archevêques de Capestang ;
- Le Musée Paléontologique de Cruzy ;
- Le Château Médieval de Puisserguier ;
- L'écomusée du centre de ressources de Puisserguier ;
- Le domaine de Rouëire à Quarante ayant accueilli le service éducatif de la Communauté de communes en 2016.

Le Service éducatif de la Communauté de communes Sud-Hérault, créée en 2009, favorise l'émergence des projets éducatifs structurants. Il vise à assurer l'éducation au patrimoine des jeunes, dynamiser, développer et promouvoir les sites patrimoniaux du territoire.

Plusieurs communes du territoire sont dotées d'une bibliothèque voire d'une médiathèque. Elles sont gérées soit par la collectivité soit par une association.



Figure 115: Affiche de la saison culturelle 2016-2017 en Sud-Hérault (source : CESH) et la salle de l'Abbatiale à Saint-Chinian

## 4.6 LES ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ

La sécurité sur leur territoire était assumée auparavant par les maires. A partir de 1996, le département s'est substitué entièrement au cadre communal (ou intercommunal).

Le territoire de la Communauté de communes Sud-Hérault compte 5 centres de secours localisés sur les communes de Capestang, Cessenon-sur-Orb, Cruzy – Quarante, Puisserguier et Saint-Chinian.

Deux brigades de Gendarmerie Nationale sont localisées sur le territoire à Capestang et à Saint-Chinian.



## 4.7 L'ÉQUIPEMENT ET L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Enjeu de compétitivité des entreprises, d'attractivité des collectivités et de développement des services pour les administrés, l'aménagement numérique trouve en l'intercommunalité l'échelle adéquate, s'imposant comme taille critique minimale pour mutualiser ce type d'équipements.

Les effets d'une politique en faveur de l'aménagement et du déploiement peuvent notamment participer à développer le télétravail, volonté de la Communauté.

La Communauté de communes Sud-Hérault ne fait pas partie de la couronne de Béziers intégrée aux zones conventionnées, c'est-à-dire les zones urbaines et périurbaines dans lesquelles les opérateurs privés s'engagent à déployer des réseaux de fibre optique jusqu'à l'abonné. Elle dispose néanmoins d'une bonne couverture numérique comme en témoigne la carte suivante :

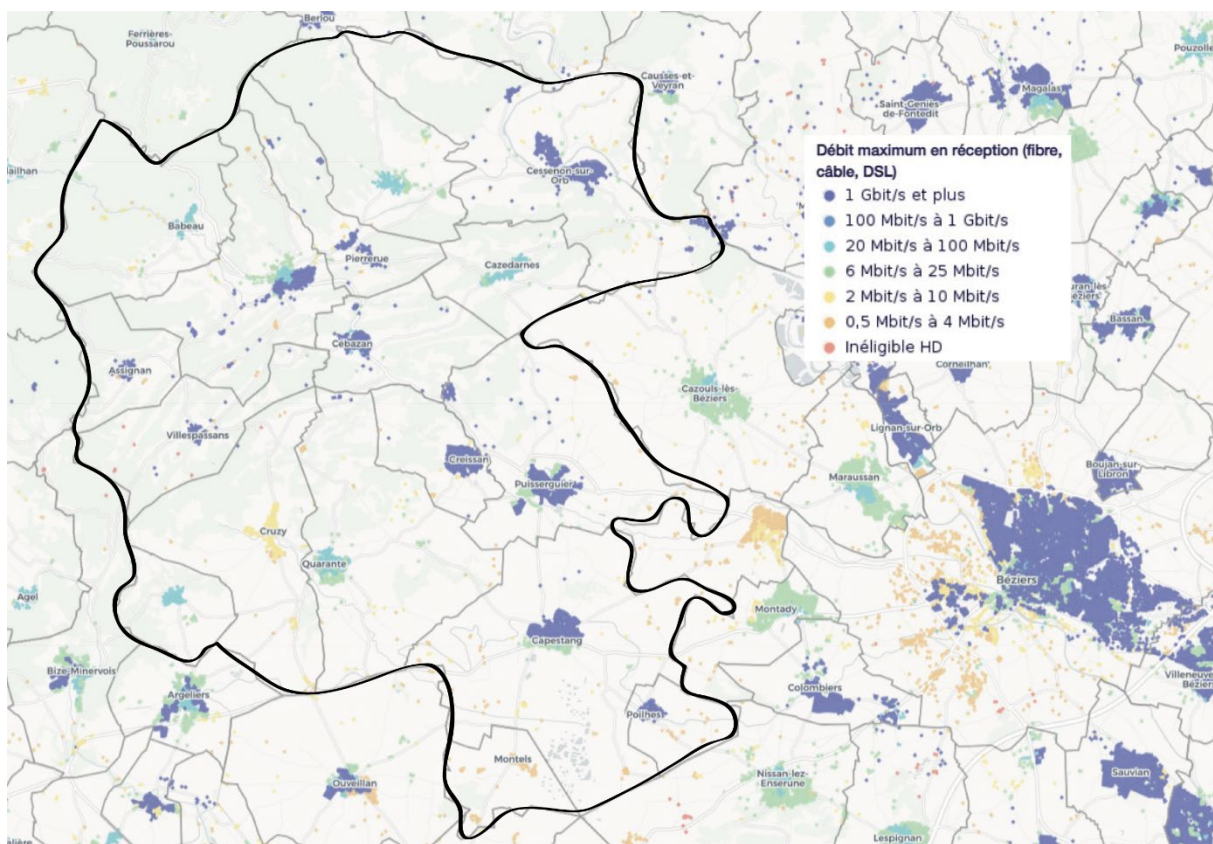


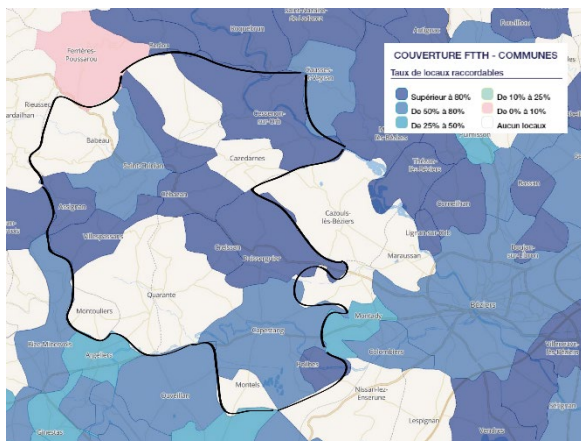
Figure 116 : Débits numériques observés sur la Communauté en juin 2021 – Source : ARCEP

L'ARCEP (l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse) donne l'état de la couverture DSL, Câble et Fibre. La part de logements et locaux professionnels desservis par classe de débit et par commune est présentée dans le tableau ci-dessous (données juin 2021), et représentée dans la carte précédente.

PART DES LOCAUX DESSERVIS (ARCEP)	TRÈS HAUT DÉBIT > 30MBIT						
	Inéligible HD	0,5 Mbit/s et plus	3 Mbit/s et plus	8 Mbit/s et plus	30 Mbit/s et plus	100 Mbit/s et plus	1 Gbit/s et plus
Assignan	0%	100%	99%	99%	98%	98%	98%
Babeau-B.	0%	100%	100%	100%	74%	0%	0%
Capestang	0%	100%	99%	99%	70%	65%	65%
Cazedarnes	0%	100%	100%	100%	88%	0%	0%
Cébazan	0%	100%	100%	100%	97%	85%	85%
Cessenon	0%	100%	100%	100%	95%	93%	93%
Creissan	0%	100%	100%	100%	84%	84%	84%
Cruzy	0%	100%	100%	100%	0%	0%	0%
Montels	0%	100%	97%	97%	0%	0%	0%
Montouliers	0%	100%	100%	100%	93%	0%	0%
Pierrerue	0%	100%	100%	100%	91%	91%	91%
Poilhes	0%	100%	100%	100%	91%	91%	91%
Prades-sur-V.	0%	100%	100%	100%	66%	1%	1%
Puisserguier	0%	100%	100%	100%	87%	84%	84%
Quarante	0%	100%	100%	100%	74%	1%	1%
Saint-Chinian	0%	100%	100%	100%	89%	56%	56%
Villespassans	0%	100%	100%	100%	89%	89%	89%
Hérault	0%	100%	100%	99%	78%	70%	68%

Figure 117: Pourcentage de logements et locaux desservis par classe de débit et par commune en juin 2016 (source: France THD)

La desserte en haut et très haut débit est relativement bonne sur le territoire de la CESH. En effet, seules les locaux des communes de Cruzy et Montels ne bénéficient pas d'un très haut débit (+ de 30 Mbit/s). Ainsi, l'utilisation multiposte (internet, téléphonie et télévision) peut s'y avérer encore parfois difficile.



D'après l'ARCEP, 7 communes sur 17 ne sont pas encore raccordées à la fibre optique: Prades-sur-Vernazobre, Cruzy, Cazedarnes, Quarante, Montouliers et Montels. Les autres communes de la CESH connaissent une bonne couverture en raccordement fibre (supérieure à 80%) hors Capestang et Saint-Chinian qui connaissent une couverture comprise entre 50 et 80% des locaux raccordés à la fibre optique.

Figure 118: Le déploiement de la fibre optique en juin 2021 (source : ARCEP)

Afin d'appuyer le développement d'une couverture numérique performante, le département de l'Hérault a mis en place une zone d'initiative publique qui permettra aux communes situées en dehors des grandes agglomérations d'être raccordées au très haut débit (principalement via la fibre optique). Dénommé le réseau Hérault Numérique, c'est au travers d'une délégation de service publique (DSP) avec la société COVAGE que l'ensemble des locaux privés et professionnels devraient être raccordés d'ici 2030.

Ce plan d'envergure a pour objectif de renforcer l'attractivité économique du territoire, son impact touristique, et permettre à tous les habitants d'accéder au travail à distance, à l'éducation, l'e-santé, et à la télévision très haute définition. Concernant la couverture mobile, celle-ci est de bonne qualité sur la Communauté de commune Sud-Hérault. Le service internet mobile 3G et 4G se déploie sur la quasi-totalité du territoire.

## 4.8 LE TISSU ASSOCIATIF ET LES ÉVÉNEMENTS DU TERRITOIRE

### 4.8.1 Les associations : Une caractéristique dynamique du territoire

Chaque commune compte un certain nombre d'associations dans des domaines très variés. Ces associations participent à l'animation et à la qualité de vie de ces bourgs.

Parmi ces associations, C.A.C 34 Collectif d'Artiste de Capestang participe notamment à l'organisation de la fête de la culture Occitane « Total Festum » à Capestang.



Figure 119 : Total Festum 2015 - Source C.A.C 34

#### 4.8.2 Les manifestations : l'expression de la culture et de l'histoire



Figure 120: La fête du Cru à Saint-Chinian - Source: Office de tourisme canal du Midi

Les manifestations et événements sont nombreux et animent la vie locale tout au long de l'année. Leur liste s'allonge au fil des saisons avec récemment (été 2016) la création de la fête de Montels, ou encore le festival Vins et Musiques à Assignan.

Les fêtes de villages sont nombreuses, localement celles de Prades-sur-Vernazobre, Capestang, et Puisserguier sont parmi les plus « réputées » pour les Sud-Héraultais.

Les principales manifestations étant :

- La Fête des Vendanges de Cessenon-sur-Orb ;
- La Fête du Cru à Saint-Chinian ;
- La Médiévale en Sud-Hérault au château de Creissan ;
- Les nuits du Gospel à Cessenon sur Orb et Capestang.



Figure 121: La médiévale en Sud-Hérault - Source: Office de tourisme canal du Midi



Figure 122: Les Nuits du Gospel en Sud-Hérault – Source : ETerritoire

## **CE QU'IL FAUT RETENIR...**

### **Des points forts :**

- Un panel d'équipements diversifié et relativement bien répartis sur le territoire intercommunal, notamment dans les domaines du sport et de la culture ;
- Un engagement fort de la collectivité en faveur du maintien et du développement des services publics ;
- Un tissu associatif fourni et dynamique ;

### **Des sujets d'amélioration :**

- Une carence préoccupante dans le domaine des équipements de gamme supérieure en lien avec la santé ;
- Des écoles menacées par la baisse des effectifs scolaires sur le 1<sup>er</sup> degré ;

### **Des opportunités :**

- Une stratégie du développement de l'aménagement numérique, menée à échelle départementale, à capitaliser et à accompagner ;

### **Des besoins induits par ces points soulevés :**

- Un accompagnement de l'installation ou de la reprise des services de santé ;

## 5 DÉPLACEMENTS, MOBILITÉS, ACCESSIBILITÉ

### 5.1 LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS

Le territoire de la Communauté de communes Sud-Hérault, est situé en position de carrefour logistique et touristique à l'échelle de la grande région : logistique car la Communauté est située à proximité des autoroutes A9/A75, mais aussi des gares de Béziers et de Narbonne, et touristique car traversée en partie par le canal du Midi, qualifié de « trait d'union touristique » entre les deux anciennes régions composant l'Occitanie.

Le siège de la Communauté de communes, à Puisserguier, est situé à 1h10 de Montpellier par l'A9 (siège de l'ancienne région Languedoc Roussillon), 1h15 de Perpignan, et 2h15 de Toulouse (siège de la nouvelle grande région), conférant à ce territoire une position intéressante à l'échelle régionale.

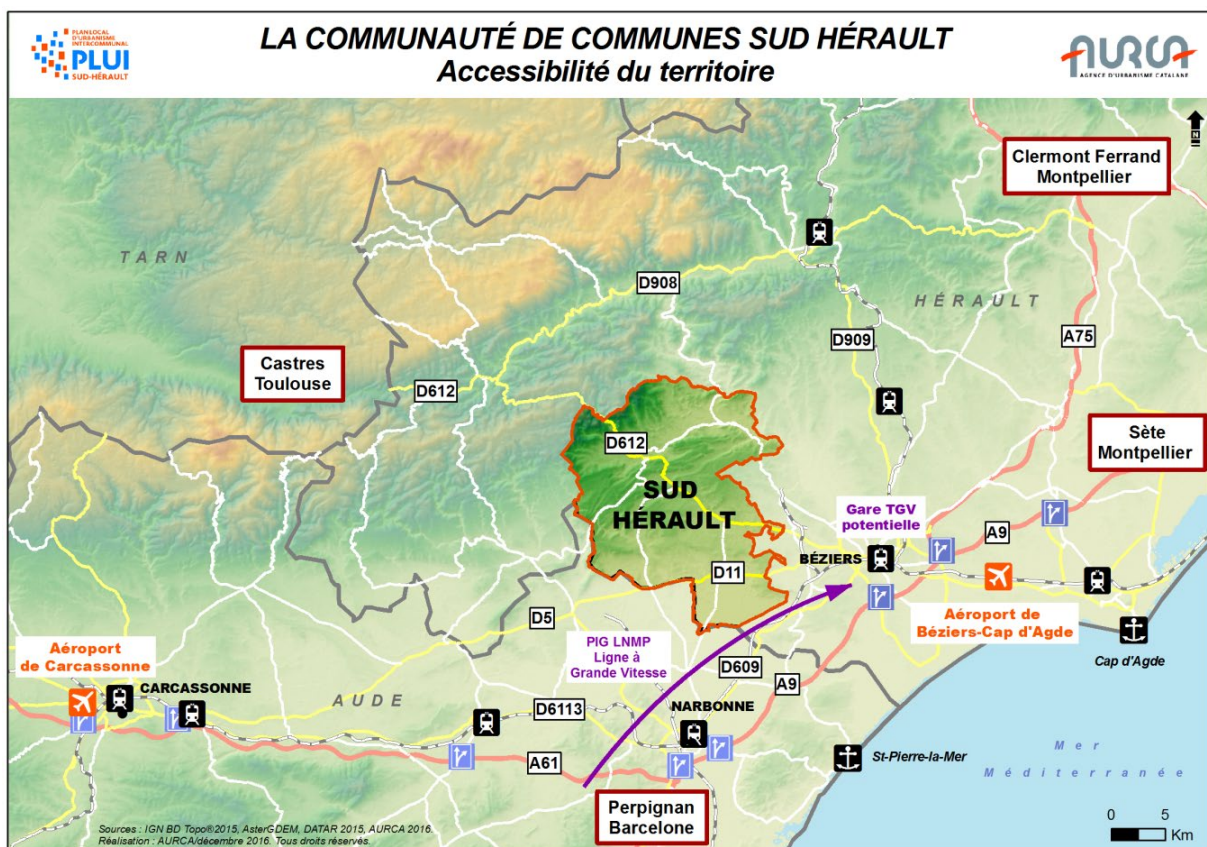


Figure 123: Accessibilité du territoire

La proximité de Béziers et de Narbonne permet à ce territoire de bénéficier, dans un temps de parcours relativement réduit, des équipements structurants et des services de ces villes (cf. partie 4).

### 5.1.1 Le réseau routier

Le réseau routier est principalement constitué par la D612 qui relie Agde à Saint-Pons de Thomières en passant par Béziers et qui traverse Sud-Hérault du sud-est au nord-ouest par Puisserguier, Cézaban puis Saint-Chinian. Cette route est un maillon de l'ancienne route nationale 112 qui reliait Albi à Montpellier.

Cette voie constitue la colonne vertébrale de la desserte du territoire depuis Béziers et depuis Saint-Pons de Thomières. Récemment une déviation du village de Puisserguier a été réalisée afin de désengorger la commune.

Les départementales D11, D14, et D16 assurent un maillage complémentaire à cette D612, respectivement le long du canal du Midi vers l'Aude (Carcassonne), le long de la vallée de l'Orb de Béziers à Cessenon-sur-Orb, et entre Puisserguier et Capetang en direction de l'Aude (Narbonne).

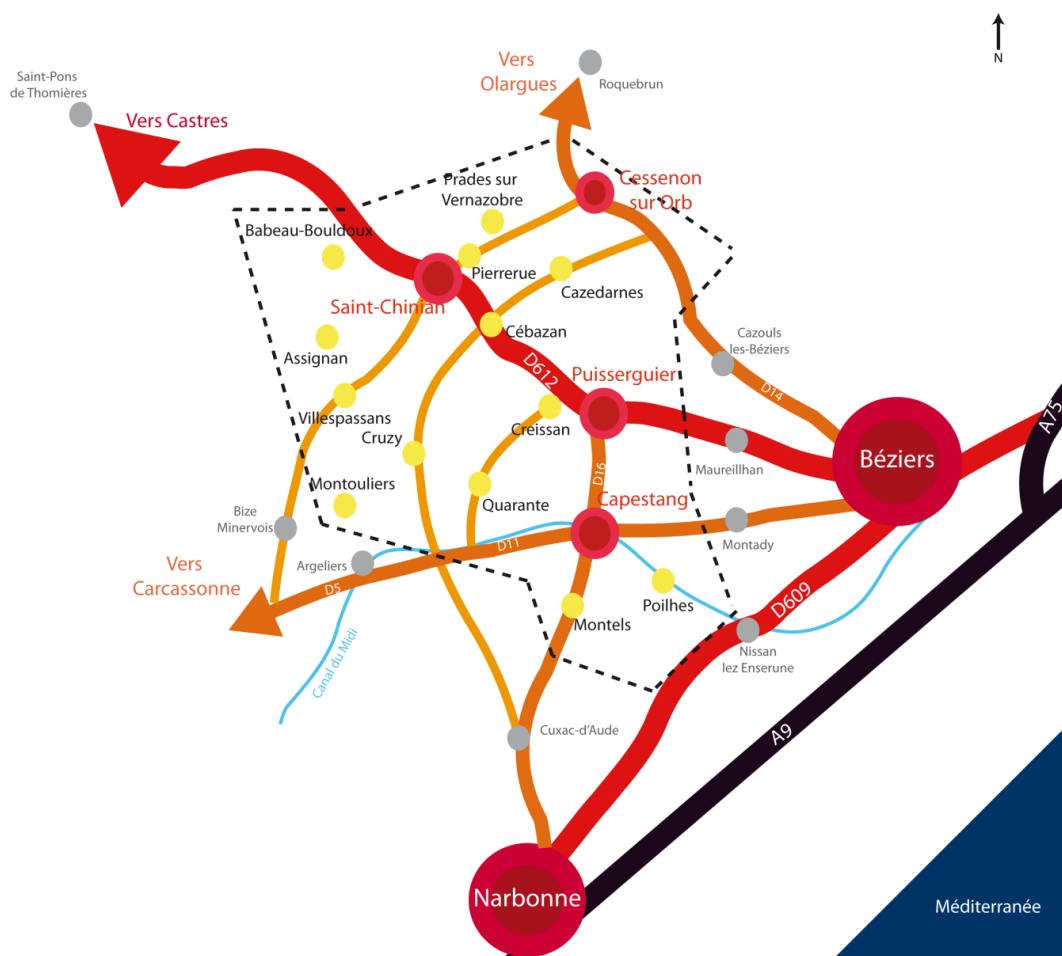


Figure 124: Schéma du réseau routier de Sud-Hérault – Réalisation AURCA

Le réseau routier secondaire est constitué de plusieurs autres départementales qui pour l'essentiel, traversent le territoire du nord-est au sud-ouest et qui relient de nombreuses communes entre-elles. Il s'agit de la départementale D20 (qui relie Cessenon-sur-Orb à Villespassans en passant par Prades-sur-Vernazobre, Pierrerue et Saint-Chinian) et de la D36 (reliant notamment Cazedarnes à Cruzy puis Montouliers en passant par Cézaban) qui constitue un axe relativement fréquenté de desserte de l'Aude depuis Saint-Pons, engendrant des flux importants en traversée de Cruzy.

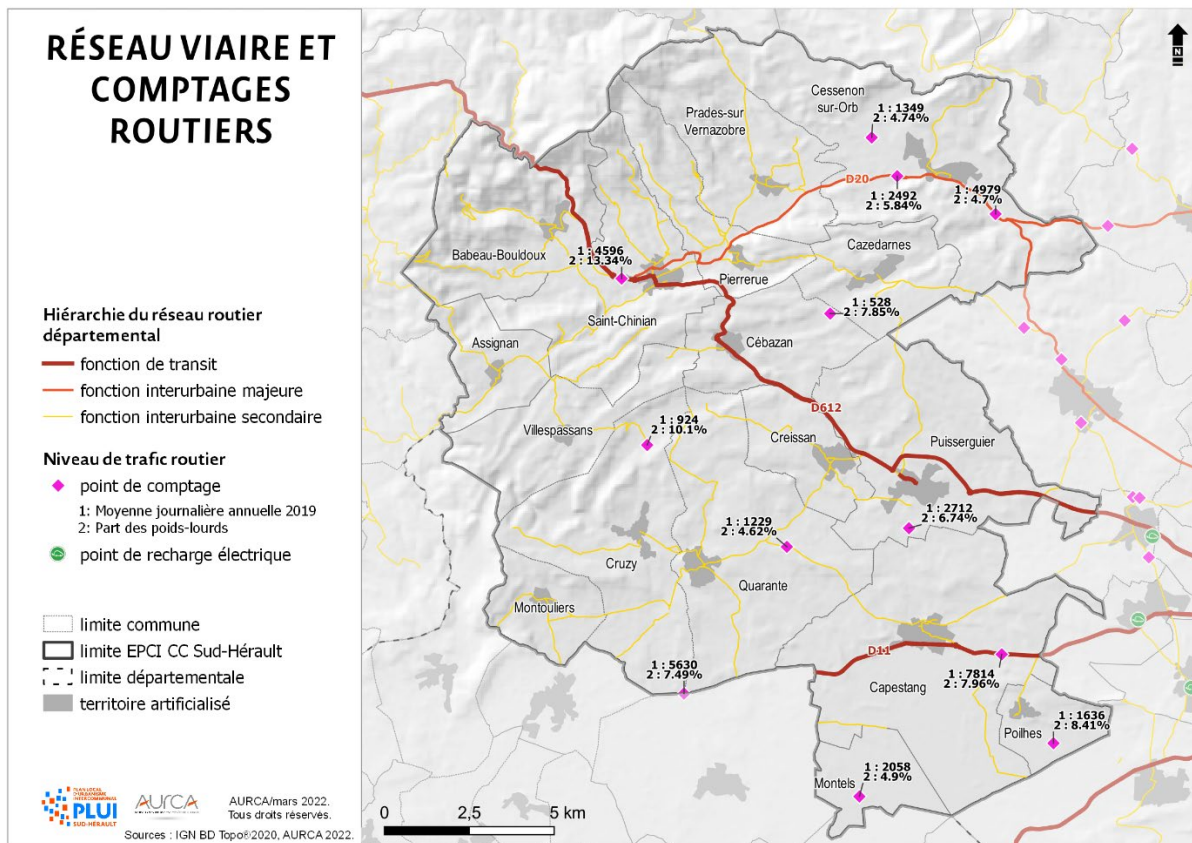


Figure 125: Le réseau viaire et les comptages routiers (source : Conseil Départemental de l'Hérault)

Assignan n'est accessible que depuis Saint-Chinian et Villespassans, et Poilhes ne l'est que depuis Capestang. À ce titre ces communes apparaissent comme un peu isolées à l'échelle de l'intercommunalité, du point de vue routier.

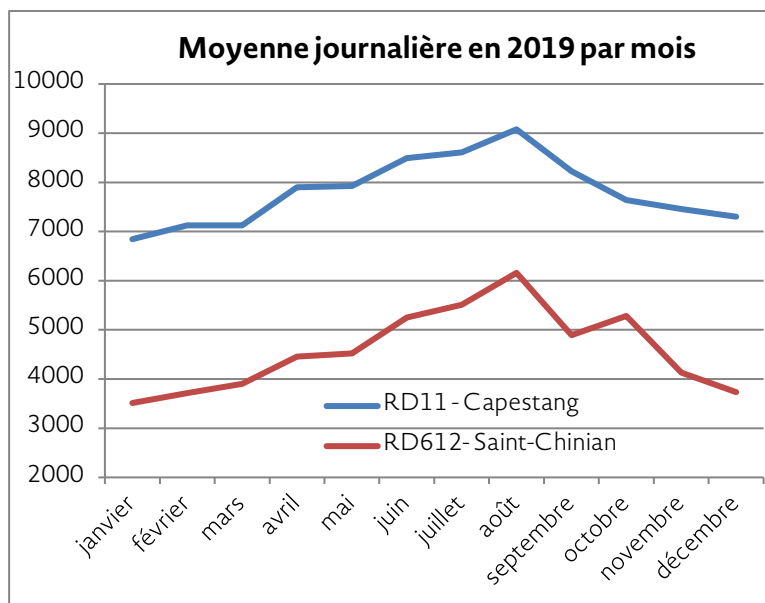


Figure 126: L'impact de la saisonnalité sur le trafic routier (source : Conseil Départemental de l'Hérault)

L'observation des données de comptages routiers (source CD34), laisse entrevoir l'impact de la saisonnalité sur la fréquentation des routes.

En 2019, sur l'ensemble des axes où les données sont disponibles, on constate que le trafic est plus intense en été, en particulier au mois d'août. Cette augmentation du flux est à mettre en relation avec l'attrait touristique du territoire en 1er lieu, mais également avec les flux internes en direction du littoral biterrois durant cette saison.



Données de comptages routiers				
Point de comptage	MJA 2019 Tous véhicules	MJA 2019 Nombre de poids lourds (part du trafic en %)	MJE 2019 Tous véhicules	MJE 2019 Nombre de poids lourds (part du trafic en %)
D 612 Saint-Chinian (P)	4600	610 (13%)	5840	640 (11%)
D11 Capestang (P)	7810	620 (8%)	8850	850 (10%)
D16 Montels (T)	2060	100 (5%)	NC	NC
D16 Puisserguier (T)	2710	180 (7%)	NC	NC
D14 Cessenon-sur-Orb (T)	4980	230 (5%)	5710	NC
D14 Cessenon-sur-Orb (T) vers Roquebrun	2490	150 (6%)	2827	NC
D20 Cessenon-sur-Orb (T)	1350	60 (5%)	1940	NC
D36 Cébazan (T)	530	40 (8%)	560	NC
D36 Cruzy (T)	920	90 (10%)	NC	NC
D37 Quarante (T)	1230	60 (5%)	NC	NC

MJA : Moyenne Journalière Annuelle – MJE : Moyenne Journalière Estivale (T) Station Temporaire / (P) : Station Permanente  
 Figure 127: Données de comptages routiers en 2019 sur les points de comptages situés sur la CESH (source : Conseil Départemental de l'Hérault)

La part de poids lourds dans les flux circulant sur certaines de ces routes, peut s'avérer dangereuse (traversées et cohabitation avec les piétons et voitures, Transports de Matières Dangereuses) et source de nuisances (bruit et pollutions) en traversée de villages en particulier.

La commune de Cruzy est également concernée par une part importante de poids lourds venant de Saint-Pons jusqu'à Narbonne.

### 5.1.2 La desserte ferroviaire

La desserte ferroviaire n'est pas présente sur le territoire même, les gares les plus proches étant Narbonne et Béziers. Ces gares sont toutes deux desservies par des TER (5 et 6 lignes) et des TGV réguliers et fréquents.

La gare de Béziers est accessible entre autres depuis Toulouse, Perpignan, Narbonne, Sète, Montpellier, Avignon, Mende, Bédarieux et Millau en TER.

Ces dessertes, même hors territoire, sont un atout non négligeable en termes d'accessibilité du territoire de la Communauté de communes Sud-Hérault.



Figure 128: Carte du réseau ferré de la région Occitanie (source : <https://www.laregion.fr/La-carte-du-reseau>)

### 5.1.3 La desserte aérienne

La desserte aérienne est assurée également hors territoire via tout d'abord, l'aéroport de Béziers – Cap d'Agde, situé sur la commune de Portiragnes, à 35 minutes environ de Puisserguier, pas moins de 267 699 voyageurs ont transité en 2019 et leur nombre n'a cessé d'augmenter de 2007 à 2015, après quoi il y a eu une légère baisse avant de ré-augmenter à nouveau en 2019.

Cet aéroport dessert les villes de Paris Beauvais, Londres, Bristol, Edimbourg, Manchester, Bruxelles Charleroi et Düsseldorf.

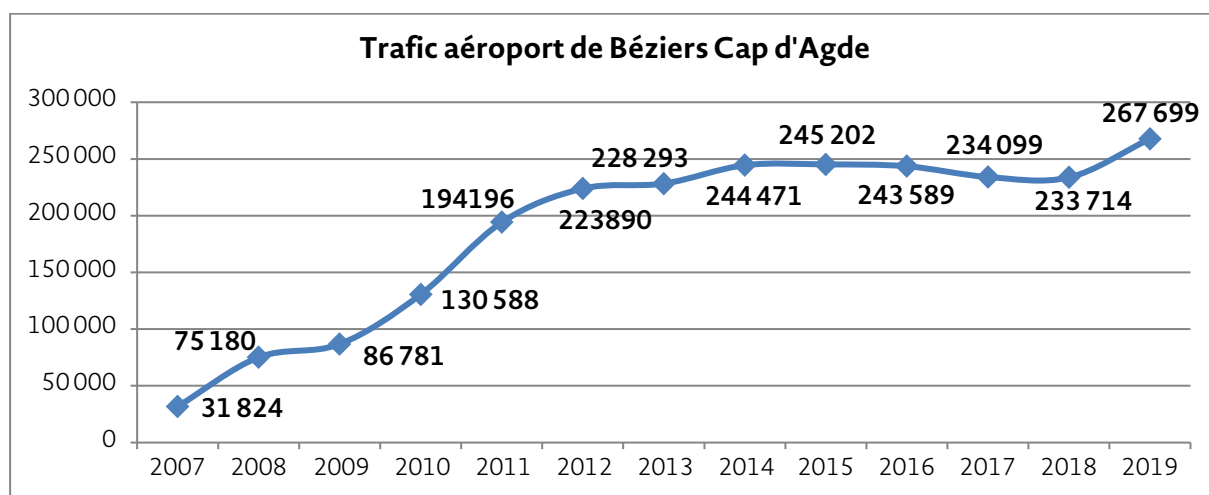


Figure 129: Trafic de l'aéroport Béziers – Cap d'Agde - Source : <http://www.beziers.aeroport.fr/fr/aeroport/fait-et-chiffres>

À plus large échelle, le territoire est relativement proche de l'aéroport de Montpellier Méditerranée (1h depuis Puisserguier) ainsi que de celui de Carcassonne Sud de France (1h15 depuis Puisserguier).

Néanmoins le devenir de l'aéroport de Carcassonne est relativement incertain, accusant une baisse de sa fréquentation (-14,4% entre 2014 et 2019 – union des aéroports français).

### 5.1.4 La desserte en transports en commun

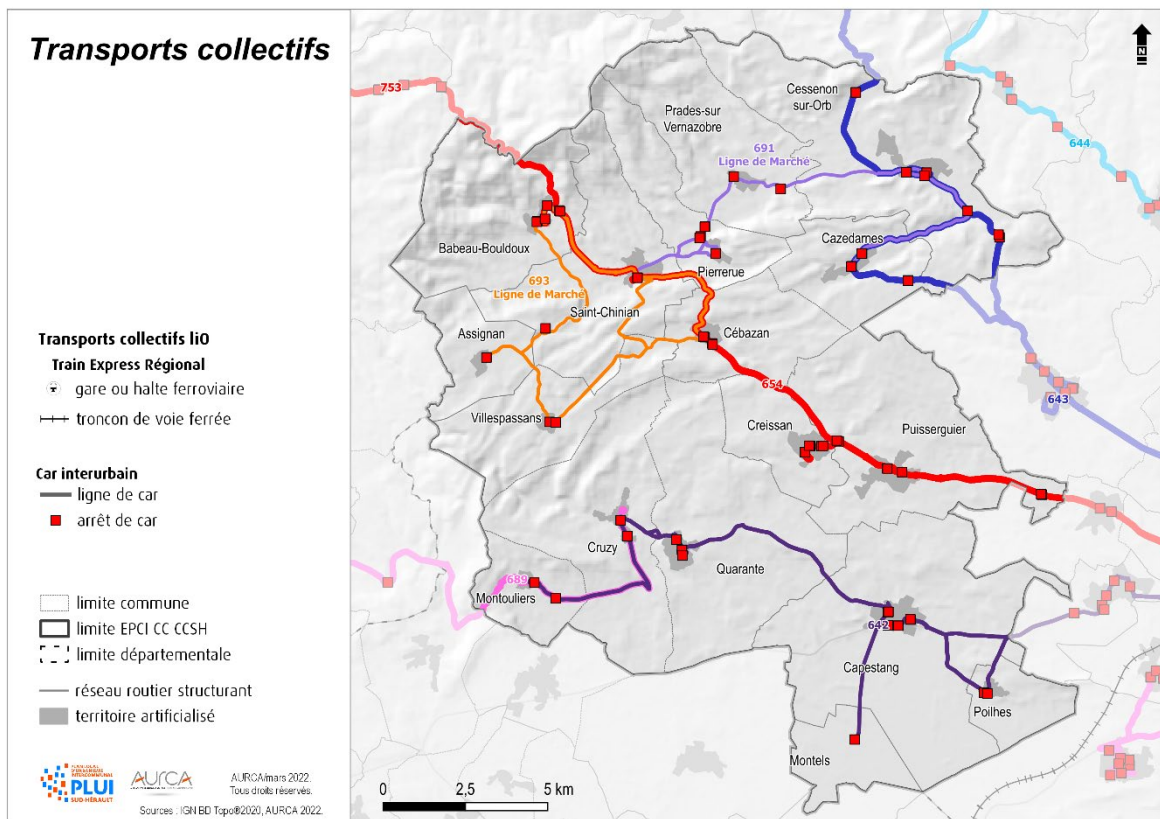


Figure 130: Réseau de transport en commun – Source : Hérault Transports

La desserte en bus du territoire est assurée par le syndicat Hérault Transports pour le compte du Conseil Départemental de l'Hérault. Sur le Biterrois, le réseau est essentiellement articulé en étoile, rayonnant depuis Béziers selon des logiques de desserte par vallée.

Le tracé de ces lignes est calqué sur celui des lignes de bus scolaires, également assurées par ce syndicat. Le prix du billet (tarif plein) d'1€60 est relativement peu attractif.

La Communauté de communes est concernée par 4 lignes de bus régulières.

L.642 « Béziers - Montouliers » par Poilhes, Capestang, Montels, Quarante puis Cruzy ;

L.643 « Béziers - Roquebrun » par Cazedarnes et Cessenon-sur-Orb ;

L.654 « Béziers - La Salvetat sur Agoût » par Puisserguier, Creissan, Cébazan, Saint-Chinian et Babeau-Bouldoux ;

L. 689 « Béziers- Olonzac » par Cruzy et Montouliers.

Le territoire compte également 2 lignes de marché permettant la desserte du marché de Saint-Chinian. Certaines communes ne sont desservies que ces dernières lignes, c'est le cas d'Assignan, de Villespassans, de Babeau-Bouldoux, de Pierrerue et de Prades-sur-Vernazobre.

La majorité de la fréquentation de ces lignes est scolaire (53% de la fréquentation de ces lignes en 2019).

Fréquentation des lignes régulières présentes sur le territoire de la CESH en 2016 (Source : Hérault Transport)					
	Total	Non scolaires	% Non scolaires	Scolaires	% Scolaires
<b>Total lignes</b>	<b>334871</b>	<b>156986</b>	<b>47%</b>	<b>177885</b>	<b>53%</b>
<b>L.643 Béziers - Roquebrun</b>	<b>129492</b>	<b>81753</b>	<b>40%</b>	<b>78187</b>	<b>60%</b>
<b>L. 642 Béziers - Montouliers</b>	<b>85109</b>	<b>46331</b>	<b>54%</b>	<b>38778</b>	<b>46%</b>
<b>L.654 Béziers – La Salvetat-sur-Agout</b>	<b>118904</b>	<b>59027</b>	<b>50%</b>	<b>59877</b>	<b>50%</b>
<b>L.689 Cruzy - Olonzac</b>	<b>1183</b>	<b>188</b>	<b>16%</b>	<b>995</b>	<b>84%</b>
<b>L 691 Marché Saint-Chinian</b>	<b>183</b>	<b>135</b>	<b>74%</b>	<b>48</b>	<b>26%</b>

Figure 131 : Fréquentation des lignes de bus desservant la CESH en 2019 (source : Hérault Transports)

### 5.1.5 Les déplacements doux



Figure 132 : La voie verte de la CESH au Terminus à Cruzy

La topographie du territoire est relativement propice à la pratique des modes doux de déplacement. Le territoire ne dispose que d'assez peu d'infrastructures dans ce domaine.

La Communauté de communes a récemment porté un projet de développement d'une voie verte entre Capestang et Cruzy, sur le tracé d'une ancienne voie ferrée.

Ce projet qui fait l'unanimité au sein de la Communauté de communes Sud-Hérault a néanmoins une faiblesse en termes d'accessibilité, elle ne dessert pas directement les centres-bourgs des communes concernées et certaines communes regrettent l'absence de parking aux abords de celles-ci.

Un autre projet de voie verte, porté cette fois-ci par le conseil départemental de l'Hérault, devrait voir le jour, mais ses échéances sont plus incertaines aujourd'hui, car de nouvelles études de coût devraient être lancées avec l'allongement récent de son tracé jusqu'à Colombiers (hors territoire communautaire).

En dehors de ces projets, il n'est pas rare de croiser des cyclistes sur les départementales du territoire, malgré le danger que cela peut représenter.

Une étude est prévue sur les mobilités à l'échelle du territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles et réalisée par celui-ci.



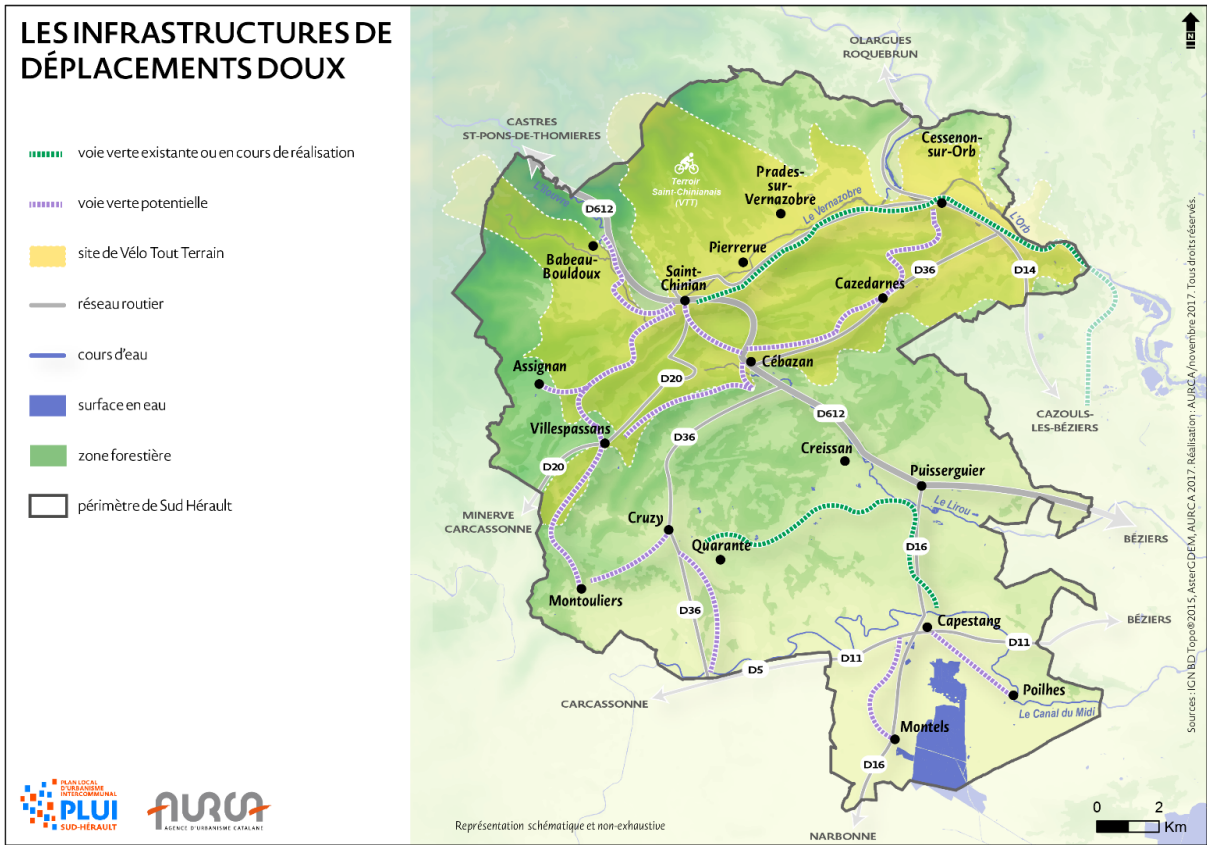


Figure 133 : Les infrastructures de déplacements doux

## FOCUS – Le Canal du Midi : une opportunité pour les mobilités ?

« Trait d'union touristiques » entre les deux régions qui composent aujourd'hui l'Occitanie, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, le Canal du Midi permet de relier l'Atlantique à la Méditerranée. Il est l'œuvre de l'architecte Pierre Paul Riquet et a apporté à la région Biterroise une grande prospérité commerciale par le passé.

Le canal concerne 4 communes du territoire de la CCSH, qui sont Cruzy, Quarante, Capestang et Poilhes. Seules les deux dernières sont traversées en cœur de ville et disposent à ce titre d'un port (2 sites – 90 anneaux).

Elles sont situées sur le grand bief du canal (54 km entre les écluses d'Argens et de Fonsérannes à Béziers), c'est-à-dire que l'on peut y naviguer en toute saison.

Entre la topographie adéquate et la facilité de navigation que confère le fait d'être situé sur le grand bief, le canal pourrait représenter une opportunité à développer en termes de mobilité.

Néanmoins la pratique du vélo sur les chemins de halage du canal, bien qu'agréable et largement répandue, nécessite de demander une autorisation de circuler auprès de Voies Navigables de France (VNF), et la navigation fluviale est largement tournée aujourd'hui vers le tourisme (locations de péniches, péniches hôtel, tour-opérateurs, visites commentées, locations de bateaux électriques), malgré sa vocation économique passée.

De plus le schéma de développement touristique de la CCSH identifie le Canal du Midi comme une porte d'entrée du territoire. À ce titre, il constitue une opportunité en termes de mobilité et doit être le point de départ d'un maillage doux à parfaire.



Figure 134 : Ports de Capestang et de Poilhes



## 5.2 LES MODES DE TRANSPORT ET LES DÉPLACEMENTS OBSERVÉS

### 5.2.1 Équipement automobile et répartition des modes de transports utilisés pour les déplacements domicile travail

88% des ménages de Sud-Hérault disposent d'au moins une voiture pour leurs déplacements, 42 % en possèdent même 2.

En 2018, 81,5 % des déplacements domicile – travail des actifs occupés du territoire (y compris ceux travaillant en dehors de la CCSH), sont faits en voiture, camion ou fourgonnette.

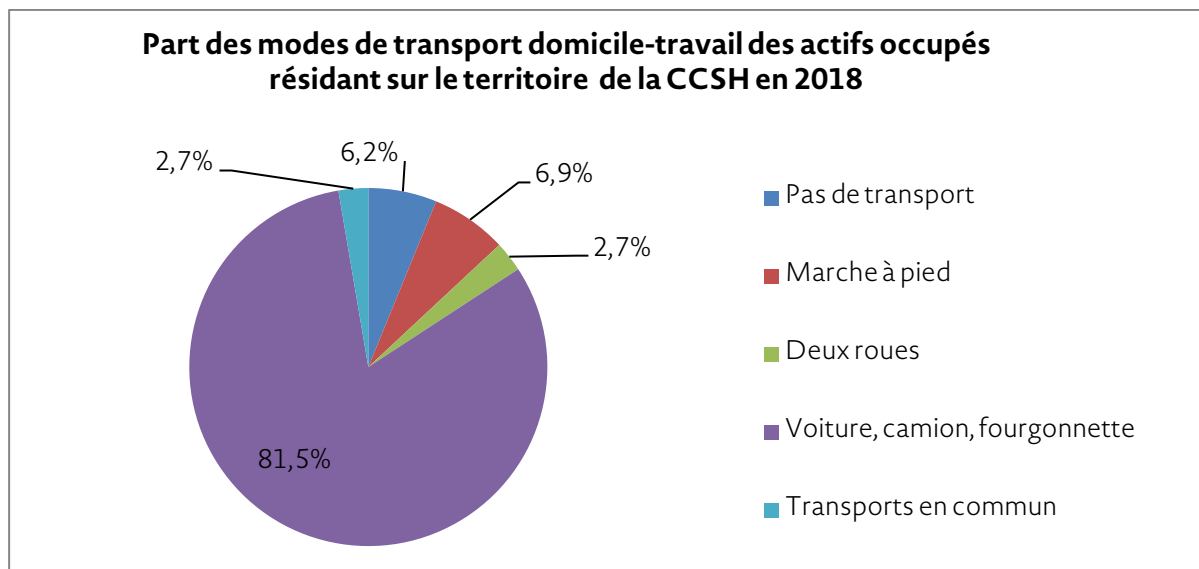


Figure 135: Part des moyens de transports utilisés pour se rendre au travail en 2013 (source : INSEE RP2013)

Cela peut être expliqué en partie par le caractère inadapté des horaires de bus dans ce domaine et la rapidité de ce moyen de transport comparée à celle des alternatives.

En effet, les horaires de bus tels qu'ils existent aujourd'hui se prêtent assez peu aux déplacements pendulaires compte tenu des fréquences et des amplitudes horaires en vigueur (cf. tableau p.111). Près de 94% des actifs occupés qui résident à Sud-Hérault et travaillant en dehors du territoire utilisent une voiture, camion ou fourgonnette pour se rendre sur leur lieu d'emploi.

Pour les actifs travaillant et résidant sur le territoire, la prégnance des véhicules individuels pour ce type de déplacements reste aussi majoritaire mais elle est légèrement moins importante, au profit de la marche à pied et de l'absence de transport. Moins d'1% des actifs résidant et travaillant sur le territoire, utilisent les transports en commun pour leurs déplacements domiciles-travail.

	Temps de parcours en bus en minutes	Temps de parcours en voiture en minutes (Google Maps)
<b>Trajets impliquant l'usage d'1 seule ligne de bus</b>		
Saint-Chinian → Béziers (SNCF)	40	31
Puisserguier → Béziers (SNCF)	25	19
Capestang → Béziers (SNCF)	30	25
Cessenon-sur-Orb → Béziers (SNCF)	45	27
Montouliers → Béziers	55	35
Creissan → Puisserguier	5	5
Prades / Vernazobre → Saint-Chinian (ligne de marché)	23	10
<b>Trajets impliquant l'usage de plusieurs lignes de bus (incluant le temps d'attente en gare de Béziers) – Les lignes de marché n'ont pas été analysées car elles n'ont que l'objectif de desservir le marché)</b>		
Puisserguier → Cessenon-sur-Orb	85	20
Capestang → Saint-Chinian	95	20
Cruzy → Saint-Chinian	205	19
Puisserguier → Capestang	70	10

Figure 136 : Comparatif des temps de parcours en bus et en voiture au sein de la CESH (source : Via Michelin - Hérault transports - analyse AURCA)

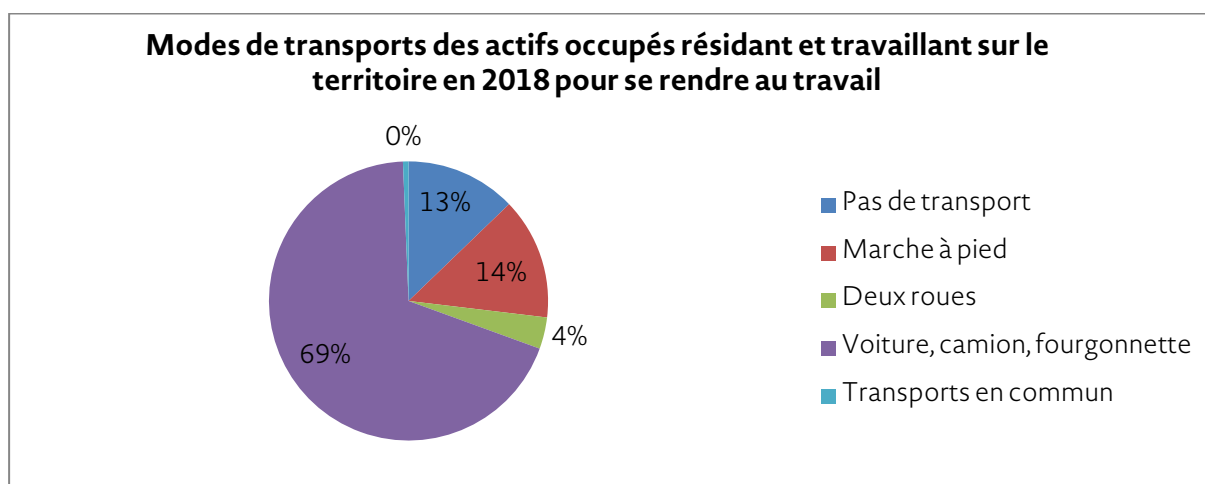


Figure 137 : Mode de transports des actifs occupés résidant et travaillant sur le territoire de la CESH en 2013 (source : INSEE RP2013)

Les faibles amplitudes horaires, combinées aux temps de trajet plus importants par rapport à l'usage de la voiture, en particulier en présence de correspondance d'une ligne à une autre, n'incitent pas à emprunter les bus pour les déplacements domiciles-travail.



Communes / Lignes de bus	Nombre de passages (du lundi au vendredi a minima)				Premier bus	Dernier bus
	Par jour	De 7h à 9h	De 12h à 14h	De 17h à 19h		
<b>Capestang - République</b>						
<b>Ligne 642 Béziers - Montouliers</b>						
Direction Montouliers	8	1	1	3	3	08:23 19:00
Direction Béziers	8	2	1	1	4	06:55 17:43
<b>Puisserguier - Centre</b>						
<b>Ligne 654 La Salvetat - Béziers</b>						
Direction La Salvetat	6	1	1	2	2	08:30 18:48
Direction Béziers	8	3	1	0	4	07:05 16:45
<b>Saint-Chinian - Promenade</b>						
<b>Ligne 214 La Salvetat - Béziers</b>						
Direction La Salvetat	6	1	2	3	0	08:50 19:15
Direction Béziers	7	3	1	0	3	06:45 16:30
<b>Cessenon-sur-Orb - Centre</b>						
<b>Ligne 243 Béziers - Roquebrun</b>						
Direction Roquebrun	6	1	2	3	0	08h31 19:06
Direction Béziers	6	3	2	1	0	06:50 17:10
<b>Quarante - Fontanche</b>						
<b>Ligne 202 Béziers - Montouliers</b>						
Direction Montouliers	6	3	2	1	0	08:32 19:12
Direction Béziers	6	3	2	1	0	06:45 17:32
<b>Cazedarnes – Eglise - Mairie</b>						
<b>Ligne 203 Béziers - Roquebrun</b>						
Direction Roquebrun	2	0	1	1	0	12:52 17:52
Direction Béziers	3	2	1	0	0	06:50 13:00

Figure 138: Amplitudes et fréquences des lignes de bus desservant la CCSH en 2022 (source: Hérault Transports - Analyse AURCA)

Le détail par commune de cette répartition des moyens de transports, montre la dépendance au véhicule individuel de nombreuses communes et il ne s'agit pas que de communes qui telles qu'Assignan, Babeau-Bouldoux, Cazedarnes, Montouliers, Prades sur Vernazobre et Villespassans (+ de 80% des modes de transports des actifs résidant et occupant un emploi sur le territoire en 2013).

	Pas de transport	Marche à pied	Deux roues	Voiture, camion, fourgonnette	Transports en commun
Assignan	17%	42%	0%	42%	0%
Babeau-Bouldoux	14%	0%	7%	79%	0%
Capestang	19%	24%	5%	53%	0%
Cazedarnes	6%	6%	0%	78%	11%
Cébazan	5%	10%	5%	80%	0%
Cessenon-sur-Orb	7%	13%	7%	73%	0%
Creissan	15%	10%	2%	72%	0%
Cruzy	7%	0%	2%	88%	2%
Montels	20%	0%	20%	60%	0%
Montouliers	0%	22%	0%	78%	0%
Pierrerue	0%	36%	0%	64%	0%
Poilhes	18%	0%	9%	64%	9%
Prades-sur-Vernazobre	18%	6%	6%	71%	0%
Puisserguier	14%	6%	2%	78%	0%
Quarante	12%	9%	6%	73%	0%
Saint-Chinian	13%	27%	4%	56%	0%
Villespassans	19%	0%	0%	81%	0%
CCSH	13%	14%	4%	69%	1%

Figure 139: Part des moyens de transport utilisés par les actifs occupés résidant et travaillant sur le territoire en 2018 par commune (source : INSEE RP 2018)

## 5.2.2 Évolution des modes de transports pour les déplacements domicile-travail

L'évolution des usages dans le temps ne remet pas en question la prépondérance du déplacement domicile-travail en voiture, camion ou fourgonnette qui continue de progresser (+12,9% entre 2006 et 2018). Cependant entre 2006 et 2018 on constate que le nombre de déplacements faits en transports en commun augmente tout comme celui des deux-roues. L'augmentation des deux-roues est difficile à interpréter car au sens de l'INSEE les deux-roues en question comprennent à la fois les deux roues motorisés et non motorisés.

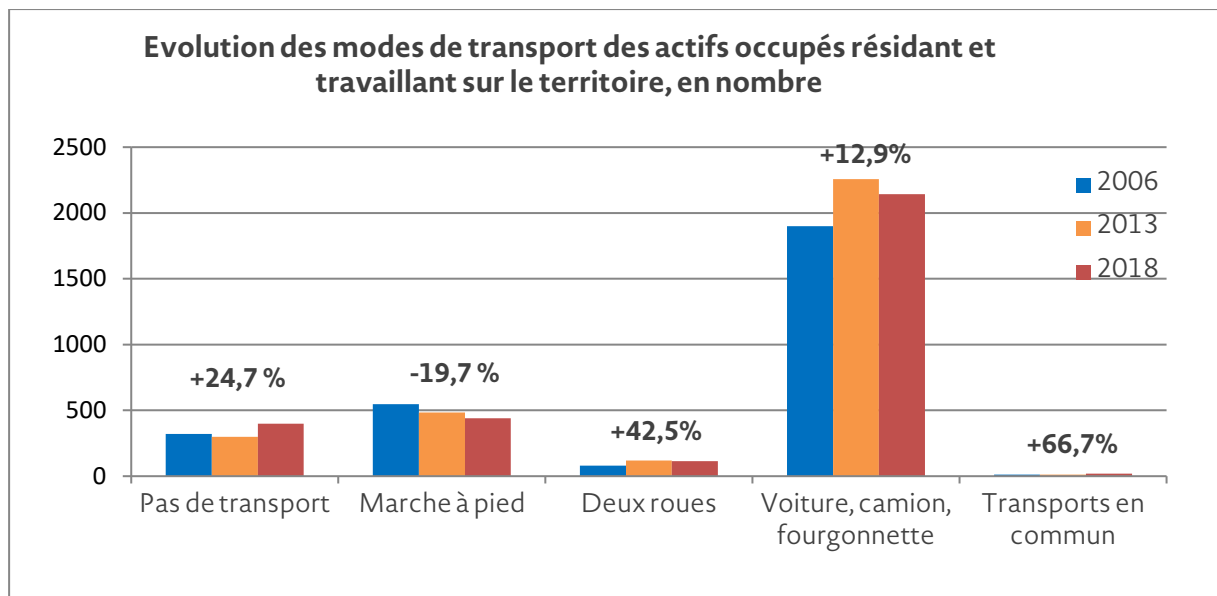


Figure 140: Évolution des modes de transport des actifs occupés résidant et travaillant sur le territoire, en nombre (source : INSEE RP 2018)

## 5.2.3 Les déplacements domicile-travail

Vu la répartition géographique des emplois (cf. partie 3.1), les migrations pendulaires sont nombreuses et impactent grandement les flux de déplacements observés sur le territoire de la Communauté de communes Sud-Hérault.

Les échanges d'actifs se font principalement avec l'EPCI de Béziers Méditerranée et de la Domitienne voire avec les Avant-monts, mais les actifs sont également nombreux à venir ou aller travailler vers le Grand Narbonne dans le département de l'Aude où à ce jour aucune ligne de bus n'existe. Cela participe à maintenir le caractère prépondérant des déplacements domicile-travail faits en voiture.

## 5.3 LE STATIONNEMENT ET LE RECHARGEMENT DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Depuis la loi ALUR, le Code de l'urbanisme (article L151-4) stipule que : «Le rapport de présentation doit établir «un inventaire des capacités de stationnement des véhicules motorisés, hybrides et électriques et de vélos dans les parcs ouverts au public et des possibilités de mutualisation de ces capacités ».

### 5.3.1 Inventaire des capacités de stationnement

#### Quelques éléments de définition...

Un **parc de stationnement** est un emplacement public ou privé qui permet à des véhicules automobiles et à leurs remorques, à des vélos, de se garer en dehors des voies publiques. Cette définition exclut donc de l'inventaire le stationnement sur chaussée (longitudinal, bataille ou épis) et celui sur l'espace public.

Le terme "**parcs ouverts au public**" consiste à intégrer dans l'inventaire une partie de l'offre privée, notamment les parkings des petites et moyennes surfaces commerciales et autres centres commerciaux (Ex. Intermarché Capestang), et l'ensemble des parkings en ouvrage ouverts au public, qu'ils soient publics ou privés. Il ne comprend pas les parkings de bureaux et le stationnement résidentiel privé.

Un **véhicule motorisé** est un moyen de transport muni d'un moteur (thermique, électrique, etc.), c'est le cas des automobiles, des véhicules utilitaires, des poids-lourds, des autocars et autobus, des camping-cars, et même des vélos à assistance électrique (VAE) qui peuvent intégrer cette définition.

L'inventaire demandé aux communes en juin 2016 prenait le parti de se concentrer sur le stationnement destiné aux automobiles (comprenant les stationnements réservés aux PMR et véhicules électriques), du fait de sa prépondérance dans les modes de déplacements et dans l'espace public.

Le stationnement vélo a également été comptabilisé.

Les retours du questionnaire transmis aux communes en juin 2016, ont permis de comptabiliser 2108 places de stationnements classiques et définies par les critères du Code de l'urbanisme\*, soit un ratio de 15 places pour 100 habitants au sein de l'espace public.

	Nombre de stationnement voiture	Nombre de stationnement PMR	Stationnement véhicule électrique	Stationnement Vélo
Cébazan	46	4	0	0
Creissan	181	8	0	10
Cruzy	28	2	0	5
Prades-sur-Vernazobre	28	0	0	0
Villespassans	50	0	0	0
Cazedarnes	88	0	0	0

	Nombre de stationnement voiture	Nombre de stationnement PMR	Stationnement véhicule électrique	Stationnement Vélo
Puisserguier	523	5	0	0
Cessenon-sur-Orb	457	15	0	0
Babeau-Bouldoux	73	0	0	0
Montouliers	36	1	0	0
Saint-Chinian	448	7	0	0
Capestang	150	6	0	0
<b>Total entretiens communaux</b>	<b>2108</b>	<b>54</b>	<b>0</b>	<b>15</b>

Figure 141: Inventaire de stationnement réalisé sur la base des retours de questionnaires (source : AURCA/communes)

Durant les entretiens communaux, les élus ont relevé une carence en stationnements, notamment dans les centres-anciens, le tissu historique ne s’y prêtant pas compte-tenu de son exigüité.

Le stationnement vélo reste particulier, l’espace public tout entier pouvant faire office de stationnement, peu d’infrastructure existe actuellement.

### 5.3.2 Les capacités de mutualisation



Figure 142: Le stationnement près du château de Cessenon-sur-Orb

Le stationnement prend énormément de place au sein de l’espace public, participant à la fois à son animation (le fait de permettre à une population de se déplacer et d’accéder à son emploi, ses commerces, ses services...) et à sa défiguration lorsqu’il n’est pas ou qu’il est peu organisé.

La mutualisation est le fait de rassembler au sein d’un même dispositif de stationnement les besoins de plusieurs locaux et usages, en se servant de leur complémentarité et de la non-utilisation permanente de certaines places pour limiter l’offre associée, et donc sa place au sein de l’espace.

La mutualisation peut être organisée dans les opérations d’aménagement, notamment celles mixant les fonctions.

Sur le territoire de Sud-Hérault, les possibilités de mutualisation sont surtout à réfléchir à proximité des centres anciens, là où une carence est relevée et où les possibilités de dédier un espace assez conséquent pour le stationnement, sont moindres.



### **5.3.3 L'implantation des bornes de recharge des véhicules électriques**

Depuis 2017, Hérault Energies exerce la compétence de mise en place d'un service public de recharge pour véhicules électriques sur le domaine public héraultais.

Pour y parvenir, le syndicat a participé à une démarche collective : un réseau régional baptisé REVEO et créé par des syndicats d'électricité de la région Occitanie et les métropoles de Montpellier et Toulouse qui agissent de concert pour proposer aux usagers un service unifié sur l'ensemble de la Région.

Cette opération a pu se faire avec la participation financière des communes et intercommunalités, ainsi que le concours financier des Investissements d'Avenir de l'État, confiés à l'ADEME. Le branchement sera facturé à l'utilisateur selon 2 possibilités :

- Abonnés : 1 abonnement de 1 an pour 12 € concrétisé par un badge à utiliser pour se charger. 1,50 € à chaque branchement avec 1 heure gratuite, puis 1,50 € pour chaque heure suivante (facturée à la minute) soit pour 1 heure 30 de chargement :  $1,50 + 0,75 = 2,25$  €.
- Non abonnés : pas de carte, paiement par smartphone à tarifs doublés par rapport à l'abonné.

Dans ce contexte, Hérault Energies joue le rôle d'aménageur du territoire en :

- implantant des installations de charge pour le compte des collectivités héraultaises
- supervisant et exploitant les bornes (hors Métropole de Montpellier)

Les travaux de maintenance sont réalisés par Bouygues Energies Services

En 2022, les communes de Capestang, Saint-Chinian et Cessesnon-sur-Orb sont équipées de bornes de recharge. Puisserguier devrait être également à terme concernée.

## CE QU'IL FAUT RETENIR...

### Des points forts :

Une accessibilité accrue depuis l'extérieur du territoire et une position stratégique au sein de la grande région

### Des sujets d'amélioration :

- Un réseau routier ainsi qu'un réseau de bus marqué par l'importance de Béziers, avec une armature en étoile depuis la ville-centre ;
- Des déplacements automobiles majoritaires, en lien avec une desserte en transports en commun partielle et perfectible en termes d'amplitude et de fréquence ;
- Influence de la saisonnalité avec une augmentation des flux routiers en été (Juillet – août) ;
- Des villages traversés par des axes importants et fréquentés, un trafic poids-lourds intense ;

### Des opportunités :

- Le territoire ne dispose pas de gare, mais il profite de la proximité de celles de Béziers et de Narbonne, voire à terme de la future gare TGV en projet.
- Une topographie dont il faut tirer profit afin d'améliorer les modes doux de déplacement.
- Une offre en stationnement existante, mais pouvant être mieux réfléchi et mieux répartie.
- Le canal du Midi doit être traité comme porte d'entrée du territoire à réfléchir en lien avec le développement des modes doux.

### Des besoins induits par ces points soulevés :

- Le développement de l'intermodalité pour fluidifier les déplacements ;
- L'amélioration de la desserte en transports en commun.

# LEXIQUE

<b>ANAH</b>	Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat
<b>ARCEP</b>	Autorité de Régulation des Communications Electronique et des Postes
<b>ARS</b>	Agence Régionale de la Santé
<b>CCAM</b>	Communauté de communes Avants- Monts
<b>CCSH</b>	Communauté de communes Sud-Hérault
<b>EHPAD</b>	Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
<b>EPCI</b>	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
<b>FAM</b>	Foyer d'Accueil Médicalisé
<b>HLM</b>	Habitation à Loyer Modéré
<b>INSEE</b>	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
<b>MSAP</b>	Maison de Services au Public
<b>OAP</b>	Orientations d'Aménagement et de Programmation
<b>OPAH</b>	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
<b>OPH</b>	Office Public de l'Habitat
<b>PADD</b>	Projet d'Aménagement et de Développement Durables
<b>PIG</b>	Programme d'Intérêt Général
<b>PLUI</b>	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
<b>PMR</b>	Personne à Mobilité Réduite
<b>RP</b>	Résidences Principales
<b>RPLS</b>	Répertoire du Parc Locatif Social
<b>RS</b>	Résidences Secondaires
<b>RT</b>	Règlementation Thermique
<b>SCoT</b>	Schéma de Cohérence Territoriale
<b>SDE</b>	Schéma de Développement Economique
<b>THD</b>	Très Haut Débit
<b>VNF</b>	Voies Navigables de France
<b>ZAE</b>	Zone d'Activités Economiques

# LISTE DES FIGURES

Figure 1: Évolution de la population et comparaisons (source : INSEE, RP2008, 2013 et 2018 exploitations principales)	5
Figure 2: Évolution de la population depuis 1968 et part communale dans cette évolution (source : INSEE RP2018)	6
Figure 3: Variation de la population par commune entre 2008 et 2018 (source : INSEE RP2008 et 2018 exploitations principales)	6
Figure 4: Poids démographique et croissance de population (source : INSEE RP2008 et 2018 exploitations principales)	7
Figure 5: Analyse des composantes et comparaison de la croissance démographique (source : INSEE RP2018)	8
Figure 6: Détails de la croissance démographique par commune (source INSEE RP1999 dénombremements, RP2018)	9
Figure 7: Ancienneté d'aménagement et lieux de résidence 1 an auparavant des habitants de Sud-Hérault en 2018 (Source : INSEE RP2018)	10
Figure 8: Tranches d'âge des nouveaux arrivants et des habitants quittant la CESH (source : INSEE RP2018)	10
Figure 9: Évolution de la taille moyenne des ménages de la CESH (source : INSEE RP2018 exploitation principales)	12
Figure 10: Taille moyenne des ménages en 2018 par commune de la CESH (source : INSEE RP2018 exploitations principales)	12
Figure 11: Évolution et structure des ménages (source : INSEE RP2018)	13
Figure 12: Structure des ménages en 1999, 2007, 2013 et 2018 (source : INSEE RP2018)	13
Figure 13: Personnes de 15 ans ou plus vivant seules selon l'âge au sein de la population des ménages en 2018 (source : INSEE RP2018)	14
Figure 14: En Languedoc-Roussillon, + 27 300 personnes âgées dépendantes en 2030 (source : INSEE 2012)	14
Figure 15: Évolution démographique entre 2007 et 2018 par tranche d'âge (source INSEE RP2018)	15
Figure 16: Analyse des migrations résidentielles par tranche d'âge en 2018 (source : INSEE 2018)	15
Figure 17: Comparaison de la répartition par tranche d'âge des populations de la CESH et du département de l'Hérault en 2018 (source : INSEE RP2018)	16
Figure 18: Indice de jeunesse par commune (source : INSEE RP 2018)	16
Figure 19: Répartition des actifs de 15 à 64 par catégorie socioprofessionnelle en 2018 (source : INSEE RP2018)	17
Figure 20: Évolution des catégories socioprofessionnelles entre 2013 et 2018 (source : INSEE RP2018)	17
Figure 21: Niveau de qualification des non scolarisés en 2018 (source : INSEE RP 2018)	18
Figure 22: Répartition de la population scolarisée par tranche d'âge en % en 2018 (source : INSEE RP2018)	18
Figure 23: Répartition de la population par type d'activité en 2018 (source : INSEE RP 2018)	19
Figure 24: Chômage par catégorie socioprofessionnelle en 2017 (source : INSEE RP2017)	19
Figure 25: Évolution du taux de chômage de 2006 à 2018 par commune (source : INSEE RP2018)	20
Figure 26: Répartition des foyers fiscaux imposés et non imposés en 2018 (source : Insee/DGFIP)	20
Figure 27 : Médiane du revenu disponible en 2018 (source : INSEE RP2018 exploitations principales)	21
Figure 28: Comparaison de la composition du parc de logements (source : INSEE RP2018 exploitations principales)	22
Figure 29: Composition du parc de logements : détails par commune en 2018 (source : INSEE RP2018)	23
Figure 30 : Les statuts d'occupation (Source : INSEE RP2018)	24
Figure 31: Poids par commune, statuts d'occupation et évolution du parc de logements (Source : INSEE RP1999, 2007, 2013 et 2018)	24
Figure 32: Nombre de constructions d'habitation autorisées par an (source : Sit@del2 en date réelle)	25
Figure 33: Statuts d'occupation des résidences principales et comparaison avec la Communauté de communes des Avant-Monts (source : INSEE RP2018)	26
Figure 34: Évolution des statuts d'occupation des résidences principales en nombre (Source : INSEE RP2018)	26
Figure 35: Part de chaque type de logement en logements locatifs sociaux (source : Base RPLS)	27
Figure 36: État du logement locatif social et des logements communaux (source : RPLS et entretiens auprès des communes)	27
Figure 37: Logements communaux de Quarante - Source : AURCA	28
Figure 38: Les logements sociaux des communes de la CESH (source : Répertoire du Parc Locatif Social (RPLS) au 1er janvier 2021 - Données redressées – analyse AURCA)	29

Figure 39: Les logements sociaux de Cébazan - Source : AURCA	30
Figure 40: Typologie des résidences principales en 2018 et type des constructions autorisées entre 2008-2013 et 2013-2018 (source : INSEE RP2018)	31
Figure 41: Une construction récente à Cessenon-sur-Orb	31
Figure 42: Évolution de la composition des résidences principales en fonction du nombre de pièces (source : INSEE RP2018)	32
Figure 43: Typologie et Statuts d'occupation des résidences principales de la CCSH et des communes de Puisserguier, Capestang, Saint-Chinian et Cessenon-sur-Orb - Source : INSEE	33
Figure 44: Les maisons vigneronnes : Des bâtisses anciennes, témoins du prestige passé (Puisserguier)	34
Figure 45: Période d'achèvement des résidences principales en 2018 - Comparaison CCSH / département de l'Hérault - (source : INSEE RP2018)	34
Figure 46 : Répartition du parc de logements en fonction des grandes réglementations thermiques, en 2018 (source : INSEE RP 2018)	35
Figure 47 : Évolution du nombre et de la part de logements vacants (source : INSEE)	36
Figure 48: Période d'achèvement des logements vacants au sein de la CCSH- (source : Filocom 2015)	36
Figure 49: Logements vacants en fonction du nombre de pièces (source : Filocom 2015)	37
Figure 50: Durée de la vacances (source : Filocom 2015)	38
Figure 51: Type des logements vacants (source : Filocom 2015)	38
Figure 52 : Répartition du parc de logements vacants en fonction des grandes réglementations thermiques (source : Filocom 2015)	39
Figure 53 : Nombre de logements potentiellement indignes par commune (source : Filocom 2015)	40
Figure 54 : Période d'achèvement des PPPI (source : Filocom 2015)	41
Figure 55 : Superficie habitable des PPPI (source : Filocom 2015)	41
Figure 56 : Liste des EPHAD de la CCSH (source AURCA - entretiens communaux)	43
Figure 57 : Etat du marché immobilier sur le département de l'Hérault et sur la CCSH - Source : <a href="https://barometre.immobilier.notaires.fr/">https://barometre.immobilier.notaires.fr/</a>	44
Figure 58: Analyse du marché immobilier sur les transactions de maisons et appartements dans l'Hérault et sur la CCSH, donnée mis à jour le 30 juin 2016 (source : <a href="https://barometre.immobilier.notaires.fr/">https://barometre.immobilier.notaires.fr/</a> )	45
Figure 59: Caractéristiques du marché locatif en 2013- Source : <a href="http://www.clameur.fr/">http://www.clameur.fr/</a>	45
Figure 60: Estimation de la population en 2022 : point de depart du PLUi - AURCA	46
Figure 61 : Plusieurs logements dans une vie – Source : Aurca	48
Figure 62 : Le besoin en logements pour l'accueil démographique - AURCA	49
Figure 63: Besoins en logements pour la population en place, la demande en résidences secondaires et l'amélioration du parc	50
Figure 64: Évolution du nombre d'emplois par commune en 2009, 2013 et 2018 (source : INSEE RR)	52
Figure 65 : Les pôles d'emplois de la Communauté de communes	53
Figure 66: Indice de concentration de l'emploi en 2013 et 2018 par commune (source : INSEE RP2018)	53
Figure 67 : Taux de concentration de l'emploi en 2018 - Comparaison (source : INSEE -RP2018)	54
Figure 68 : Les déplacements domicile travail (Source AURCA)	55
Figure 69: Destination des actifs de la CCSH en 2018 (source : INSEE 2018)	56
Figure 70: Part d'actifs travaillant dans leur commune de résidence en 2018 en % - Détail par commune (INSEE)	56
Figure 71: Destination des actifs de la CCSH, zoom sur le SCoT du Biterrois	57
Figure 72: Destination des actifs de la CCSH en détail par EPCI (source : INSEE 2018)	57
Figure 73: Villes qui représentent le plus grand nombre de destination d'emplois des actifs de la CCSH en 2018 (source INSEE 2018)	58
Figure 74: Provenance des actifs occupant les emplois de la CCSH en 2018 (source: INSEE 2018)	59
Figure 75: Provenance des actifs occupant les emplois de la CCSH en 2018 – Zoom sur le SCoT du Biterrois (source : INSEE 2018)	59
Figure 76: Provenance des actifs occupant les emplois de la CCSH en 2018 en détails par EPCI (source : INSEE 2018)	60
Figure 77: Communes les plus attractives pour les actifs de la CCSH en 2018 (source : INSEE 2018)	61
Figure 78: Évolution des emplois salariés entre 2013 et 2018 (source : INSEE RP2013, 2018)	63
Figure 79: Évolution de l'emploi salarié depuis 2009 (source : INSEE)	63
Figure 80: Répartition des effectifs salariés par catégorie et par commune en 2018 (source : INSEE RP2018)	63
Figure 81: Effectifs salariés par secteur d'activité en 5 postes en 2013 (source : INSEE RP2013)	64
Figure 82: Répartition de la population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2018 (Source : INSEE RP2018)	64
Figure 83: Statuts et conditions d'emploi des 15 ans ou plus en 2018 de la CCSH (source : INSEE RP2018)	65
Figure 84: Statuts et conditions d'emploi des 15 ans ou plus en 2018 au sein du département de l'Hérault (source : INSEE RP2018)	65

Figure 85: Taux de chômage - Comparaisons (source : INSEE RP2018)	66
Figure 86: Évolution du taux de chômage par commune en 2009, 2013 et 2018 (source : INSEE RP2018)	66
Figure 87 : Des disparités locales face au chômage – Source : AURCA	67
Figure 88 : Répartition des établissements en 2018 et répartition des entreprises au 31/12/2019 par secteur d'activités (source : INSEE / SIRENE)	68
Figure 89 : Nombre d'entreprises créées et part par secteur d'activité en 2020 (source : INSEE / SIRENE)	68
Figure 90 : Le marché réputé de Saint-Chinian	69
Figure 91 : Part de chaque sphère de l'économie en nombre de postes et en nombre d'établissements au 31/12/2014 (source : INSEE / CLAP)	71
Figure 92 : Les sites et activités touristiques - Source : OTI CCSH	73
Figure 93 : Les hébergements touristiques en 2017 (Source : OTI et AURCA)	74
Figure 94: Répartition des établissements actifs par tranche d'effectifs salariés au 31/12/2014 au sein du département de l'Hérault (source : INSEE / CLAP)	75
Figure 95: Répartition des établissements actifs par tranche d'effectifs salariés au 31/12/2014 au sein de la CCSH (source : INSEE / CLAP)	75
Figure 96 : Répartition des établissements par secteur d'activités et par tranche d'effectif au 31/12/2014 (source : INSEE / CLAP)	75
Figure 97: Les 1ers Trophées de l'entrepreneuriat en Sud-Hérault (source : CCSH)	76
Figure 98: Les zones d'activités économiques (source : CCSH)	77
Figure 99: Évolution des surfaces de locaux d'activités commencés entre 2010 et 2029 (source : Sit@del2)	78
Figure 100: Poids des surfaces commencées en m <sup>2</sup> par type de locaux entre 2010 et 2020 (source : Sit@del2)	79
Figure 101: Les équipements par commune (source : Base Permanente des équipements de l'INSEE 2020)	82
Figure 102: Détails des équipements (source : base permanente des équipements de l'INSEE 2020)	86
Figure 103: Effectifs scolaires des établissements d'enseignement du territoire de la CCSH (source : Académie de Montpellier)	87
Figure 104: Évolution des effectifs scolaires du 1er degré au sein des établissements de la CCSH entre 2010 et 2020 (source Académie de Montpellier)	88
Figure 105: Évolution des effectifs scolaires du 1er degré au sein des communes de la CCSH entre 2009 et 2016 (source : Académie de Montpellier)	88
Figure 106: Évolution des effectifs scolaires des établissements du 2nd degré sur le territoire de la CCSH (source : Académie de Montpellier)	89
Figure 107 : L'école Maternelle de Capestang	89
Figure 108: Recensement des équipements sportifs et analyse poids d'équipements/ poids démographique par commune – (source : Ministère des sports - <a href="http://www.res.sports.gouv.fr/">http://www.res.sports.gouv.fr/</a> données émises le 23/02/2022)	90
Figure 109 : Répartition des équipements sportifs en nombre au sein des communes de la CCSH (source : <a href="http://www.res.sports.gouv.fr/">http://www.res.sports.gouv.fr/</a> )	91
Figure 110: Le club de Canoë Kayak de Cessenon-sur-Orb	91
Figure 111: Répartition des équipements sportifs par catégorie au sein de la CCSH (source: Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports - <a href="http://www.res.sports.gouv.fr/">http://www.res.sports.gouv.fr/</a> )	92
Figure 112: État des lieux en matière d'équipements de santé en gamme de proximité (source : INSEE Base Permanente des Équipements 2020)	93
Figure 113: Les équipements de santé de proximité (source : INSEE Base Permanente des Équipements 2020)	94
Figure 114: « Pas touché à ma poste », Cessenon sur Orb (source : terrain)	95
Figure 115: Affiche de la saison culturelle 2016-2017 en Sud-Hérault (source : CCSH) et la salle de l'Abbatiale à Saint-Chinian	96
Figure 116 : Débits numériques observés sur la Communauté en juin 2021 – Source : ARCEP	97
Figure 117: Pourcentage de logements et locaux desservis par classe de débit et par commune en juin 2016 (source: France THD)	98
Figure 118: Le déploiement de la fibre optique en juin 2021 (source : ARCEP)	98
Figure 119 : Total Festum 2015 - Source C.A.C 34	99
Figure 120: La fête du Cru à Saint-Chinian - Source: Office de tourisme canal du Midi	100
Figure 121: La médiévale en Sud-Hérault - Source: Office de tourisme canal du Midi	100
Figure 122: Les Nuits du Gospel en Sud-Hérault – Source : ETerritoire	100
Figure 123: Accessibilité du territoire	102
Figure 124: Schéma du réseau routier de Sud-Hérault – Réalisation AURCA	103
Figure 125: Le réseau viaire et les comptages routiers (source : Conseil Départemental de l'Hérault)	104
Figure 126: L'impact de la saisonnalité sur le trafic routier (source : Conseil Départemental de l'Hérault)	104

Figure 127: Données de comptages routiers en 2019 sur les points de comptages situés sur la CCSH (source : Conseil Départemental de l'Hérault)	105
Figure 128: Carte du réseau ferré de la région Occitanie (source : <a href="https://www.laregion.fr/La-carte-du-reseau">https://www.laregion.fr/La-carte-du-reseau</a> )	106
Figure 129: Trafic de l'aéroport Béziers – Cap d'Agde - Source : <a href="http://www.beziers.aeroport.fr/fr/aeroport/fait-et-chiffres">http://www.beziers.aeroport.fr/fr/aeroport/fait-et-chiffres</a>	107
Figure 130: Réseau de transport en commun – Source : Hérault Transports	108
Figure 131 : Fréquentation des lignes de bus desservant la CCSH en 2019 (source : Hérault Transports)	109
Figure 132 : La voie verte de la CCSH au Terminus à Cruzy	109
Figure 133 : Les infrastructures de déplacements doux	111
Figure 134 : Ports de Capestang et de Poilhes	112
Figure 135: Part des moyens de transports utilisés pour se rendre au travail en 2013 (source : INSEE RP2013)	113
Figure 137 : Comparatif des temps de parcours en bus et en voiture au sein de la CCSH (source : Via Michelin - Hérault transports - analyse AURCA)	114
Figure 136: Mode de transports des actifs occupés résidant et travaillant sur le territoire de la CCSH en 2013 (source : INSEE RP2013)	114
Figure 138: Amplitudes et fréquences des lignes de bus desservant la CCSH en 2022 (source : Hérault Transports - Analyse AURCA)	116
Figure 139: Part des moyens de transport utilisés par les actifs occupés résidant et travaillant sur le territoire en 2018 par commune (source : INSEE RP 2018)	117
Figure 140: Évolution des modes de transport des actifs occupés résidant et travaillant sur le territoire, en nombre (source : INSEE RP 2018)	118
Figure 141: Inventaire de stationnement réalisé sur la base des retours de questionnaires (source : AURCA/communes)	120
Figure 142: Le stationnement près du château de Cessenon-sur-Orb	120







## RÉALISATION - MAITRISE D'OUVRAGE



*Communauté de communes*  
*Sud-Hérault*  
1 allée du Languedoc  
34620 PUISSERGUIER  
Tél : 04.67.93.89.54- Fax : 04.67.93.73.32  
Email : [accueil@cc-sud-herault.fr](mailto:accueil@cc-sud-herault.fr)

## PARTICIPATION AUX ÉTUDES/CONCEPTION GRAPHIQUE



*Agence d'Urbanisme Catalane*  
19, Espace Méditerranée - 6<sup>ème</sup> étage  
66000 PERPIGNAN  
Tél. : 04 68 87 75 52- Fax : 04 68 56 49 52  
E-mail : [agence.catalane@aurca.org](mailto:agence.catalane@aurca.org)

PLUi approuvé le 24 janvier 2023  
Tous droits réservés.